

Le média Twitter

*Les oiseaux gazouillent
sur la toile*

223

Assemblée générale ordinaire

Camarades, vous êtes priés d'assister
à l'assemblée générale ordinaire
qui se tiendra le samedi 20 octobre 2012 à 13 h 30,
salle Léon-Jouhaux, 67, rue de Turbigo, 75003 Paris

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de l'AG du samedi 21 avril 2012
2. Admissions, démissions
3. Rapport de la trésorière
4. Rapport d'activité
5. Questions diverses

Siège social
Bourse du Travail
(Annexe)

67, rue de Turbigo

(3^e ÉTAGE, BUREAU 2)

Tél : Turbigo 50-76

Ch. post. n° 1778-43 Paris



BULLETIN MENSUEL

DU

Syndicat des Correcteurs

de PARIS et de la RÉGION PARISIENNE

(21^e Section du Livre)

Nouvelle série. — N° 14. — MAI 1949

PERMANENCE

Placement
et renseignements
chaque jour
(sauf le dimanche)
de 16 h. 30 à 18 h.

N. B. — Les samedis
jusqu'à 18 h. 30.



RAPPORT DU SECRETAIRE

Chers camarades,

La nécessité de vous réunir avant le Congrès de la Fédération du Livre, qui se tiendra à Bordeaux, le mois prochain, nous a fait avancer d'un mois notre assemblée habituelle de fin juin. De ce fait, deux mois seulement se sont écoulés depuis le dernier rapport et rien de particulièrement nouveau n'a marqué cette courte période.

MARCHE DU TRAVAIL

Depuis mars dernier, le nombre de nos camarades suivant la permanence a peu varié ; on constate néanmoins, en ce début de mai, une diminution légère des chômeurs, due surtout à quelques remplacements de vacances, encore trop peu nombreux pour résorber tous nos camarades sans place. Certaines équipes de quotidiens ont d'ores et déjà pris les huit jours supplémentaires accordés par le protocole de septembre dernier et prendront les trois autres semaines en pleine période de vacances ; malheureusement, l'incertitude qui règne encore quant au mode de paiement de ces huit jours a freiné le départ de camarades disposés à avancer de cette façon leur date normale de vacances. Nous ne saurions trop insister à ce sujet auprès des responsables d'équipe ou délégués pour qu'ils communiquent le plus tôt possible à la permanence les dates de départ de leurs camarades, pour assurer dans les meilleures conditions possibles les remplacements en tenant compte des possibilités de nos camarades rouleurs. Nous recommandons également à tous d'étaler leurs congés payés le plus largement possible dans l'intérêt de la bonne marche du travail et de celui de nos camarades chômeurs.

L'« officialisation » du régime des six pages pour les quotidiens nous permet d'espérer un plus large emploi de nos chômeurs. Mais il faut tout de suite se garder d'un optimisme excessif en la matière : nous savons déjà que tous les titres, bien qu'en ayant maintenant l'autorisation légale, ne feront pas les six pages quotidiennement. Et pour quelques autres, mieux assés, les six pages étaient déjà une réalité depuis quelques mois. Il n'en reste pas moins que le décret de l'Officiel autorise quelque espoir d'une amélioration du marché du travail dans les mois qui viennent.

Le Comité avait l'intention de limiter l'application de l'impôt de chômage au mois d'avril écoulé. La légère diminution du nombre des chômeurs dont il est fait état plus haut, l'a incité à en exonérer nos camarades du labeur-pressé, tout en le maintenant en-

core pour les équipes de quotidiens pendant ce mois de mai.

MODIFICATIONS AUX STATUTS

Dans le dernier *Bulletin*, nous vous présentions un projet de modifications aux statuts tendant à donner un certain automatisme à l'élévation de la cotisation syndicale par rapport aux salaires.

L'Assemblée de mars, en donnant son avis favorable à ce projet, a désigné neuf camarades chargés de préparer un texte qui vous est soumis aujourd'hui. Vous en prendrez connaissance plus loin.

L'élévation de la cotisation nous permet de faire face à toutes nos obligations et d'apporter une solidarité effective à nos camarades en lutte pour leurs salaires. C'est ainsi que nous avons pu aider financière-

ment nos camarades de Bellegarde et surtout ceux de Saint-Etienne qui continuent une grève très dure à la fois contre un patronat et un gouvernement de combat.

D'autre part, le projet de porter de 30 à 50 francs la cotisation fédérale, qui sera certainement adopté au prochain Congrès, justifie pleinement, s'il en était besoin, cet ajustement de la cotisation aux salaires, sinon au coût de la vie.

LES SALAIRES

Nous ne vous apprendrons rien sur l'irritante question des 12 %, dont le principe même fait tous les mois l'objet de nouvelles réunions entre représentants de la Fédération de la Presse et délégués ouvriers. Il n'est pas dans notre propos d'en sous-estimer la difficile application en raison des obstacles soulevés par le gouvernement actuel. Mais nous disons qu'il ne peut être question de revenir en arrière ou de concéder un pourcentage quelconque sur ces fatidiques 12 %. Autant prétendre tout de suite que nos salaires ayant rattrapé les prix, la baisse fantasmagique de 4 % de février dernier doit immédiatement se répercuter sur des salaires trop élevés. Qui oserait soutenir, sans rire, une telle affirmation ?

Nous n'entendons pas nous voir imposer une diminution de salaire. Nos camarades doivent exiger partout ces 12 %, même si les discussions avec la Fédération de la Presse ne se terminent pas toujours avec la netteté et la clarté souhaitables.

DANS LE LABEUR

Je vous annonçais, le 12 mars dernier, qu'une entrevue avec les maîtres-imprimeurs était fixée pour le 15. Comme je vous l'avais laissé pressentir à la tribune de cette Assemblée, nous avons trouvé des patrons hostiles à toute augmentation et même à toute discussion. S'abritant derrière l'arrêté gouvernemental de blocage des salaires, ergotant sur les termes du protocole d'octobre dernier, agné à la fin de dix jours de grève, ils firent enfin état de la baisse de travail constatée dans certaines entreprises pour en tirer un argument généralisé contre tout rajustement des salaires. La délégation ouvrière leur fit justement remarquer : d'abord, que la rarefaction du travail ne touchait pas toutes les entreprises (certains bilans de grosses maisons publiés dans la presse financière démentent cette assertion) ; ensuite, que dans l'esprit du protocole les deux parties s'étaient engagées à se réunir trimestriellement afin de confronter les indices et les salaires existants ; que, seuls, le renouvelle-

Convocation

Camarades, vous êtes instamment
priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui aura lieu

SAMEDI 28 MAI 1949

à 14 H. 30

SALLE ALBERT-THOMAS

ANNEXE de la BOURSE du TRAVAIL

67, rue de Turbigo, Paris (3^e)

ORDRE DU JOUR

- 1^o Procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mars 1949 ;
- 2^o Admissions, radiations et transferts ;
- 3^o Rapport du trésorier et de la commission de contrôle ;
- 4^o Rapport du secrétaire ;
- 5^o Congrès fédéral de Bordeaux ;
- 6^o Proposition de modifications aux statuts ;
- 7^o Questions diverses.

Liste de diffusion du syndicat

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de diffusion réservée aux adhérents du syndicat, envoyez votre adresse Internet à l'adresse mail de celui-ci : correcteurscgt@yahoo.fr

Des camarades inscrits peuvent parfois ne plus recevoir de messages en raison d'un empêchement dû à des filtres luttant contre le spam, qu'ils n'hésitent pas à le signaler.

RAPPEL

Le montant de la cotisation mensuelle est de 1 % du revenu net. Le minimum de cotisation est fixé à 10 euros par mois de façon exceptionnelle et sur justificatifs. Chaque nouveau syndiqué doit acquitter, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, un droit d'admission de 10 euros. Ces sommes ont été fixées en fonction de la quote-part minimale que, pour chaque syndiqué, nous reversons à la Filpac, notre fédération de rattachement à la CGT.

Cartes, timbres et quittances sont remis en main propre ou envoyés par courrier (dans ce cas nous adresser une enveloppe timbrée). En cas de paiement par envoi postal, merci de préciser la durée de cotisation (au dos du chèque). Pour ceux qui préfèrent payer leurs cotisations par prélèvement automatique, un RIB est envoyé sur simple demande au syndicat.

Pour adhérer au syndicat, il faut justifier de six mois de fiches de paie attestant l'exercice de la correction ou d'une des professions connexes ou pouvoir se prévaloir d'une formation attestée. Le bulletin d'adhésion est disponible ci-dessous ou téléchargeable sur <http://www.correcteurs.org/index.html>.



Adhérer au Syndicat des correcteurs et des professions connexes – CGT Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication (Filpac)

Nom (M., M^{me}, M^{lle}) Prénom

Adresse

..... Code postal

Téléphone (domicile) Portable

Courriel.....

Date et lieu de naissance

Avez-vous suivi une formation attestée à la correction ? Si oui, précisez :

Ecole

Diplôme Année

Lieu de travail.....

Tarif auquel vous travaillez

Date de votre entrée dans la correction (ou activité connexe – précisez)

.....

Maisons où vous avez précédemment travaillé

Avez-vous déjà été syndiqué ?

Profession(s) déjà exercée(s)

Degré d'instruction

Langues pratiquées

Connaissance de la PAO ? Matériel disponible

Connaissances particulières.....

Lieu, date

Signature de deux parrains syndiqués

Signature du postulant

Annulations de radiation

Dufond Didier
Gerbaud-Nieto Béatrice
Laroze Sylvain
Lefèvre Hervé
Lewino Nathalie
Moulié Claire
Rouge-Pullon Sylvie
Scaliger Boris
Sebbag Robert
Simonin Claire

Nouvelles admissions

Barbou des Places Emmanuelle
Belghoul Lucrèce
Bischoff Alain
Boyard Sophie
Carron Diane
Dosta Christophe
Goutte Guillaume
Lacaze Claire
Poulard Michaël
Riou Laetitia
Silberstein Marc
Villemur Jean-Baptiste

Propositions de radiation

Bellamy Charlotte
Belpois Corinne
Bigot Emmanuelle
Bouyahia Dominique
Carreno Miguel
Caux Madeleine
Chevrier Janet
Cueto Olivier
Derré Nelly
Desmonts Annick

Dubourjal Hervé
Ducreux-Picon Adélaïde
Faurie-Vidal Florence
Ferrari Maud
Gaultier Isabelle
Harbi Emir
Hérolde Françoise
Lakel Halima
Langlois Pauline
Le Hyaric Yves

Menanteau Jacqueline
Mouaci Malika
Raymond Elsa
Riera Evelynne
Routier Danaïs
Sarfati Pascale
Selzer Frédérique
Simongiovanni Michel
Thirion-Freiche Dorothée
Vovelle Olivier

Pour cause de bouclage de *Cantonade*, cette liste de propositions de radiations est arrêtée au 19 septembre 2012. Bien sûr, dans l'intervalle, de nombreuses cotisations arriveront au bureau 228. Tous ceux dont le nom apparaît sur cette liste ont jusqu'au 31 décembre 2012 pour se mettre à jour de leurs cotisations au moins au 30 juin 2012. A vos chéquiers!!

Rappel : selon l'article 8 de nos statuts les retards de cotisations ne sauraient excéder trois mois.



Bilan et perspectives de l'action nationale dans la presse

Meeting national Reims 5 juillet 2012

Le mouvement national d'arrêt des titres de presse quotidienne d'information générale datés du 5 juillet, avant même la première non-parution, a percé le mur du silence, cette omerta des patrons de presse, ceux des syndicats patronaux SPQN et SPQR, sur toutes les opérations tenues secrètes ou desquelles les syndicats et les salariés étaient écartés : distribution, impression, concentration...

Cette action collective visait à attirer l'attention de l'opinion sur la vague de licenciements qui touche les salariés de la presse, en particulier ceux des titres du groupe Hersant. D'ailleurs, aujourd'hui, le tribunal de commerce du Havre va prendre la responsabilité de la survie ou de l'arrêt des quotidiens d'information de toute la région normande.

Alors, ce mouvement, qu'a-t-il produit ?

• **D'abord, une remarquable participation des salariés à la non parution et au mouvement d'action.**

Jugez plutôt : les non parutions concernent *Sud Ouest, L'Indépendant de Perpignan, Paris Normandie, Havre Libre, Le Progrès de Fécamp, Le Havre Presse, Nice Matin, Var Matin, Corse Matin, L'Union, Est Eclair, L'Ardennais, L'Aisne nouvelle, Libération Champagne, La République des Pyrénées, L'Eclair des Pyrénées, Bordeaux 7, Midi libre, L'Indépendant (Perpignan), Le Figaro, Le Monde, Aujourd'hui en France, Le Parisien, Les Echos, L'Humanité, Libération, L'Equipe, Centre Presse (Rodez), Ouest France, Presse Océan, SAD Bordeaux et Nice, Editeurs-réalisateurs SACI-Journaux Officiels.*

Des assemblées générales se sont tenues à La Montagne, L'Alsace, La Dépêche du Midi, La Voix du Nord, L'Est républicain (avec communiqué Filpac CGT dans l'édition du 5 juillet).

• **Ensuite, un intérêt des médias et de l'opinion pour ce mouvement qui est axé sur l'avenir de l'information.**

Non, l'étape du 5 juillet de ce mouvement n'est pas celle d'un match entre papier imprimé et numérique, comme certains, mal intentionnés à notre égard, le présentent.

Oui, l'action annonce clairement qu'elle défend l'avenir de la presse, qui ne sera assuré que dans la seule mesure où l'on se bat pour elle.

En effet, les stratégies du grand patronat estiment que l'heure est venue, non pas de mettre fin au papier, mais de passer au contrôle des sociétés d'information, quel que soit leur support.

Les financiers et grands industriels ne croient pas à l'information. Ils ne la considèrent que comme une opération de marketing, soumise aux règles commerciales régnant sur la planète. L'attitude de certains représentants de ce patronat-là se comportent d'ailleurs comme les prédateurs d'un monde qu'ils jugent mort, et servent au passage avant de partir à la retraite ou sous d'autres cieux.

L'indemnité de licenciement de quelques grands dirigeants récemment remerciés comblerait à elle seule le déficit de la presse normande !

• **Enfin, ce mouvement a suscité une réaction patronale qui a donné dans la démesure, voire dans l'hystérie. Pourquoi ?**

Tout se passe comme si le mouvement annoncé avait sans le vouloir mis un grand coup de pied dans une fourmilière.

Ce sont les premiers dirigeants des titres et des groupes qui sont montés au créneau pour tenter d'empêcher le mouvement. Cette très intense campagne patronale d'intimidation et de dissuasion pour empêcher la solidarité de s'exprimer, que signifie-t-elle ? La traditionnelle colère des dirigeants face à des salariés qui ne sont pas résignés ?

Non, bien plus !

Une loi du silence était passée, tel un pacte entre patrons. Que devait-elle masquer ? Une vaste opération en cours de préparation et d'exécution, accélérant le passage au tout numérique doublée d'un passage en force généralisé en matière de destructions d'emplois.

En fait, la fusion Rossel-Hersant, qui est loin d'être périmée, devait leur servir de répétition générale.

Les patrons avaient en effet pris l'habitude, sous Sarkozy, de tout régler entre eux :

– Le bouleversement des aides à la presse, non négocié, publié en décret en avril 2012.

– Le plan gouvernemental de concentration et de numérisation de l'imprimerie de presse et de labeur

– La réorientation en cours de la distribution de toutes les formes de presse avec la destruction de la loi Bichet et le combat des chefs pour qui contrôlera cette distribution.

Tout cela supposait la résignation, la passivité des salariés.

Le mot d'ordre commun à tous les patrons était : « laissez-vous licencier » ! Et si vous refusez votre licenciement, c'est vous qui devenez responsable de la crise de la presse. En somme, d'après les directions d'entreprise et les syndicats patronaux, c'est toujours le salarié le responsable.

Mais le mouvement a rompu avec la passivité espérée par les directions de groupe. Malgré l'adversité patronale, la réussite de notre action ne peut que nous redonner confiance. Confiance dans notre cohésion, dans la justesse de nos revendications, dans notre capacité à rompre l'isolement, la peur et la résignation, qui, parfois, peuvent s'emparer des salariés dans ces moments où la presse et l'information sont chahutées par l'offensive libérale.

A L'Union et dans toutes les sociétés du pôle CAP du groupe Hersant, vous savez bien, vous les salariés, ce que le mot offensive patronale veut dire ! Vous avez été accusés et condamnés sans autre forme de procès comme les responsables des licenciements, et pourquoi pas de la fermeture des journaux !

Rien que ça...

Cette dialectique patronale présente la victime comme étant le bourreau : ainsi il vous fallait accepter votre licenciement comme versement par avance à l'opération Rossel qui en exigeait 270 ! Certains même ont cru – et peut-être le croient-ils encore – que le licenciement des uns protégeait l'emploi des autres.

Quelle feinte de balayeur ! Que des salariés soient persuadés sincèrement que leur avenir dépende du licenciement de leurs collègues, on peut comprendre cette erreur de jugement. Après tout, nous savons tous que la peur est mauvaise conseillère. Mais que ce repli sur soi soit exploité par les patrons pour justifier les licenciements, cela porte un nom : MANIPULATION. D'autant qu'il apparaît aujourd'hui que le même Rossel, malgré sa posture offusquée, fait comprendre au gouvernement qu'il est disponible à la reprise, au moyen d'un plan B.

Il va de soi que nous sommes toujours, nous Filpac CGT et tous nos délégués, disponibles à toute négociation globale, réelle et sérieuse. Mais s'il s'agit de nous rejouer le coup du chantage aux licenciements, qu'il ne compte pas plus cette fois que la précédente sur notre consentement passif.

Rossel et Hersant, par leur pas de deux dansé dans le secret des cabinets ministériels du précédent gouvernement, ont en fait donné le coup d'envoi des grandes opérations patronales. De quoi sont-elles faites ?

– Répandre la peur par un redressement judiciaire, celui qui touche la presse normande et qui connaîtra son dénouement au plus tard le 20 juillet, sauf intervention du gouvernement. Est-ce bien un hasard si la liquidatrice judiciaire de *Paris Normandie* est la même qui s'occupe des NMPP-Presstalis ?

– Puis faire un chantage à l'extension de ce redressement judiciaire pour obtenir le consentement forcé des salariés aux licenciements exigés.

– Eviter tout cadre loyal et transparent de négociation avec les salariés et leurs représentants syndicaux.

– Tenir secret l'accord entre directions patronales, banques et gouvernement de façon à faire passer le remboursement de la dette comme une priorité qui justifie la destruction massive d'emplois.

Mais il y a bien plus : la distribution de la presse imprimée, l'imprimerie, la construction d'un géant multi médias, l'obsession du passage à marche forcée au tout numérique, tout ce vaste bouleversement basé sur un modèle économique jouant la vie de la presse comme d'autres jouent au poker, tout ça devrait se faire sans la moindre transparence.

L'information, parce qu'il s'agit bien d'elle globalement, devrait passer sous contrôle de quelques banquiers et grands industriels – les amis de l'ancien président – et changer ainsi de nature. Au service du citoyen et garantie par les lois de la République, elle deviendrait une marchandise soumise aux diktats de la rentabilité immédiate.

Notre mouvement s'inscrit clairement dans cette perspective de défense de l'information indépendante des forces de l'argent, pluraliste et démocratique. Notre action vise à rassembler autour de nous un grand mouvement démocratique qui fonde les bases de l'avenir de la presse et de l'information, qui débouche sur la rédaction d'une loi fondamentale qui la protège. Cette démarche est tournée vers la nouvelle majorité qui se doit d'intervenir en sa faveur.

Quand nous disons, nous Filpac CGT, que nous prenons le parti de l'avenir, nous parlons de ça comme nous envisageons un sommet social qui soit tourné vers les solutions alternatives aux licenciements, à la destruction du secteur industriel, et contre la toute-puissance de la finance. Les patrons de presse, qui aujourd'hui viennent le plus souvent du monde de la finance, du commerce et de la grande industrie, adoptent, eux, le point de vue global du patronat dont le porte-parole est le Medef. Au Medef, comme dans les syndicats de la presse, les patrons nient leur responsabilité dans la crise du système économique, et répètent que le fautif, c'est le coût du travail ainsi que notre résistance organisée, en somme le syndicalisme.

Cette désinformation permanente suppose le contrôle patronal sur l'information.

Alors, y a-t-il un avenir à la presse, à nos emplois, à l'action que nous venons de mener ? En l'occurrence, qu'allons-nous dire à François Hollande dimanche, puisqu'il nous suit, ici, à Reims, accompagné de la chancelière allemande, à des fins avouées de réconciliation ? Tout le pouvoir institutionnel, Elysée, Sénat, Chambre des députés, gouvernement, régions, départements, villes en nombre, est détenu par une même majorité, celle du président. Avec une telle puissance, comment ne disposerait-il pas des moyens nécessaires à interrompre l'offensive destructrice des quotidiens, à promouvoir une information libre et à protéger et promouvoir ses emplois et ses qualifications ?

Bien sûr, il s'agit de modèle économique. Mais pour nous il est d'abord question des femmes et des hommes qui font l'information, qui font la presse. Qui les maltraite avoue par là qu'il maltraite l'information. Alors, Monsieur le Président, pour rompre avec l'inhumanité de votre prédécesseur, veuillez affranchir

nos quotidiens des basses œuvres des banques et leur donner les moyens pour rebondir, se réinventer, et repartir à la conquête des lecteurs.

Au-delà du 8 juillet, nous prenons ici l'engagement collectif de tout faire pour que nos camarades de *Paris Normandie* et de la presse havraise, de tous les titres

du groupe Hersant et de tous les personnels menacés soient l'objet d'un mouvement de solidarité ininterrompu. Le mouvement du 4 juillet, nous l'avons conçu comme une étape. Et l'été ne nous démobilisera pas.

Marc Peyrade, secrétaire général de la Filpac CGT

Bulletin mensuel du Syndicat des Correcteurs mai 1949

La besogne consiste

Où il est question de la « besogne » du camarade Lambert, reviseur borgne, qui répond dans les colonnes du « Bulletin mensuel » à l'attaque en assemblée générale du camarade Bentot. Il y décrit son travail dans un hebdo comme une « sorte de synthèse de la profession de correcteur et de la tâche du personnel de la rédaction ». C'était le temps où le syndicat logeait au 67, rue de Turbigo, où son téléphone était Turbigo 50-76, où son nom était « Syndicat des Correcteurs [avec une capitale] de Paris et de la région parisienne (21^e section du Livre) », où reviseur ne prenait pas d'accent, où déjà des coquilles s'arc-boutaient dans les colonnes de notre publication.

Au sujet des révisions d'hebdo

Au cours de la dernière assemblée générale, j'ai été mis en cause par le confrère Bentot.

N'ayant pu lui répondre sur-le-champ pour des raisons indépendantes de ma volonté, je le fais aujourd'hui bien volontiers.

De quoi s'agit-il ?

En bref, Bentot me demandait de rendre des services que, selon lui, j'aurais effectués en trop au cours des vacances 1948.

Pour étayer son argumentation, il calcula comme suit le nombre habituel de mes services sur deux semaines.

D'abord, il évalua – sur une base que j'ignore – à trois par numéro le nombre de services qui m'étaient attribués pour une révision d'hebdo, soit, pour deux semaines : six services.

Il établit ensuite, au moyen des feuilles de présence qu'il consulta au *Figaro*, que j'accomplissais à ce journal, toujours en deux semaines : huit services.

Total : quatorze services.

Soit donc sept services par semaine.

Je ne discute ni n'entérine ces chiffres. La question n'est pas là.

Fondée vraisemblablement sur la conviction qu'une révision d'hebdo valait au maximum une plus-value d'un service par semaine, l'objection de Bentot a porté sur la périodes des vacances dernières où – à mon cœur défendant – j'ai fait, je crois, cinq services à la place des quatre par semaine que je faisais habituellement au *Figaro*.

C'est ce service par semaine – effectué, je pense, sur une période de deux ou trois mois (je n'ai pas vérifié) – que Bentot me demanda de rendre.

Je l'aurais fait de grand cœur – et je n'aurais pas attendu qu'on me le demande – si, aussi peu que ce soit, je m'en étais considéré comme débiteur.

Malheureusement, je ne suis pas d'accord. Pour que j'en sois d'accord, il faudrait qu'il soit convenu qu'une révision d'hebdo ne peut, en aucun cas, procurer à celui qui l'exécute un « avantage » supérieur à un service par semaine.

Une telle limitation n'a jamais existé (1).

Ce qui a toujours existé en cette matière, c'est l'obligation pour les reviseurs d'hebdo de rendre un service par semaine.

Par conséquent, en rendant deux services par semaine pendant la quasi-totalité de la période où j'étais reviseur

d'hebdo, je ne le fis pas parce que j'étais astreint par une codification ou un règlement, mais de mon propre gré (2).

Je me considère donc comme largement en règle et ayant rempli, dans ce domaine comme dans les autres, mon devoir de solidarité.

*

**

Puisque l'occasion m'en est offerte, j'aimerais ajouter quelques considérations d'un ordre plus général en ce qui concerne les révisions d'hebdo, afin que ne subsiste aucune confusion dans l'esprit de nos camarades non prévenus.

Qu'est-ce qu'une révision d'hebdo ?

C'est une besogne qui s'apparente autant à la tâche du personnel de la rédaction qu'à celle du correcteur. Elle est une sorte de synthèse des deux professions.

Elle n'est inscrite sur aucune convention collective, ne figure sur aucun document régissant les normes de notre métier. Pour l'employeur, elle n'est pas une obligation. C'est une précaution supplémentaire qu'il prend... et qu'il paie en plus des tarifs normaux d'impression.

Dans la plupart des cas, d'ailleurs, la révision n'est pas faite par des correcteurs, mais par des secrétaires de rédaction ou par les auteurs d'articles.

Nous n'avons absolument rien à objecter à cette pratique quand elle est utilisée, pas plus que le moyen de nous y opposer.

Cela revient à dire que lorsqu'un correcteur trouve une révision à faire et que, de ce fait, il abandonne à la corportation un certain nombre de services, c'est un avantage gratuit qu'il lui apporte.

Je pense, pour ma part, qu'il serait quelque peu paradoxal qu'on lui en tienne rigueur et que, de surcroît, il lui soit demandé des comptes !

Marcel LAMBERT.

(1) Si elle avait existé, je pense que les reviseurs n'auraient jamais été recrutés chez les correcteurs.

(2) Admettons, mon cher Bentot, que je ne l'ai pas fait par altruisme (tous ceux qui me connaissent savent que je n'en suis pas capable)... Figurons-nous seulement que je l'ai fait pour ménager mon œil unique.



Syndicat des correcteurs et des professions connexes – CGT

Lettre ouverte à monsieur le président de la République, François Hollande, pour le retrait total de la pseudo-réforme de Nicolas Sarkozy sur les retraites

Nous, Syndicat des correcteurs et des professions connexes CGT, membre de la Filpac, nous vous demandons, monsieur le président de la République, de mettre en œuvre sans tarder vos promesses électorales au sujet de la « réforme » des retraites de Nicolas Sarkozy. Ce train de mesures, imposé brutalement par le gouvernement précédent, doit absolument être abrogé.

Lors de la lutte de millions de salariés pour la suppression de cette loi inique, de nombreux militants et sympathisants du Parti socialiste avaient participé aux cortèges. Durant votre campagne électorale, vous-même aviez laissé clairement entendre que l'arrivée de la gauche au pouvoir signifierait le retour à un régime social de distribution des retraites tel qu'il avait été défini sous la présidence de François Mitterrand.

Or, nous sommes aujourd'hui inquiets. Car ce que vous proposez aujourd'hui – un retour à la retraite à 60 ans pour ceux qui ont travaillé dès 18 ans – revient en fait à entériner la « réforme » sarkozienne. En effet, seuls les travailleurs ayant les annuités requises pourront prendre leur retraite à 60 ans. Or, l'horizon lié à l'obtention de ces droits a déjà reculé pour les salariés, et ce mouvement se poursuit, au fur et à mesure du temps qui passe. Les bénéficiaires de la retraite à 60 ans sont de moins en moins nombreux... Il n'y en aura bientôt plus qu'une poignée ! Quant aux autres... Le nombre de ceux n'ayant pas, ou plus, la possibilité de partir en retraite s'accroît de manière notable.

Aussi, votre projet de loi sur la retraite ne serait qu'une reculade toute formelle sur la « réforme » néo-libérale des retraites, et non un retrait en bonne et due forme, sur le fond, de ce texte qui rime avec « confiscation » et « main basse des fonds privés sur l'assurance retraite » des travailleurs en France.

Si vous persistiez, les conséquences seraient catastrophiques pour nombre de salariés qui devront attendre, encore et toujours et peut-être jamais, pour acquérir le nombre d'annuités imposé. De quoi faire basculer une population toujours plus importante au minimum vieillesse.

**Fédération
des travailleurs
des industries
du livre,
du papier
et de la
communication
(Filpac)**

Nous ne parlons pas là par hasard. Car nous, Syndicat des correcteurs et des professions connexes, connaissons bien cette situation au sein de l'association de salariés que nous constituons. Un tiers de nos adhérents sont aujourd'hui des personnes vieillissantes – des « seniors » pour reprendre la dénomination (hélas) officielle des organismes de formation. Un autre tiers est constitué de travailleurs précarisés dès leur entrée dans nos professions, dont les revenus atteignent péniblement 1.000 euros par mois.

Ces personnes ne sont ni les « pauvres » ou les « misérables » habituels produits de l'inégalité de notre société. Mais des victimes de la réorganisation injuste du marché du travail à la sauce libérale.

Or, l'application de la loi sur les retraites telle que vous la proposez équivaldrait à alimenter la fabrique à pauvreté avec de très lourdes conséquences sociales.

Il vous faut maintenant rompre avec la logique comptable des libéraux sur la question des retraites. Leur seul argument – l'accroissement de l'espérance de vie permet de repousser l'âge de la fin du travail – a été proprement démonté par nombre d'études scientifiques*.

En somme, en France, on vit plus vieux mais pas en bonne santé suffisante pour continuer à travailler.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons solennellement le retrait pur et simple et total, sans aménagement, de la loi imposée par Nicolas Sarkozy. Nous vous demandons le retour au statu quo ante sur la question.

Veuillez recevoir, monsieur le président de la République, l'expression de nos sincères salutations syndicalistes.

Paris le 6 juin 2012.

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes.

* Voir notamment le démographe Hervé Le Bras in « La Recherche », n° 44, août 2010.

Twitter

La société Twitter permet d'utiliser l'Internet en envoyant des messages de 140 signes au maximum, des « tweets » (« gazouillis », en anglais). Créée en 2006, elle comptait 500 millions d'utilisateurs en février 2012. Chacun peut soit suivre – « to follow », « suivre » – un utilisateur et constituer ainsi son réseau, soit envoyer des messages afin d'être suivi.

Toutes les démarches sont transparentes. « Followers » et « followés » apparaissent dans la liste des messages de chacun (« tweet list » ou TL, ou fil de l'actualité – « time line ») grâce à la mention @.

Une liste thématique peut être créée. C'est le #, ou hashtag, qui le permet. On peut ainsi recevoir tous les tweets concernant un événement par exemple. À l'inverse, il est possible de choisir une liste de récepteurs – dans la limite de leur bon vouloir – en indiquant « DM », pour « direct message »).

Tweeter veut exprimer une manière de vivre, ainsi en indiquant « #FF », ou « #followfriday », il est possible, généralement le vendredi, de recommander à ses contacts de suivre une nouvelle personne que l'on apprécie et d' étoffer sa communication « sociale ».

~ ~ ~ ~ ~ Twitter est un nouveau média ~ ~ ~ ~ ~

Les algorithmes de Twitter sont fondés sur la notoriété des messages envoyés et donc le nombre de connexions des personnes suivies... qui suivent elles-mêmes d'autres utilisateurs, etc. Cela conduit à des « suggestions ». Elles sont le fruit soit de l'utilisation directe – untel connaît Tartempion parce qu'il est dans le même cercle de connaissances –, soit de la notoriété des tweets du moment. Ainsi, le 28 juin, les suggestions dans ma boîte étaient les suivantes : a) Marianne Bliman @Marianne_Bliman (une journaliste recommandée par un autre journaliste) ; b) Bill Gates (!) @BillGates suivi par ÉcoleNouveauxMédias, un site étudiant l'Internet ; c) Rupert Murdoch @rupertmurdoch, suivi par un publiciste.

La réalité relationnelle du réseau fonctionne donc à la fois horizontalement et verticalement. Ne s'imposent dans le temps que ceux qui dominent l'information en termes de notoriété.

Il faut noter qu'il est toujours possible à des autorités nationales de perturber les messages,

ainsi en Chine, où il est *de facto* impossible d'utiliser ce réseau social. Le degré de diffusion classe le tweet, celle-ci se sature donc assez rapidement dans le temps – d'autres infos tweetées déferlent sur un sujet – ou dans l'espace social – seul un groupe de personnes déterminé diffuse (ainsi, le tweet annonçant le décès d'un célèbre acteur philippin, Dolphy, a été classé pendant plusieurs jours parmi les 10 messages les plus diffusés dans le monde, du seul fait de sa propagation par les expatriés de ce pays dans le monde).

Enfin, la bibliothèque du Congrès américain a annoncé un projet visant à archiver tous les tweets publiés depuis 2006, sans que tous les détails soient connus. Qu'en serait-il des droits de propriété intellectuelle, de la liberté d'opinion (<http://shar.es/vakYs>) et de la protection de la vie privée ? Il faut bien avoir en tête que tweeter reste avant tout une intervention dans l'espace public qui laisse une trace informatique...



..... Lexique

Les twittos, lovetweet : « Thanks les twittos pour tous vos lovetweets hier »

#FF, twitt off : « désolée si les #FF importent votre TL, en même temps vous pouvez être twitt off le vendredi et ainsi vous serez tranquille »

Le twittos de la Belle Époque ?

Félix Fénéon (1861-1944), écrivain des *Nouvelles en trois lignes*, précurseur du tweet ? Ce critique d'art engagé dans le mouvement anarchiste à travers son activité dans plusieurs publications, dont *la Revue blanche*, puis, après la Première Guerre mondiale, proche du mouvement communiste naissant, a travaillé comme journaliste de brèves. Il s'est efforcé des années durant de transmettre de l'information en utilisant la contrainte formelle des dépêches : 3 lignes sur 1 colonne. Résultat, des textes... plus courts que les tweets ! Ces *Nouvelles en trois lignes* se trouvent sur Internet, sous forme de tweet, ou bien dans une belle édition, Arthur Bernard, collection Cosaques, Grenoble, 2009.

#Fénéon

« Félix Fénéon @FelixFeneonDeux Italiennes se houspillaient à Thil (M.-et-M.). Les maris s'émurent. L'un tua l'autre et le couple passa la frontière (Dép. part.). »

« 13:01-11Août12@FelixFeneon C'est au cochonnet que l'apoplexie a terrassé M. André, 75 ans, de Levallois. Sa boule roulait encore qu'il n'était déjà plus. »

« 0:15 - 7 Août 12@FelixFeneon Une machine à battre happa Mme Peccavi, de Mercy-le-Haut (M.-et-M.). On démonta celle-là pour dégager celle-ci. Morte. (Dép. part.). »

Réponse négative de la Capsag

Madame,

Tout d'abord je vous prie de bien vouloir excuser le délai mis à vous répondre, mais nous avons besoin de faire quelques vérifications auprès de la SICAVIC.

Nous sommes désolés de ne pouvoir donner une suite favorable à votre demande, le seul accord (et ses avenants 1 et 2) concernant les ressortissants du Bureau de Placement (dits « permanents ») a été signé en date du 2 décembre 2010 est forclos depuis le 1^{er} janvier 2012.

Nous vous précisons également qu'à cet accord était annexée une liste de personnes bénéficiaires toutes mentionnées à l'annexe 1 du 2^{ème} volet des textes du dispositif IMPRIME signé le 27/10/2009, dont vous ne faites pas partie.

Nous sommes à votre disposition pour tout élément complémentaire d'information que vous pourriez souhaiter,
Cordialement

Bulletin mensuel du Syndicat des Correcteurs mai 1949

Chômage et Sécurité sociale

Le syndicat du Livre a provoqué une réunion au ministère du Travail afin d'étudier la situation des chômeurs partiels (permanenciers).

En effet le règlement de la Sécurité sociale n'admet aux allocations familiales que les ouvriers ayant effectué dix-huit jours de travail dans le mois, ou à moins que ces ouvriers ne soient inscrits à un organisme officiel de placement ; or il est impossible que nos ouvriers puissent se faire inscrire au chômage partiel dans un organisme autre que leur permanence, étant donné qu'il est fait appel à leurs services au cours de la nuit.

En outre les permanents faisant des services occasionnels dans les imprimeries payent les assurances sociales sur la base des salaires payés par les imprimeries ; il s'ensuit qu'il arrive que ces ouvriers ne profitent pas du plafond pour le règlement des assurances sociales.

Le directeur de la Sécurité sociale au ministère du Travail

a très bien compris la situation de nos chômeurs. Il a préconisé un régime particulier similaire à ce que paient les dockers et les figurants de cinéma, c'est-à-dire :

Pour les allocations familiales [.] les imprimeries remettront aux permanents une vignette par journée de travail et ces vignettes seront remises au syndicat qui les complètera par des vignettes représentant les journées de chômage ;

Pour le paiement des assurances sociales, la caisse régionale remettra à nos maisons des timbres-vignettes, dont la valeur sera déterminée par cette caisse et représentera le minimum à payer aux assurances sociales, sans tenir compte du montant du salaire réellement payé.

Nous tiendrons les intéressés au courant des mesures pratiques qui ne tarderont pas à être prises à cet égard.

(Relevé dans le Bulletin intersyndical du journal *Le Monde*, 1949.)

Rapports



Rapport d'activité

Ce rapport a été approuvé par cinq voix.

Nous arrivons à la fin de l'année 2012 et la crise financière, économique, issue de l'actuelle organisation du travail, s'est durablement installée. Certains médias lui donnent même un âge : cinq ans, comme pour un jeune enfant !

Afin de nous préparer aux futures étapes de son développement ? Pour qu'elle connaisse tout d'abord la fin de l'enfance, et donc d'une certaine naïveté ? Le temps de son adolescence, avec ses problèmes propres, le jeune âge adulte, qu'il faut comprendre et admettre ? Certains économistes et éditorialistes écrivent que, s'il faut faire une croix sur la première moitié des années 2010, il faut se préparer à la seconde et aux chocs qui lui sont inhérents...

Pas le moins du monde perturbés par les catastrophes sociales que cette gestion entraîne, ils évoquent toujours et encore la rigueur, des bilans comptables, des réformes nécessaires, et ainsi de suite.

Mais, sur la carte du globe, les événements se succèdent. Nous voulons évoquer tout d'abord le massacre des ouvriers grévistes de la mine de platine de Marikana par ceux qui sont censés représenter la loi en Afrique du Sud. Baisse ou hausse des cours, corruption ou pas des autorités, ces assassinats plongent chacun devant l'horreur d'un conflit social réprimé dans le sang. Et cela continue, jusqu'à aujourd'hui, où il semble qu'une guerre contre les pauvres soit désormais tolérée, voire menée, par beaucoup de responsables dans ce pays.

De nombreux pays sont de plus en plus touchés par des revendications de salariés et chacun peut voir qu'une transgression majeure a été commise en Afrique du Sud avec ces assassinats. Une telle régression est inquiétante.

Devant ce qui est appelé désormais les « révolutions arabes », nous titrions « le Réveil du social ». Aujourd'hui, ce sont bien des masses humaines par dizaines de millions qui exigent une éducation de qualité et un travail afin de subvenir à des besoins élémentaires. La barbarie n'a pas lieu d'être !

En France, la gauche institutionnelle est arrivée au pouvoir. Mais pour ce qui est de la crise de la monnaie, des remboursements des prêts, tout continue

comme avant. Ne nous resterait-il qu'à suivre les nombreux épisodes d'une série néfaste de fermetures d'entreprises, de suppressions d'aides ? L'Institut national de la statistique (Insee) nous révèle des chiffres où la suppression nette d'emplois salariés est repartie de plus belle. Moins 11 700 au deuxième trimestre 2012, moins 29 600 depuis un an. L'institut ne comptabilise pour le secteur marchand plus que 16 125 000 emplois. Quand on y ajoute la volonté de réduire le personnel de l'État... Comment peut-on, en cette fin 2012, n'évoquer que la nécessité d'une reprise de la croissance ? Ne parler que de croissance zéro ?

La situation est dramatique. Pôle Emploi nous le confirme : avec la chute de l'intérim, qui s'impose tout au long de l'année, c'est la porte d'entrée dans la vie dite active pour de nombreux jeunes qui se ferme.

Tout se passe très vite et l'an 2000 nous apparaît désormais comme un jadis. Alors, les admirateurs de l'Union économique et monétaire n'évoquaient que les nouveaux emplois et la prospérité pour tous. Grâce au libre-échange d'un marché unique, à une modernité en marche, où même les destructions devenaient nécessairement créatrices. Ainsi l'électronique – ce qui touche directement le livre et les titres de presse – nous était représentée tel un eldorado.

Mais dans notre Europe actuelle, les emprunts – devenus structurels – se font avec des différences énormes, plus de 6 %, entre les pays, les régions, les cités, les départements ! La crise s'est invitée dans les budgets mais aussi dans le coût de tout emprunt ! Et ce dans une compétition exacerbée !

Précarité

Si la tâche de l'organisation syndicale est bien de défendre les intérêts matériels et moraux des salariés qui ont choisi de s'associer dans notre organisation, ce travail, qui reprend les termes inscrits dans nos statuts, se réalise aujourd'hui dans un marché de l'emploi en pleine mutation et frappé dans son ensemble par la crise.

Dès lors, la précarité s'impose, non plus comme une simple variable d'ajustement d'un marché de

l'emploi qui se cherche, mais comme une réponse unique pour tous. Évitions désormais les discours et analyses généralistes avec comme exceptions des entreprises dont la taille suffisante ou l'activité lucrative permettraient leur bon positionnement, et donc des avantages salariaux que leurs syndicats, eux-mêmes à taille confédérale, négocieraient.

La précarité pour tous, serait-on tenté de proclamer! Pour les quinquagénaires, pour les pousser plus ou moins brutalement dans une retraite amaigrie. Pour les salariés, qui devraient s'auto-transformer en petits patrons, mais avec une rémunération amputée des charges sociales issues du statut salarial? Pour les jeunes, obligés de jouer les stagiaires sous-payés, intérimaires flexibles construisant désormais une carrière au jour le jour. Nous n'avons pas la sensation de noircir le tableau en évoquant ces réalités, même si nous avons également conscience qu'il ne s'agit pas non plus d'un plan préétabli par de sombres individus mais qu'il s'agit plutôt, et nous le répétons, d'abord de l'accélération induite par la crise qui, elle, est globale.

Cette introduction afin de situer les raisons de nos combats contre l'auto-entrepreneuriat et son corollaire : la volonté de différents syndicats patronaux de mettre à bas la quasi-totalité des conventions collectives. Le travail se sépare des métiers.

Notre défense des métiers de la presse et de la communication, c'est donc lier les intérêts matériels et immédiats de nos mandants avec l'inscription des travaux de la presse et de l'édition dans un cadre de négociation minimale.

Cette précarité s'étend à tout le secteur de l'écrit, à toute l'industrie que notre fédération représente. Il n'y a plus de temps à perdre, la volonté de négociations paritaires semble aujourd'hui appartenir à une époque révolue. Pour les patrons de presse, réduire les effectifs ne se discute plus mais désormais se réalise. Point.

C'est pourquoi, ce qui est aujourd'hui en jeu avec les métiers et les qualifications, dans les luttes, les négociations d'entreprise, y compris dans leur aspect juridique, c'est de répondre à la revendication majeure de l'ensemble des salariés d'un secteur, de les défendre dans un cadre global et non pas seulement les survivants d'après restructuration. Ce type de calcul égoïste n'est pas seulement moralement douteux, mais inefficace aujourd'hui.

La démarche classique syndicale de lier l'organisation revendicative à une démarche institutionnelle ne nous semble plus correspondre aux changements induits dans les titres de presse, les maisons d'édition ou de la communication, tant la vitesse des changements et la crise s'imposent.

Notre opposition à l'auto-entrepreneuriat peut s'appuyer désormais sur un rejet de plus en plus grand et sur un recul de plusieurs années. L'étude de l'Insee publiée le 20 septembre est accablante. Seule une moitié des auto-entrepreneurs de 2009 a réellement produit un chiffre d'affaires et 45 % d'entre

eux sont parvenus à une moyenne de 4.300 euros... annuels! L'auto-entrepreneuriat est utilisé comme complément de salaire ou de retraite, ce n'est même pas un smic pour 90 % d'entre eux.

Pis, ce statut concurrence celui des artisans, déséquilibre celui des professions libérales, dont le gouvernement s'inquiète déjà du déficit de la caisse de retraite!

L'auto-entrepreneuriat sert enfin, et cela ne se voit que depuis cette année, à masquer la destruction d'emplois que nous venons d'évoquer – pour rappel, moins 29 600 sur un an. Le recul de l'âge légal de la retraite et la démographie désormais défavorable – le gros des baby-boomers ne travaille plus – accentuant ce déficit de l'emploi.

La précarité s'impose donc et de manière multiforme. Elle est devenue une constante pour l'ensemble. À la Filpac, la démarche institutionnelle chère à notre camarade Muller, couronnée parfois de succès, est désormais bien en panne. Les événements dans le groupe Hersant en apportent la triste confirmation. Rappelons au passage que la stratégie syndicale conduisait également au slogan du congrès de Lille qui était : « Syndiquez-les tous! » Devrions-nous le remplacer par « Sauvons-nous tous là où on peut! »? Certes, les camarades aux manettes dans les réalités industrielles qui restent et qui resteront – distribution, impression, groupes de presse rénovés – peuvent s'en sortir et effectuer un « pari de l'avenir », mais c'est déjà, ici et maintenant, dans une situation de la précarité pour tous. Y compris dans ce qui apparaissait comme impensable : l'administration, où il est acté que les remplacements ne se feront pas.

La précarité devenue une réalité concrète s'invite partout. Minorée par l'organisation syndicale, elle s'imposera assez rapidement avec le chantage à l'emploi dû à la crise : embaucher des plus ou moins précaires, ou pas, selon le nombre de départs obtenu.

Ces critiques, nous commençons à nous les appliquer à nous-mêmes. Au congrès de Lille, nous avons mis l'accent sur la nécessaire présence militante dans les unions locales.

Notre implication est restée à peu près inexistante. Non pas que certains camarades ne se soient pas investis. Mais leur action est restée individuelle et aujourd'hui, à la bourse du travail centrale, il n'y a pas assez de conseillers afin ne serait-ce qu'informer ceux qui viennent dès huit heures faire la queue, généralement à la suite de leur licenciement ou du non-paiement de leur salaire...

Nous sommes sortis d'un monde de l'atelier de presse, d'un syndicalisme des plans sociaux. Un monde qui s'imaginait gommer l'appartenance à une entreprise, l'ambition de carrière propre à chacun et les différenciations des rémunérations. Mais qui retrouvait bien vite cette mémoire dans les modalités de chaque départ...

Les crises successives au Syndicat des correcteurs et des professions connexes, exposées chez lui à

l'inverse des organisations syndicales à l'organisation pyramidale, nous ont rappelé le blocage d'un système qui n'arrivait pas à se dépasser. Il s'agit aujourd'hui d'effectuer notre mue, ensemble. Nous en avons besoin dans des secteurs professionnels où les mêmes mutations sont en cours, similaires. Ainsi celle de l'information. Si nous évoquons un réseau social dans notre bulletin, c'est d'abord afin de montrer la rapidité avec laquelle s'imposent de nouveaux médias. Mais ne cédon pas, comme d'autres, à l'enchantement d'une modernité. L'écrit reste l'écrit, le papier le papier, le livre le livre. Les réussites de titres de presse comme de maisons d'édition – et de ce point de vue regardons un peu en dehors de l'Hexagone – s'appuient toutes sur l'impression papier et la diffusion électronique. C'est ainsi que la publicité s'aggrave pour les premiers et que les produits se vendent pour les secondes.

La précarité est la règle imposée par les éditeurs, et pour reprendre les termes de l'avocat de Berger-Levrault – accusé d'avoir mis en place un système frauduleux, n'embauchant pas les correcteurs en tant que salariés mais les rémunérant en Agessa, sécurité sociale des auteurs –, pris la main dans le sac devant les juges prud'homaux : « Mais tous les éditeurs faisaient la même chose. » Et alors ? Après les condamnations de Gallimard et Éditis, il était difficile de plaider l'ignorance. Berger-Levrault a dû reconnaître devant les juges que rétribuer un correcteur comme un auteur est illégal, et prendre acte. Après les Agessa, l'auto-entrepreneuriat obligatoire, qui ne nourrit pas son homme sur le moment et le prive, vu les niveaux de chiffres d'affaires moyens, des droits différés que sont la maladie, le chômage et la retraite. Les chiffres commencent à tomber, qui lèvent le voile sur cet outil qui devait servir à dégonfler les chiffres du chômage.

Ces manières de faire peuvent apparaître comme la panacée pour certains employeurs, qui se délient

ainsi des entraves du code du travail. Mais gare, ces petits profits immédiats pour quelques-uns fabriquent les dizaines de milliers de vieux travailleurs très pauvres de demain, qui n'auront pas assez travaillé et, quand ils auraient travaillé suffisamment, n'auront pas cotisé aux caisses de retraite, et resteront à la charge de la société tout entière. Ou crèveront.

Dans le secteur de la presse quotidienne, les coups de boutoir des directions contre les salariés continuent, particulièrement dans le groupe Amaury. Après un plan de départs volontaires au *Parisien*, qui sollicitait 49 des salariés du journal, le départ effectif de 43 d'entre eux, les correcteurs qui ne devaient rester que 4 et qui au final seraient 8, c'est à la SNC l'Équipe que Philippe Carli, directeur général du groupe, met ses talents de destructeur d'emploi en œuvre. Quarante-six salariés, 10 % des effectifs, sont priés de dégager volontairement le terrain d'ici la fin de l'année à partir d'une liste de... 46 postes identifiés, dont 10 correcteurs sur 16. Le premier semestre 2013 verra la mise en œuvre de licenciements économiques si les départs volontaires ne sont pas à la hauteur fixée par la direction. Resterait en place un service de 6 correcteurs qui ne reliraient que les morasses des trois publications (*l'Équipe*, *France Foot*, *l'Équipe Mag*). Et tout cela bien sûr toujours au nom de la qualité et de la pérennité des titres. Il ne faut bien sûr pas voir malice dans le fait que la SNC l'Équipe lance une chaîne de télévision sur une fréquence TNT le 12 décembre, avec des moyens financiers qu'il faut bien aller chercher quelque part quand les actionnaires préfèrent licencier que voir leurs dividendes baisser.

Vieille chanson et vieilles balivernes qui finissent comme on sait si on n'y met pas le holà avec, contre les cabinets d'experts en plans sociaux, les directions et leur argent, leur intimidation, notre détermination au travers de notre syndicat et notre droit, contenu dans l'application du code du travail.

Des groupes qui ne s'intéressent d'abord qu'à eux-mêmes

Une multitude de groupes de personnes centrés sur eux-mêmes. C'est essentiellement cela Tweeter. Un média disponible mais dont l'utilisation reflète en les accentuant les discriminations et les distinctions sociales. Ainsi ces échanges de personnes travaillant sur les médias. S'y trouvent des informations non hiérarchisées ; des comptes rendus immédiats et parfois indigestes ; de l'agitation en circuit fermé.

Des informations non hiérarchisées

« 8:49-9Juill12JEAN-MARIE CHARON @jmcharonMercredi à St Martin Vesubie (médiathèque) "Un monde en tout petit : Twitter et le micro-blogging", tout plein de recherches intéressantesRetweets »
 « Fañch @radiofanch@jmcharon c'est une conférence?desintervenants? »
 « Henri Gibier @HgibierPour la première fois cette année plus de 50% des revenus du groupe Pearson viendront du numérique annonce Marjorie Scardino, son PDC »

Comptes rendus des comités syndicaux

Séance du 27 mars 2012

Présents : Claire Gignan, Francis Willems, Annie Pajnic, Christophe Versailles, Anne Hébrard.
Excusées : Isabelle Petit, Susan Watelet-Riou.
Invités : Éric Zivohlava, Philippe Cols.

Cantonade

Le numéro 222 a été bouclé le week-end précédent et est parti à l'imprimerie. Il devrait être dans les boîtes aux lettres à la mi-avril, convoquant les syndiqués à l'AG du 21 avril, 13 heures. Les numéros antérieurs récents sont consultables en ligne sur le site du syndicat.

Comité Inter du Livre parisien

Il n'a pas eu lieu ce lundi, car avait lieu l'après-midi une rencontre entre l'Inter et le groupe Amaury à Boulogne.

Formacom

Le conseil d'administration a désigné Christophe Versailles comme président de l'école. Ses statuts prévoient que six membres du syndicat soient membres du conseil d'administration. Claire Gignan et Francis Willems postulent, il reste quatre mandats à pourvoir parmi les syndiqués, l'appel est lancé. Il faut penser au devenir politique et au devenir tout court de l'école, conjointement avec le SDC et les autres syndicats frères et/ou de la branche.

Il est à noter que sur la fiche ROME du métier de correcteur, consultable entre autres à Pôle Emploi, Formacom figure tout en bas de la fiche, sans conventionnement.

La mutuelle

Le 12 avril à 14 heures a lieu une réunion entre les représentants de la Mutuelle de la presse et les syndicats à Blanqui sur le thème des retraités. Le syndicat des correcteurs enverra une délégation à cette réunion.

Séance du 24 avril 2012

Présents : Claire Gignan, Francis Willems, Annie Pajnic, Christophe Versailles (par liaison Internet), Anne Hébrard.
Excusées : Isabelle Petit, Susan Watelet-Riou.
Invité : Philippe Cols.

Assemblée générale

Une vingtaine de personnes ont assisté à l'AG. La retranscription est confiée à trois volontaires du comité syndical. Une réunion de la commission de l'édition était convoquée à la suite de l'AG. Les échanges des deux réunions sont informatifs et abordent des ques-

tions tant pratiques que d'organisation — notre adhésion à la Confédération générale du travail.

Comité Inter du Livre parisien

Il n'y a pas eu de réunion depuis trois semaines, pour diverses raisons (vacances scolaires...).

Capsag

Une correctrice qui a quitté la profession attend une indemnité de la Capsag ainsi qu'une prise en charge de l'Afdas (notre organisme collecteur) pour une formation.

Trésorerie

Deux syndiqués récents ont adressé des fonds au syndicat, l'un, pigiste en presse magazine, parce qu'il a fait partie d'un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) ; l'autre, parce qu'elle a gagné un jugement aux prud'hommes. Il ne s'agit pas là de remboursements mais de dons ; ce qui avait cours renaît spontanément. Une bonne nouvelle donc.

SNJ-CGT

La direction du SNJ-CGT a changé. Nos relations avec les précédents dirigeants étaient froides, pour ne pas dire inexistantes. Nous renouons un lien, avec pour thème des discussions la formation, les écoles, leur devenir, les actions communes à entreprendre pour la défense des salariés, et plus si affinités.

Secrétariat

Anne Hébrard postule au poste de secrétaire déléguée et obtient 7 voix pour.

1^{er} Mai

À Paris, rendez-vous ce mardi 1^{er} mai à 14 h 30 place Denfert-Rochereau sous le ballon de la Filpac CGT. Entre les deux tours de la présidentielle et au moment où Sarkozy en appelle au « vrai » travail, il est vital de lui montrer la direction de la sortie.

Séance du 22 mai 2012

Présents : Francis Willems, Susan Watelet-Riou, Christophe Versailles (par liaison Internet), Anne Hébrard.
Excusées : Isabelle Petit, Claire Gignan, Annie Pajnic.
Invités : Christophe Dulieu (JO), Éric Zivohlava, Philippe Cols.

Comité Inter du Livre parisien

Il n'y a pas eu de réunion depuis plusieurs semaines, pour diverses raisons ou sans raison connue. Nous en sommes toujours informés au dernier moment, quand nous sommes déjà sur place.

Capsag

Apparemment, nous n'avons plus accès, en tant que mandants du comité Inter, à l'argent cotisé par les correcteurs ouvriers du Livre, pas plus de manière individuelle officielle auprès de la direction de cet organisme paritaire que par le truchement d'un délégué syndical du Livre (*lire en page 11 la réponse de la Capsag*).

Honoraires avancés aux syndiqués

Lors de nombreuses instances engagées par des syndiqués, le syndicat avançait les honoraires d'avocat contre une reconnaissance de dettes. Cette façon de faire n'est pas satisfaisante, certains abandonnent l'instance en cours de route sans se soucier de l'argent commun des cotisations, d'autres gagnent en appel mais s'étonnent de devoir rembourser une somme engagée aux prud'hommes, après avoir perdu en première instance mais gagné par la suite. Les garanties demandées seront plus précises afin de rendre le prêt du syndicat plus sûr.

Afdas

C'est l'organisme collecteur qui recueille l'argent de la formation professionnelle, après absorption de Médiafor, pour répondre aux nouvelles normes. C'est un représentant d'Infocom qui occupe le siège « dévolu » au comité Inter.

L'Humanité

Un accord d'effectif a été signé entre le syndicat et la direction. Il permet l'embauche d'une correctrice licenciée à la suite de la liquidation de *la Tribune* à quatre cinquièmes de temps. Les remplacements se feront exactement dans les mêmes conditions qu'auparavant pour les rouleurs ayant déjà travaillé pour le journal, seuls les tout nouveaux arrivants ne bénéficieront pas des mêmes conditions salariales.

Journaux officiels

Le GIA (groupe interateliers) est en plein éclatement. Pour résumer, Infocom tente un coup de force pour prendre le contrôle jusque-là collégial de la structure, à l'encontre des autres organisations CGT (SGLCE, cadres, correcteurs). Les élections du personnel arrivent, des correcteurs doivent postuler pour occuper les mandats qui nous permettront de défendre et mettre en valeur notre métier. Un poste administratif est à pourvoir au sein du comité d'entreprise de la Sacijo. Le comité syndical soutient la candidature de reclassement d'une correctrice licenciée lors de la liquidation de *France-Soir*.

Permanence

Le téléphone de la permanence a changé : pour les cassetins qui ont besoin de rouleurs, comme pour ceux qui peuvent bénéficier de ses services, il faut dorénavant composer le 06.89.40.81.29.

Cotisations

Le mot de la trésorière : l'attestation pour les impôts sera envoyée après cotisation complète pour l'année 2011, impossible d'en avoir une à mi-cotisation, cela représente un casse-tête pour la tenue des envois. Le contribuable a trois ans pour faire valoir ses droits auprès de l'administration fiscale.

Séance du 22 juin 2012

Présents : Anne Hébrard, Francis Willems, Annie Pajnic, Isabelle Petit, Claire Gignan.

Excusés : Susan Watelet-Riou, Christophe Versailles.

Invités : Éric Zivohlava, Annick Béjean, Thierry Porré, José Nuevo.

Formacom

Arlette Gattullo siégera au CA de Formacom en tant que membre du Syndicat des correcteurs. Manquent trois candidats pour représenter le syndicat au conseil d'administration de l'école.

Allocation syndicale aux retraités

Selon l'article 63 des statuts, le syndicat verse un pourcentage des cotisations perçues aux retraités, actuellement 8 %. Le bureau des actifs et celui des retraités décident d'un commun accord de suspendre ce versement, afin que les réserves dont dispose la section soient mises à contribution.

Prud'hommes

Le 21 juin avait lieu le départage aux prud'hommes entre sept correcteurs travailleurs à domicile contre Harlequin, qui les rémunère sans inclure les espaces dans le comptage des signes, ce qui les prive de 20 % de leur salaire, et donc de 20 % de leurs congés payés, participation et intéressement, 13^e mois et prime de 8,33 %. La décision des juges sera connue le 21 septembre. Le 28 juin a lieu le bureau de jugement d'un correcteur contre Gallimard, qui veut forcer ses TAD à accepter une mutuelle discriminatoire, cinq ou six fois plus chère que celle dont ils bénéficiaient jusqu'alors. Les quatre autres Gallimard passeront en bureau de jugement le 19 novembre à l'encadrement.

Conseiller du salarié

L'union départementale (UD) CGT va bientôt procéder au renouvellement de la liste des conseillers du salarié et demande des candidats.

Le conseiller du salarié est une personne qui assiste un salarié du secteur privé convoqué à un entretien préalable au licenciement et qui travaille dans une entreprise qui n'a ni représentant du personnel ni délégué syndical. Le conseiller fait office de témoin pour le salarié. Il est tenu au secret professionnel.

Il assiste également les salariés lors des négociations autour des ruptures conventionnelles. Le conseiller rencontre le salarié qu'il doit assister avant l'entretien avec l'employeur pour prendre connais-

sance de la situation et lui faire connaître ses droits dans cette procédure. Pendant l'entretien, il peut être amené à rappeler à l'employeur les textes légaux en vigueur. Il peut être amené à faire une attestation écrite que le salarié peut faire valoir en cas de procédure prud'homale.

Le conseiller du salarié bénéficie d'autorisations d'absence pour se former à sa mission (dans la limite de douze jours par période de trois ans). Dans les établissements où sont employés au moins onze salariés, le conseiller dispose d'un crédit de quinze heures par mois. Le temps passé pour exercer sa mission est assimilé à une durée de travail effectif pour la détermination de tous les droits du salarié. Ces absences sont rémunérées. Le conseiller doit envoyer à la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) les éléments statistiques nécessaires (attestation d'assistance et bilan annuel, relevé mensuel de déplacement) et en envoyer une copie à l'UD pour qu'elle puisse suivre l'activité du conseiller.

Assemblée générale du syndicat

Elle aura lieu le samedi 20 octobre à partir de 13 h 30. Le bouclage de *Cantonade*, qui convoque les adhérents du syndicat à l'AG, est fixé à la semaine du 17 septembre, les contributions pour les tribunes libres doivent parvenir au responsable des publications syndicales, Éric Zivohlava, le 21 septembre au plus tard. Et merci d'indiquer une semaine à l'avance le calibrage approximatif des tribunes libres, afin que nous établissions la pagination. Les camarades qui veulent étoffer l'équipe de correcteurs des épreuves sont les bienvenus. Écrire pour cela à l'adresse mail du syndicat, correcteurscgt@yahoo.fr

Cantonade

Le bulletin du syndicat est de nouveau en libre accès à partir du site syndical.

L'Équipe

Le bureau du Comité Inter rencontre la direction de la SNC à propos du salaire en sifflant qu'ont dû accepter les ouvriers du Livre quand ils sont passés sous la convention journaliste. Cette situation concerne une cinquantaine de salariés dans tous les titres de la SNC. Les discussions se déroulent avec le seul syndicat Infocom, l'ego du DP SNJ-CGT le détournant du paritarisme pragmatique. Dommage...

Syndicalisme et métiers de la correction

Le syndicat se positionne comme un syndicat professionnel et de moins en moins exclusivement comme syndicat de presse quotidienne. Aux difficultés de fonctionnement de l'Inter s'ajoute une situation dramatique pour la presse provinciale. La Filpac n'appelle pour l'instant qu'à une non-parution. Le simple groupe Hersant est endetté à hauteur de 220 millions d'euros auprès de ses banques !

De tout temps, des amateurs ont exercé les métiers de la correction, mais la précarisation actuelle du monde du travail et la réforme des retraites créent un effet de ciseaux sur cette situation. Beaucoup de salariés souhaitent exercer la correction à domicile, souvent comme travail d'appoint, ce qui leur permet, si leur situation personnelle est par exemple celle de retraité, d'accepter le statut d'autoentrepreneur et donc que leur employeur ne soit plus responsable de leurs charges sociales. Pour eux, le syndicat apparaît telle une agence de renseignements plutôt que comme un outil de lutte et de rassemblement.

Séance du 6 juillet 2012

Présents : Anne Hébrard, Francis Willems, Christophe Versailles, Isabelle Petit, Nathalie Lewino, François-Georges Lavacquerie.

Excusées : Susan Watelet-Riou, Annie Pajnic, Claire Gignan.

Invité : Éric Zivohlava.

Le Parisien

Malgré les déclarations des dirigeants du groupe Amaury, selon lesquelles ne devaient perdurer que quatre postes de correcteurs sous la convention journaliste au lieu du cassetin Livre de quatorze piétons plus les rouleurs en poste, la situation n'a pas évolué. Le journal est le dernier de la PQN dont les correcteurs soient des ouvriers, mais le statut du journal, à cheval entre PQN et PQR, ainsi que le rattachement des correcteurs aux personnels de l'imprimerie induisent un contexte particulier.

Journaux officiels

Les élections des représentants du personnel (délégués du personnel et membres du comité d'entreprise) auront lieu en septembre au sein de la Sacijo. Plusieurs listes CGT sont en concurrence, correcteurs, typos et rotos sur une liste — au sein de l'ancien GIA reconstitué —, le SGLCE sur une autre. Douze postes sont à pourvoir pour les DP, 6 titulaires et 6 suppléants ; 5 et 5 pour le comité d'entreprise. Les correcteurs postulent à 2 postes pour les DP (1 + 1), et à 2 au CE (1 + 1), en position éligible.

Prochains prud'hommes

Le 17 septembre, un correcteur rémunéré en Agessa par l'éditeur Berger-Levrault passe aux prud'hommes à la section activités diverses, l'employeur ayant argué qu'il est principalement éditeur de logiciels pour éviter la section industrie, dont relève l'édition. Tous les syndiqués sont invités à venir soutenir notre camarade au conseil de prud'hommes à 13 heures.

Édition

Lorsqu'un travailleur à domicile de l'édition est malade et qu'il est présent depuis un an dans l'entreprise, il ne touche pas le complément de salaire

auquel ont droit les salariés sur site, suivant l'article 1226-1 du Code du travail. Il doit vivre avec les seules indemnités versées par la Sécurité sociale, alors qu'il cotise à la même hauteur que tous les autres salariés. Une discrimination supplémentaire envers les TAD, à laquelle le syndicat compte s'attaquer dès septembre.

Prochain comité syndical

Il aura lieu à la rentrée de septembre, avant le bouclage de *Cantonade*, sauf actualité brûlante.

Assemblée générale du syndicat

Elle aura lieu le samedi 20 octobre à partir de 13 h 30, salle Léon-Jouhaux. Le bouclage de *Cantonade* est fixé à la semaine du 17 septembre, les contributions pour les tribunes libres doivent parvenir le 21 septembre au plus tard. Merci d'indiquer une semaine à l'avance le calibrage approximatif des tribunes libres, afin que nous établissions la pagination. Les camarades qui veulent étoffer l'équipe de correcteurs des épreuves sont les bienvenus. Écrire pour cela à l'adresse mail du syndicat, correcteurscgt@yahoo.fr.

Séance du 10 septembre 2012

Présents : Francis Willems, Christophe Versailles, Susan Watelet-Riou, Anne Hébrard, François-Georges Lavacquerie.

Excusées : Annie Pajnic, Isabelle Petit.

Invité : Éric Zivohlava.

Édition

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes a décidé de répondre à l'appel des 451 pour la « constitution d'un groupe d'action et de réflexion autour des métiers du livre ». Ces professionnels lient l'avenir du livre à ses métiers. Nous nous proposons de demander à nos camarades de la CGT de soutenir cette initiative, que ce soit ceux du SNJ-CGT, du SGL-CE, des cadres ou de la Filpac.

L'Équipe

La direction argue d'une baisse de 4 % du CA pour demander 46 départs, volontaires dans un premier temps, dont ceux de 10 correcteurs sur 16 dans le groupe (le quotidien, le magazine et *France Foot*, qui passe de deux parutions par semaine à une). Moins 16 postes sur 47 à *France Foot*. Si les départs ne sont pas identifiés d'ici à la fin de l'année, des licenciements suivraient. La direction du groupe jette tous ses moyens dans la nouvelle chaîne TNT.

Mutuelle

Laurent Joseph, secrétaire du Syndicat général du Livre et de la communication écrite (SGL-CE), a été élu président de la Mutuelle nationale de la presse, du spectacle et de la communication, du groupe Audiens. Il succède à Philippe Bouldoires. Christine Gurruchaga est confirmée au poste de secrétaire de la Mutuelle.

Les Échos

Une correctrice a accepté le plan de départ proposé par *Les Échos*. C'est la perte d'un poste pour le cassetin, puisqu'elle n'est pas remplacée.

Cantonade

Il est en cours de fabrication, et part à l'imprimerie à la fin de la semaine.

Archives du syndicat

Le complément des archives vient d'être acheminé à Amsterdam, à l'Institut d'histoire sociale. Fin septembre, quatre correcteurs iront aux Pays-Bas afin d'aider les archivistes à trier les documents à microfilmer. Une copie doit par la suite nous revenir, à la disposition des syndiqués.

Journaux officiels

Le poste de Jérôme Baudry, décédé, doit être comblé par le piétonnage d'une suiveuse, qui laisse à son tour sa ligne libre. Celle-ci et un départ à la retraite début octobre devraient libérer des services pour les licenciés de *France Soir* et de *La Tribune* qui se sont manifestés.

Comptes rendus des comités Inter du Livre parisien

Depuis la sortie du *Cantonade* 222, et un passage où nous nous interrogeons sur l'utilisation des fonds de la Capsag, les réunions du comité Inter du lundi matin ont été étrangement désertées par l'ensemble des participants habituels. On peut penser, sans crainte de froisser le lecteur, que les correcteurs n'y étaient plus les bienvenus.

Assemblée générale du 12 mars 1949

La séance est ouverte à 15 h 15 devant une salle bien remplie; peu après, il y aura plus de 120 présents.
(...)

Rapport du secrétaire. — **Périgéat** indique que toutes les questions sont traitées dans le rapport publié dans le Bulletin. Concernant les salaires, il reste à donner quelques explications sur les événements récents.

Le Syndicat des Correcteurs aurait voulu que cessât la pratique du paiement de la main à la main, et c'est faute d'une autre possibilité de toucher notre augmentation que les organisations de Livre ont été contraintes à revenir à cette pratique. En effet, à la dernière assemblée, nous vous avons fait part de l'accord intervenu sur le principe d'un rajustement des salaires suivant les indices. Une demande de rendez-vous faite en novembre n'eut de réponse que le mois suivant, en raison, paraît-il, du Congrès de la Fédération de la Presse. Les indices ayant augmenté de plus de 10 %, nous demandions une augmentation proportionnelle des salaires. La Fédération de la Presse voulut reporter la discussion à janvier, espérant que les indices de décembre seraient en baisse : au contraire, ils enregistrèrent une nouvelle hausse de 2 %. L'accord s'établit donc sur 12 % au lieu de 10 %. Mais le lendemain, le gouvernement prenait la décision d'interdire toute hausse de salaire et menaçait de sanctions un imprimeur qui avait payé. Depuis, le Comité interpresse cherche une solution permettant le paiement légal. Nous nous trouvons donc en opposition avec le gouvernement et non plus avec nos patrons. Devant le veto gouvernemental, il nous fallut revenir au système honni. Il y a, certes, beaucoup de difficultés, notamment dans le labeur-presse. Le paiement se fera par l'intermédiaire des Comités d'entreprise, sur la base d'un majoration des factures.

L'accord relatif aux congés s'est fait sur la base de vingt-six services annuels pour les quotidiens, mais il reste à savoir qui paiera : l'imprimeur ou le journal, car il n'y a pas eu de majoration comptable de la facturation. Aucun accord n'a été jusqu'ici obtenu pour le labeur-presse. Le Comité des Correcteurs regrette que ces questions soient encore en suspens, car il avait pensé à demander aux piétons des quotidiens de prendre une semaine de vacances avant juin, ce qui aurait permis d'exonérer ces camarades de l'impôt de chômage et surtout d'y renoncer dans le labeur-presse. Les correcteurs de cette catégorie, ne bénéficiant pas des avantages qu'ont ceux des quotidiens, supportent

plus difficilement le poids de l'effort de solidarité et il aurait été souhaitable que l'on pût l'alléger.
(...)

Permanence. — Le secrétaire déclare qu'il est toujours délicat de faire le placement en période de chômage car l'optique du chômeur et celle du responsable syndical ne sont pas toujours les mêmes. Il y a deux façons de concevoir le placement : ou bien s'attacher à une répartition mathématique des services quels que soient l'emploi et le correcteur; ou bien considérer, selon d'ailleurs les dispositions statutaires, que l'intérêt du syndicat passe avant l'intérêt individuel du chômeur. La première méthode risque de mettre en cause le placement syndical, tous les chômeurs n'étant pas aptes à n'importe quel travail. Il y a des déficiences ou des inaptitudes, parfois causées par l'âge ou par la maladie. Les permanents ont donc choisi, approuvés par le Comité syndical, la seconde méthode qui consiste à tenir compte, avant tout, des capacités professionnelles, et c'est pour cette raison que nous considérons que les équipes ont leur mot à dire dans le choix des remplaçants. Nous devons aussi toujours pour maintenir le placement syndical éviter de compliquer les écritures comptables des entreprises par des changements de noms trop fréquents sur les bordereaux. Nous pensons avoir ainsi respecté l'esprit et la lettre des statuts et avoir agi au mieux de l'intérêt du syndicat; à l'Assemblée de dire si elle nous approuve.
(...)

Situation du labeur. — **Manier** regrette de n'apporter rien de concret en ce qui concerne les salaires, les patrons se réfugiant derrière la baisse des indices constatés en février pour refuser un rajustement prévu le 15 décembre, selon les termes et l'esprit du protocole signé en septembre à la fin de la grève.

L'accord partiel de la presse peut nous aider dans une certaine mesure, et une réunion avec les patrons se tiendra la semaine prochaine. Toutefois, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de la mauvaise situation du travail dans certaines imprimeries et de la position hostile du gouvernement qui sont les principaux arguments des employeurs pour refuser toute augmentation.

La discussion générale est ouverte. (...)

Bentot déclare que le rapport de Périgéat est juste mais incomplet. L'impôt doit donner 207 services mensuels, il y a quinze chômeurs qui devraient

donc recevoir quatorze services à ce titre, or, ils n'en reçoivent en moyenne que trois. Où va la différence ? Il demande des explications sans mettre en cause la permanence. Il signale un cas à *Paris-Presse* où l'impôt a servi à compléter la semaine d'un suiveur. L'impôt est pour ceux qui n'ont rien, les séries de suiveur ne doivent pas dépasser quinze jours.

Pour **Bentot**, il est anormal que le labeur-presse paie un impôt de chômage pour ceux qui gagnent plus qu'eux. Un moment, il avait pensé demander par tracts au labeur-presse de ne pas payer l'impôt. Il y a renoncé pour ne pas nuire au syndicat.

En conclusion, Bentot dépose une motion demandant :

1° Que les chômeurs présents à la permanence soient seuls bénéficiaires de l'impôt de chômage ;

2° Qu'il n'y ait pas de série au-dessus de deux semaines ;

3° Que le nombre de services moyen autorisé pour un chômeur soit fixé à quatre ;

4° Que le placement soit contrôlé par les chômeurs.

Il reconnaît que l'on puisse être insuffisant ou indésirable dans une équipe à condition qu'on ne soit pas récusé après trois mois de travail. Il cite l'exemple d'un camarade remplacé au *Figaro* ; quand on a découvert qu'il ne fait pas l'affaire c'est pour faire place à Guérin, membre du Comité. Dans un tel cas, le Comité est juge et partie.

Boucher, René indique les avantages et les inconvénients de l'échelle mobile. Actuellement, notre salaire représente 50 % de celui d'avant la guerre : a-t-on pensé à la possibilité de baisse ? Les patrons n'ont-ils pas l'intention de s'en servir ? Il signale qu'à *Ce Soir* on aurait l'intention de ne pas payer les 12 % de mars. (...)

Meyer pose la question des fonctionnaires retraités travaillant dans le métier. Il lit l'article des statuts interdisant ce cumul. Comment peut-on l'appliquer sans être policier ? La durée du travail est une question importante ; il trouve le doublage scandaleux et regrette le rejet de la motion Bentot par la précédente assemblée.

Fortin se plaint qu'une assemblée n'ait pas été convoquée en décembre. L'actuel renouvellement du Comité est une caricature d'élection. Le Comité, qui se réclame de la démocratie, devrait agir autrement.

Les 12 % ne sont pas acceptés puisqu'on les a refusés ce matin à une équipe. Cette absence de démocratie et de résultats dépasse évidemment le syndicat, c'est d'ordre fédéral, mais le syndicat reflète l'orientation bureaucratique et réformiste de la Fédération. On se plaint trop au Syndicat des Correcteurs à faire de l'anticommunisme.

Fortin ne critique pas le placement pour l'avoir assuré lui-même (ce que Périgeat conteste dans une interruption). L'esprit de combine règne au syndicat, il reprend les faits signalés par Bentot à propos du *Figaro*.

Fortin a encore d'autres griefs : la demande d'admission en 1945 d'une camarade restée deux ans en place n'a pas abouti. A *Ce Soir*, on a préféré Mme Picqueray, à une vieille syndiquée Mme Bruno, qui, dit-il, « n'avait sans doute pas les charmes requis. » Faut-il faire profession de foi ou, pour les femmes, se plier aux désirs des permanents pour obtenir une place ?

A ce moment, Fortin use d'expressions d'une telle indécence que toute la salle proteste. **Périgeat** menace de faire retirer la parole à Fortin.

Aufrière demande qu'on laisse à Fortin la liberté de parole dont il abuse, qu'il vide son sac d'ordures afin qu'il ne puisse se plaindre d'être brimé.

Fortin reprend la parole et termine « provisoirement », dit-il.

Détré considère que Fortin apporte ici le « roman chez la portière » ; ulcéré par un vote d'équipe sur l'attribution d'un poste de suiveur à Mme Picqueray, il a proféré des menaces, parlant de faire « sauter l'équipe ».

Mme Bruno dit Détré, n'a jamais été renvoyée de *Ce Soir*, elle y a fait des remplacements comme d'autres. Fortin a l'âme d'un dictateur.

Delbès suggère aux correctrices de protester énergiquement contre les propos orduriers de Fortin.

Mme Picqueray explique l'animosité de Fortin à son égard. Faute de place, une camarade qu'il proposait n'a pu être admise dans une équipe dont elle a fait partie. Elle stigmatise vigoureusement les sales procédés de Fortin.

Périgeat répond aux questions soulevées. A **Aubry** : que la différence de salaires n'échappe pas au Comité, mais c'est une situation de fait. La solution est dans le retour à la liberté des conventions collectives et à des salaires homologués régulièrement.

A **Bentot** : des camarades bénéficient, en effet, de l'impôt de chômage sans venir toujours à la permanence : c'est à la suite de décisions régulières. Il cite des cas particuliers concernant les jounaux de courses, les quotidiens de sport et qui exigent le même camarade spécialisé pour la bonne marche du journal. Pour le placement, ce qui est important, c'est le nombre de services attribués et les moyennes de services sur un certain laps de temps. Périgeat donne des chiffres à ce sujet, qui sont à la disposition de tous les camarades.

Est-il possible de remplacer le suiveur au bout de quinze jours ? Non, des difficultés surgiraient, nombreuses. Le placement n'est qu'une part du travail syndical. Pour obtenir un emploi stable, il faut avouer qu'il faut les capacités et que la chance joue parfois son rôle.

La proposition de Bentot confiant la permanence aux chômeurs n'est pas statutaire : que Bentot emploie la procédure normale s'il veut faire triompher son point de vue.

A **Meyer**, qui avait mis en parallèle le placement chez les imprimeurs chômeurs inscrits à leur permanence, le secrétaire répond que le placement chez les typos où les imprimeurs n'a pas le même caractère, la qualification étant donnée automatiquement par l'apprentissage.

Périgeat refuse de répondre à Fortin qui s'érige en professeur de vertu et dont les allégations purement calomnieuses ne relèvent que du mépris général.

La réponse à **Boulin** a été fournie par Duwiquet. Le cas des fonctionnaires retraités soulevé par **Meyer** concerne des retraités qui touchent des sommes infimes. Il reconnaît qu'il est difficile de s'assurer de l'exactitude des déclarations des intéressés à ce sujet, mais ce qui importe, c'est de respecter l'esprit des statuts plus que leur lettre dans la période actuelle.

(...)

Bentot répond à Biso qu'il n'a pas prêché pour sa chapelle. Il a relevé soixante-six doublages au *Figaro*, certains ont été rendus, mais pas tous.

Bocel est mis en cause. Une troisième motion Bentot blâme Bocel pour doublage, Biso Jean pour avoir couvert ces doublages. Puis c'est Lambert, Dieudonné, qui sont mis en cause sur le même sujet. Bentot ajoute que des heures supplémentaires faites à l'*Officiel* ne sont pas rendues.

Rouillé donne son opinion dans l'affaire du suiveur de *Ce Soir*. Dans le cas de Mme Picqueray, il y avait avant elle Le Roux et Mme Bruno (ce qui est contesté dans la salle).

Toutefois, Périgeat reconnaît que Mme Bruno avait postulé à la permanence pour suivre à *Ce Soir*.

Wantz s'élève contre l'étalage de tant de cas particuliers que le Comité peut traiter d'une façon plus rationnelle dans ses séances. (...)

Fortin se dit surpris qu'on n'oblige pas tout le monde à prendre la carte confédérale. Il dépose la motion suivante : « ... L'assemblée s'étonne que le Bureau n'oblige pas tous les camarades à prendre la carte de la C.G.T., organisation à laquelle ils appartiennent. »

La motion Fortin est repoussée à l'unanimité moins 1 voix et 3 abstentions.

Pour **Rouillé**, la question a été mal posée. Par respect de la démocratie, il faut prendre la carte confédérale, le referendum a tranché la question.

Wantz propose une autre motion : « Les correcteurs doivent prendre leur carte confédérale 1949, respectant une décision d'appartenance syndicale qui a été librement décidée par un referendum. »

Périgeat affirme que les « défenseurs de la démocratie » battus par le referendum n'auraient pas respecté la décision.

Wantz maintient son texte. Depuis que le syndicat existe, tous les syndiqués ont la carte confédérale, il ne peut en être autrement aujourd'hui. Si nous ne sommes pas d'accord avec l'augmentation du prix de la carte, demandons des explications à la C.G.T.

Biso (René) propose, puisque Wantz veut qu'on lui oppose un texte, de passer à l'ordre du jour.

Au vote, la motion Wantz recueille 7 voix contre 74 et 2 abstentions. A ce moment, une quarantaine de syndiqués ont déjà quitté la salle.

La motion **Biso (René)** tendant à passer à l'ordre du jour est approuvée par 79 voix contre 4.

Wantz pose des questions à Guérin en tant que membre du Comité fédéral ; il voudrait un compte rendu de son activité. **Guérin** répond qu'il n'a pas de compte rendu à faire aux seuls correcteurs. Au Comité fédéral, tout en représentant les « petites catégories », il est l'élu de l'ensemble des fédérés.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 h 20.

Assemblée générale

ordinaire du 21 avril 2012

L'assemblée commence devant 16 syndiqués.

François-Georges Lavacquerie. – Bonjour, aujourd'hui 21 avril 2012, 13 heures, l'assemblée des correcteurs est ouverte. Le quorum n'étant pas atteint, par respect des statuts, l'assemblée générale ordinaire reprendra à 13 h 15. Comme la salle ferme à 17 heures, les débats prendront fin au plus tard à 16 h 30.

François-Georges Lavacquerie. – Il est 13 h 20. Après la suspension de séance, l'assemblée générale des correcteurs du 21 avril 2012 est ouverte.

Nous devons désigner un président de séance. Annick Béjean est présidente de séance.

Annick Béjean. – L'assemblée générale ordinaire est déclarée ouverte. On n'entend pas les interventions de la salle. N'oubliez pas de venir ici, à la tribune, et de décliner votre identité, afin pour que vos interventions soient audibles sur l'enregistreur.

Premier point à l'ordre du jour, l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 novembre 2011. Y a-t-il des interventions sur ce dernier que vous avez tous lu dans le dernier numéro de *Cantonade* ? Nous mettons au vote l'adoption. Y a-t-il des personnes qui votent contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Les admissions : pas d'admission orale. Une démission : Emmanuelle Férieux. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Les admissions sont votées. Passons maintenant au rapport oral de la trésorière.

Anne Hébrard. – Susan Watelet-Riou, trésorière, a eu un empêchement. Je prendrai la parole en tant que secrétaire déléguée adjointe au sujet de la trésorerie.

Bénédicte Duval a entamé une procédure devant les prud'hommes contre son éditeur les Belles Pages. Comme elle a été déboutée en première instance, elle a fait appel à la cour de Versailles et gagné. Le syndicat a avancé les honoraires de l'avocat ; elle nous

remboursera dès qu'elle aura touché l'argent. Vous constatez que la procédure est longue ; l'action a été entamée en 2008 et l'appel jugé en février. L'éditeur a deux mois pour se pourvoir en Cassation.

Les Échos

L'action de l'avocat s'est montrée bénéfique par rapport aux discussions avec la direction ; les négociations se sont bien passées. L'ensemble du cassetin est passé du statut ouvrier du Livre au statut de journaliste, dans des conditions similaires. Notons que ce qui était impossible pendant des années a pu se résoudre en une seule rencontre. Le travail juridique a permis cette intégration dans la rédaction.

Par ailleurs, deux correcteurs qui ont bénéficié d'un plan de départ ont reversé au syndicat une quote-part. Pour eux, il s'agit d'une reconnaissance du syndicat, de son action, de son soutien. Qu'ils en soient remerciés. Un correcteur des *Échos* non syndiqué a tenu à s'acquitter de sa quote-part relative à la facture de l'avocat sous la forme d'une année de cotisations. Voilà ce qui est nouveau pour la trésorerie depuis le rapport écrit de la trésorière.

Annick Béjean, présidente de séance. – Y a-t-il des questions ?

Dominique Caillet-Thiberge. – Je ne suis posé la question des recettes du syndicat.

Anne Hébrard, secrétaire déléguée adjointe. – Les recettes chutent. Elles sont constituées par les cotisations. Nous sommes passés d'une situation qui remonte à il y a six ans où une grande partie de nos adhérents ne payaient pas leurs cotisations – nous étions alors un peu moins de cinq cents – à une situation où seuls les adhérents à jour de leurs cotisations – nous sommes presque trois cents – sont comptabilisés. Ceux-ci ne sont plus en majorité des correcteurs de presse. Leurs revenus de même que leurs

cotisations sont faibles. Ainsi, certains travailleurs à domicile (TAD) demandent à payer la cotisation minimale. Pour une personne qui gagne moins de 1000 € par mois, cela représente une somme. Nous décidons, en fonction de la situation de chacun, de prendre en charge certains d'entre eux pour l'organisme de centralisation des cotisations de la CGT, Cogetise, notamment en cas de maladie.

Pour autant, nous sommes à l'équilibre. Seules des dépenses exceptionnelles ont récemment grevé le budget – la somme versée pour la conservation des archives. Nous aurons un retour dans le temps sous forme de reconnaissance de notre histoire. Avec une copie à Paris. Nous l'avons considérée comme un placement. Nous sommes donc toujours à l'équilibre.

Pour ce qui est de la question de la gestion, depuis l'ère Sarkozy, les règles sont plus strictes. Un expert-comptable est exigé au-dessus de 200 000 euros. Les comptes sont certifiés. Rien au-dessous de 2 000 euros. Nous nous situons entre les deux. Il faut soit publier les comptes sur Internet, soit en envoyer une copie à l'inspecteur du travail. C'est cette seconde solution que nous avons choisie. Au niveau de la CGT, la centralisation qui s'opère – un peu sur le modèle de celle qui a été réalisée à la CFDT il y a de nombreuses années – sera achevée avec le départ de Bernard Thibault, puisqu'il en a laissé le soin à son remplaçant ou à sa remplaçante.

Aujourd'hui, une part très importante est affectée à la confédération. Une partie de ces sommes serait reversée, notamment aux unions départementales. De ce point de vue, notre cas est particulier, puisque

nous sommes un syndicat parisien, plus précisément l'Union locale du X^e arrondissement. C'est une grosse structure, contrairement à l'Union départementale de l'Aube, où tout le monde se connaît et où des actions communes sont envisagées afin de faire vivre la CGT.

À Paris, l'UD est formée de syndicats divers, soit de petits syndicats, souvent anciens, parfois fondateurs de la CGT, soit de gros syndicats, souvent d'entreprises publiques. Ainsi celui de l'AP-HP, avec des milliers d'adhérents.

Ce rappel afin de se souvenir que les syndicats pouvaient, dans le passé, annoncer un chiffre important de syndiqués qui ne correspondait pas à la réalité. Étaient comptabilisés ceux qui avaient cotisé quelques mois ou étaient en retard de cotisations. C'est par rapport à cette réalité en évolution que le comité syndical a tenu à mettre en adéquation le nombre des adhérents avec le nombre réel de cotisants.

L'évolution de la CGT s'effectue donc dans la centralisation des budgets parallèlement à la prépondérance des syndicats qui représentent des grandes entreprises, voire des secteurs entiers dans une région – ainsi la RATP pour le transport en région parisienne.

Donc des syndicats prépondérants dans leur fédération et, en conséquence, leur fédération dans la confédération. Ce qui n'est pas le cas, et qui ne va probablement plus l'être, pour les petits syndicats. Ceux-ci connaissent la même désaffection que les grands, mais ils n'ont plus la taille minimale nécessaire afin d'agir de manière personnalisée. Ces règles comptables adoptées sous l'ère Sarkozy comportent donc une recomposition à terme des associations de

Tweet fil de l'information

Le fil de l'information n'est plus transmis par des machines dans des agences de presse ou bien théâtralisé par des panneaux lumineux dans un lieu célèbre d'une grande métropole – la gare Saint-Lazare à Paris. Désormais, chacun peut obtenir l'information qu'il souhaite, souvent en temps réel. Pour tel événement, conférence, procès, spectacle, ce sont des dizaines de témoins directs qui envoient des informations, intéressantes ou anecdotiques. Agrégées, elles forment un flux qui s'impose.

Mais l'important, c'est également les renvois pointés par ces tweets, un article, un document de première main, un graphique, une vidéo, une émission de radio, etc. Tweeter est un média qui pointe du doigt tout autre média.



Le fil de l'information

- « 9:37-27Juin12 @AnnaGuedy Exclusif : pourquoi Nicole Bricq a été mutée <http://2.xfru.it/BelWycRetweeté> par JF Couvrat »
- « @Hgibier 5ans après l'entrée dans la Grande Récession il apparait que les subprimes n'étaient en rien la cause mais le symptôme <http://soc.li/eh9VaPS> »
- « Henri Gibier @HgibierLa Chine au bord de la déflation: une vision très noire <http://www.telegraph.co.uk/finance/economics/9465651/Hard-landing-for-China-as-factory-prices-fall-and-deflation-looms.html> »
- « Henri Gibier @Hgibier Des gains de productivité aux USA qui cette fois ne profitent pas au travail <http://p.ost.im/p/ddpvcv> via @econjared »
- « 11:54-26JuinJFCouvrat@Dechiffrages Curieux:nombreusesétudes alarmistes sur l'effet emploi d'une hausse du Smic; aucune sur l'effet des énormes baisses de cotisations surSmicRetweets »
- « 14:48-26JuinJFCouvrat @Dechiffrages#SMIC Coup de pouce 0,6% = +9,7 € de coût salarial mensuel, soit 87,3€ pour 9 salariés. Parler de danger pour l'emploi est consternant »

salariés que sont les syndicats. Les grosses structures compteront et pèseront dans les confédérations, pendant que les petits syndicats s'amenuiseront, voire disparaîtront.

Ajoutons à cela, à la CGT, la question récurrente des syndicats du privé et du public : les grosses fédérations sont plutôt du public, pendant que le privé a déjà du mal à exister du point de vue du nombre de syndiqués, donc sous un angle comptable. Il suffit d'observer l'évolution de la fédération de la métallurgie.

Je parlais de l'Union départementale de Paris : on y retrouve la même évolution. De très grosses structures qui représentent des milliers de salariés, pendant que des syndicats professionnels erratiques sont toujours présents parce que, depuis longtemps, ils sont représentés à la Bourse du travail. Ainsi nos voisins du syndicat cuirs et peaux et celui de la bijouterie de fantaisie, etc.

Donc nous arrivons derrière dans les assemblées départementales en annonçant trois cents syndiqués, dont un tiers est composé d'une population vieillissante et un autre tiers de personnes précarisées. Notre structure évolue, et c'est à nous de faire en sorte qu'elle continue à évoluer avec d'autres. Donc, il s'agit non pas d'exister pour exister mais d'évoluer dans cet ensemble.

Annick Béjean. – Nous avons été sollicités par la Bourse du travail, nous, retraités, pour la redistribution des salles. Cela afin de faire de la place aux syndicats qui arrivent – il en est ainsi de SUD ou de la CFDT. Ils demandent leur part de locaux. Les retraités se sont vu supprimer leur local. Nous aurions eu mauvaise grâce de refuser, puisque nous sommes une section et que nous cotisons pour moins de cent personnes. Comme nos archives ont été transférées, il ne nous restait plus qu'à prendre trois étagères dans le bureau et nous sommes revenus dans notre syndicat. Le responsable de la Bourse était même disposé à nous redonner une pièce si nous effectifs augmentaient à nouveau ! Donc tout change, notamment pour les fédérations qui se regroupent. L'avenir n'est pas sympathique.

Y a-t-il une question ?

Dominique Devauton. – Pour les correcteurs de province, je me pose la question de leur syndicalisation.

Anne Hébrard. – La situation n'est plus cohérente aujourd'hui. Pour ce qui appartient au passé de la CGT, l'histoire de la structuration, d'avant la Seconde Guerre, est celle de la distinction entre la région parisienne, nommée alors département de la Seine, dans les années 1930, et la province.

Dans toute la France en dehors de Paris, la fédération s'est organisée en Syndicat général du Livre, qui regroupait l'ensemble des professions, des sections, essentiellement autour de titres de la presse régio-

nale. Une presse alors florissante, où certains représentaient une puissance locale.

Pour la région parisienne, l'organisation en un Syndicat général du Livre a admis des exceptions, celles des syndicats préexistants et de leur organisation syndicale particulière : le Syndicat des correcteurs et la Chambre syndicale typographique parisienne – cette dernière était une puissance adaptée à la réalité industrielle de la région, qui représentait peu ou prou 50 % de l'écrit français. De l'écrit parce que, outre la presse et les périodiques, la quasi-totalité de l'édition était incluse. C'était l'époque où les auteurs de livres faisaient tirer des cartes de visite, afin de s'excuser de ne pas être présents à une dédicace, avec la phrase suivante : « Hommages de l'auteur, absent de Paris. » Ces deux syndicats étaient formellement intégrés au Livre parisien mais gardaient provisoirement leur indépendance ainsi que la structure dont ils faisaient partie, celle qui garantissait les accords régissant la presse quotidienne nationale : le Comité inter du Livre parisien. C'est ce provisoire qui est en train de se terminer...

Revenons sur la province d'alors et rappelons la double réalité de celle-ci, spatiale pour les petites entreprises – on se syndique au SGL du lieu où on travaille – et verticale, dans un syndicat d'entreprise, pour les grands journaux régionaux. Cela peut être utile dans le contexte actuel. Où on peut constater qu'ils représentent à la fois une rédaction, une imprimerie, une organisation d'événements locaux – festivals, courses, etc. –, une maison d'édition, des distributeurs, le tout dans un groupe.

Aujourd'hui, *de facto*, le Syndicat des correcteurs et des professions connexes syndique des salariés de province de notre champ d'activité. Il est en effet difficile de distinguer, par exemple pour l'édition, ce qui est parisien de ce qui ne l'est pas. Nous les défendons de la même manière, de préférence avec les unions locales. Nous renvoyons donc le plus que nous pouvons à des contacts locaux.

Annick Béjean. – Une simple précision : nous sommes restés un des seuls syndicats de la Filpac à être qualifié de « parisien », malgré nos demandes répétées de prendre la mention « national ». Michel Muller avait d'abord simplement refusé, puis déclaré qu'il y aurait éventuellement des correcteurs... Concrètement, en province, les postes de correcteurs ont disparu, leur travail ayant été soit abandonné, soit repris par d'autres. Les correcteurs ont disparu aussi parce qu'ils n'ont pas été défendus par la Filpac. Pour Infocom, nous restons dans l'ambiguïté, puisque leurs statuts conservent leur ancienne forme de CSTP. Ainsi, lors du procès d'Ivry au cours duquel le SGLCE de l'imprimerie du Monde a remis en question la légitimité du délégué désigné par le Syndicat des imprimeries parisiennes, ex-section du SGL, l'avocat des rotativistes a mis en avant cette continuité-là.

Anne Hébrard. – Aujourd’hui, beaucoup de travailleurs à domicile adhèrent au syndicat. La réalité de l’ensemble de la profession a changé, notamment les modes de rétribution. La question n’est plus de savoir où ils travaillent mais pour qui et sous quelle forme. Notre tâche syndicale est de les défendre et, à travers eux, l’ensemble de la profession.

Annick Béjean. – Nous soumettons au vote le rapport de la trésorière. Contre ? Abstention ? Pour ? Adopté à l’unanimité. Nous passons au rapport oral d’activité.

Anne Hébrard. – C’est à mon tour de présenter le rapport oral d’activité, à ajouter au rapport écrit que vous avez lu dans *Cantonade*.

Nous voici réunis ce samedi 21 avril à la veille d’un choix électoral où beaucoup pensent qu’un changement de politique gouvernementale est nécessaire.

Telle est notre position au Syndicat des correcteurs et des professions connexes. Depuis cinq années, le principal travail du pouvoir en place a été de remettre en question les rapports entre les employeurs et les salariés, au détriment de ces derniers.

Le changement, c’est pourtant dans la crise, depuis 2008, que chacun de nous le vit. L’actualité est dramatique dans beaucoup de pays. En Europe, une récession latente s’est installée – la contraction du produit intérieur brut est devenue une réalité désormais acceptée.

Ainsi, ces derniers jours, les résultats des ventes de voitures atteignent le niveau de celles de 1998, tandis que la baisse de la vente de carburant atteint 3,5 %. Nous faisons ces remarques non pas parce que nous prônons la promotion de la bagnole et que nous applaudissons à la consommation de carburant d’origine fossile, mais plutôt parce que ces réalités en révèlent d’autres.

La baisse des ventes de voitures ? Ce n’est pas le résultat d’un investissement dans les transports collectifs. C’est d’abord la mainmise, dans l’Union européenne, des plus gros producteurs, qui profitent de la crise afin d’essayer d’acculer à la faillite les plus petits. Une politique désastreuse en matière d’emplois régionaux. Le recul des ventes d’essence n’est pas le signe d’un remplacement par une énergie propre mais tout simplement le résultat des difficultés économiques de millions de personnes. Les chômeurs et les précaires ont toujours besoin, eux, de se déplacer.

En 2012, nous commençons à percevoir la réalité de l’inflation, qui a gagné tout le continent. Les chiffres encore annoncés il y a trois mois sont infirmés par une hausse, légère mais constante.

C’est donc dans ce contexte-là que des échéances politiques ont lieu. D’importance, elles ne peuvent toutefois pas renvoyer à une future reprise, qui, hypothétique, s’annonce donc inégale ; de plus, pas pour tous. C’est pourquoi c’est d’abord de social dont il faut, et faudra, parler. Comment faciliter l’emploi ?

Mais l’échéance électorale, c’est aussi la possibilité d’un bilan, cinq années pendant lesquelles la réalité d’ici et maintenant s’est imposée. On ne peut pas gagner plus en travaillant plus. Et la réforme purement comptable des retraites se révèle une ineptie.

Ainsi, une nouvelle étude de l’Institut national d’études démographiques montre que l’état de santé des travailleurs âgés ne s’améliore pas. Ils seront donc de plus en plus au chômage et mécaniquement écartés par leurs enfants, plus dynamiques et moins coûteux. Les illusions tombent. Il y a deux ans, lors de la réforme des retraites, cet institut n’évoquait que l’inégalité entre les classes sociales quant à la santé au travail. Thème alors repris par les politiques. Aujourd’hui, ces nouvelles statistiques indiquent certes une simple tendance, mais une tendance nouvelle, celle de l’après-2008. Si elle persiste, on ne pourra pas, sur le plan politique, ignorer ces effets généraux de la crise, qui s’ajoutent à ceux des inégalités de classes sociales.

Pour notre secteur professionnel, l’actualité légale est constituée par la publication, le 13 avril 2012, de la convention-cadre entre l’Etat et certaines entreprises de presse, qui va régir l’aide de la puissance publique au secteur tout entier.

Ici comme ailleurs, l’Etat ne se désengage pas complètement, mais il ne considère plus son intervention à l’échelle d’une branche. La réforme des aides à la presse et au Fonds stratégique pour le développement de la presse consiste à aider des entreprises à faibles revenus publicitaires, dans le cadre toléré par l’Union européenne, et non plus à favoriser une régulation commune à tous les médias.

La puissance publique n’aurait plus les moyens de réguler les investissements industriels mis en place. Pourtant, la pluralité, c’est ça. Pas de déterminer quel titre est trop frivole pour l’empêcher de bénéficier d’aides directes ou indirectes ; pas d’opposer une presse du « lecteur consommateur » à celle d’un « lecteur citoyen ». Ce serait renoncer au socle industriel en tant que garant du pluralisme et laisser la porte ouverte à l’autorégulation pour les nouveaux médias – à la manière, naguère, des radios commerciales qui se nommaient elles-mêmes radios libres...

Il faut dire à d’autres médias, parce que, bien sûr, les habitudes anciennes d’une presse habituée aux arrangements entre connaissances vont, elles aussi, être remises en question.

Aujourd’hui, pour la Direction des médias, il est question, face à l’aide au portage, maintenue à 45 millions d’euros en 2012, d’une « réserve de précaution » pour le reste des aides de la presse. Il s’agit bien d’une situation plus que tendue.

Paris Normandie

Dépôt de bilan le 29 février, mise en redressement judiciaire ; élaboration d’un plan de redressement de la direction, suspendu le 4 avril à la suite d’une offre de reprise : la Société normande de

presse d'édition et d'impression (SNPEI), qui édite *Paris Normandie* et d'autres quotidiens de la province, est victime du groupe Hersant, bien décidé à ne pas investir dans l'outil industriel et à n'appliquer que de simples règles comptables. C'est notre fédération tout entière qui doit lutter, afin de faire respecter les droits de l'ensemble de ces salariés et que l'on ne jette pas, ici comme ailleurs, le bébé avec l'eau du bain.

Rustica

Les délégués syndicaux de *Rustica* ont, lors de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires (NAO), obtenu une augmentation collective des salaires hors prime d'ancienneté, avec une proportionnalité inverse des taux d'augmentation et des niveaux de salaires, les salaires les plus bas bénéficiant du taux d'augmentation le plus élevé.

Pour les pigistes, est demandée une augmentation de 1,5 % des tarifs du feuillet, de la production de reportages photos et d'illustrations inscrits au barème.

Berger-Levrault

L'éditeur était assigné aux prud'hommes le 11 avril pour avoir rémunéré un correcteur en droits d'auteur. L'affaire devait passer en dernier – la onzième ! Le président de séance a décidé la radiation ou le renvoi de plus de la moitié des affaires, ce qui était inquiétant quant à ses manières expéditives mais à la fois rassurant quant à l'attente, qui serait moins longue que prévu, et quant au temps de discussion qui pourrait être consacré à notre affaire.

Au dernier moment, l'avocat de l'éditeur a soulevé l'incompétence de la section industrie pour juger cette affaire, au prétexte que Berger-Levrault serait éditeur de logiciels et relèverait des activités diverses !

Notre avocat fit observer que ce sont les menções portées sur le dernier bulletin de salaire qui doivent déterminer le choix de la section et de la convention collective. Après avoir dénoncé vigoureusement le caractère dilatoire de la demande de Berger-Levrault, il a demandé que l'affaire soit jugée sur le fond séance tenante. Contre toute attente, le président s'est montré plutôt favorable et sensible, notamment au fait que l'avocat adverse dise qu'il n'était pas en état de se défendre sur le fond et, par là, reconnaisse le caractère dilatoire de sa demande (il a admis que, n'étant pas prêt, il a tout simplement cherché à gagner du temps !). Mais cette attitude du président du bureau de jugement n'était destinée qu'à la galerie, et quand M^e Roumier lui a demandé de s'engager par écrit en proposant une date d'audience, afin que le report nous fasse perdre moins de temps, il s'y est refusé, laissant au président du tribunal le soin de décider de tout. Nous avons appris par courrier ce matin que le président du conseil de prud'hommes a, par ordonnance, désigné la section activités diverses pour juger l'affaire.

SNJ-CGT

Peut-être une bonne nouvelle dans le paysage déchiré et inerte du syndicalisme actuel : comme le SNJ-CGT s'est doté d'une nouvelle direction, nous décidons de la rencontrer d'abord pour des discussions à bâtons rompus. Si tout se passe comme nous le souhaitons de chaque côté, nous pourrions envisager une démarche commune pour des cas concrets tels que la formation ou des actions aux prud'hommes, où nos deux syndicats seraient parties intervenantes aux côtés des salariés, comme le SNJ l'a déjà fait dans une action aux prud'hommes contre Filipacchi.

Merci de votre attention.

Annick Béjean. – Des interventions ?

Anne Hébrard. – Une précision. De nouvelles règles de représentativité pour tous les syndicats se sont imposées. Nous nous devons de rencontrer et de discuter avec les syndicats qui font partie de notre champ d'activité, notamment parce que nous sommes présents dans des secteurs divers et que, aujourd'hui, la plupart des correcteurs anciennement ouvriers du Livre ont obtenu le statut de journaliste.

L'évolution des médias, si on se reporte aux deux dernières années, s'est accélérée. On y retrouve toujours une division, une pluralité, un nombre important de syndicats CGT. Nous évoquons le SIP, le SGLCE, Infocom, le Syndicat des correcteurs et des professions connexes, issus du Livre parisien, auxquels il faut ajouter le SNJ-CGT et, pour les chaînes de télévision, celui des techniciens CGT. Nous nous trouvons dans une situation dans laquelle nous voyons mal comment nous pourrions dégager une ligne cégétiste audible par l'ensemble des salariés du secteur. Il ne reste qu'à s'autoproclamer représentant de tous chacun dans son coin. Nous sommes loin du mot d'ordre du congrès de Lille, qui était, je le rappelle : « Syndiquez-les tous ! » Cette situation est dangereuse parce qu'elle fait passer les appels pour autant d'incantations peu efficaces.

Ce n'est pas en annonçant dans les entreprises qu'il y a trois salariés CGT que nous allons nous développer. Il faut que nous devenions tous audibles. Pour les deux prochaines années, les correcteurs syndiqués doivent se déterminer avec d'autres, avec comme objectif de représenter la CGT. Nous poursuivons l'action d'un syndicat certes centenaire, mais il ne doit pas se retrouver isolé.

Monique Devauton. – J'appartiens au syndicat pour défendre un corps de métier. Je suis à gauche et pourtant, pour moi, la CGT n'est pas l'objet à défendre. Peut-être s'agit-il d'une différence de génération ?

Anne Hébrard. – S'il s'agissait d'une histoire de couleurs à défendre, les Verts, les rouges, les oranges, les je-ne-sais-pas-quoi, à la manière dont se présentent

les différents syndicats de journalistes pour l'élection de la commission d'attribution de la carte, ce ne serait pas suffisant à l'échelle d'un secteur tout entier. C'est suffisant pour une corporation – ici, celle des journalistes –, afin d'indiquer une représentativité à des syndicats, et ce au niveau national. C'est suffisant dans un monde clos, mais pas pour un secteur tout entier. Or le métier de correcteur et les professions connexes se situent dans un secteur tout entier, sous différentes conventions et aujourd'hui face à l'absence de convention, puisque l'autoentrepreneuriat est apparu.

Un bémol avec ce type d'élection. Prenons un syndicat comme la CFTC, où se trouvent des militants parfois très dévoués, mais aux rangs trop clairsemés pour être réellement représentatifs de l'ensemble, des militants qui, grâce à ce type d'élection de la carte deviennent représentatifs pour la « couleur » qu'ils représentent, ou qu'ils sont censés représenter. Ils peuvent être représentatifs dans tel titre ou tel autre, en province par exemple, mais totalement absents ailleurs. Cet exemple afin de te répondre, de constater qu'un certain nombre de votants désignent un syndicat non pas par rapport à une réalité d'association de salariés mais comme l'expression d'une sensibilité. Par exemple en terme politique. Ainsi SUD, marqué comme un syndicat remuant, défendant les statuts liés à des métiers. Comme c'est un syndicat qui bouge bien dans l'éducation ou d'autres secteurs, un certain nombre de journalistes votent pour lui. Alors que la réalité en nombre de délégués du personnel est tout autre et qu'en plus le syndicat représentatif de la corporation, le Syndicat national des journalistes, est un des syndicats ayant créé cette nouvelle confédération! La réduction des syndicats à une couleur est dommageable pour les négociations de branche puisque les patrons, eux, savent compter les forces véritables de chacun.

Nous ne défendons pas la CGT pour un drapeau, une couleur, mais pour un type d'organisation et de présence dans un secteur tout entier. Un type d'organisation fédéral, avec des réalités professionnelles. Qui essaye, qui dit essayer – et l'on peut la critiquer de ce point de vue-là – de conserver une vision industrielle, pour tous. A travers la défense des acquis, des métiers, on défend quelque chose qui est général à l'ensemble des 74 000 salariés du secteur. Ce n'est pas le cas concrètement d'autres confédérations. Pour certaines, il ne s'agit de s'occuper que de la question salariale, ou que de sa corporation. Chaque attitude est respectable. Mais à la CGT, il s'agit de peser sur l'ensemble. Nous en sommes là, mais peut-être qu'un jour les correcteurs diront que ce n'est plus le cas, que ni pour la défense de notre métier, ni pour un engagement pour l'écrit, la CGT ne correspondrait plus à nos idéaux.

Monique Devauton. – Le Syndicat des correcteurs me semble plus un syndicat comme le SNJ, défendant une corporation. Je me dis que je pourrais être de droite et m'y trouver...

Une voix. – Il y en a...

Monique Devauton. – La question, c'est la définition du « nous » qui me semble en jeu.

Anne Hébrard. – La question politique est inscrite dans nos statuts. Il y a des syndiqués qui votent, pour le ou les partis de leur choix, d'autres qui ne votent pas. Ce n'est pas notre problème. Nous pouvons nous retrouver sur un terrain commun avec certains, mais comme salariés défendant des droits par une action collective et solidaire. Le « nous », c'est le Syndicat des correcteurs et des professions connexes. L'actuelle direction de ce syndicat cégétiste.

Jean-François Millaud. – Je suis retraité du *Journal officiel*. Excusez-moi de dire des lapalissades, mais un syndicat défend individuellement et collectivement des salariés sur leurs revendications immédiates et plus lointaines. La question des options purement politiques constitue autre chose, cela dépend de réformes y compris jusqu'à une idée d'une transformation sociale. Mais cette dernière se définit dans les instances syndicales et non pas à partir de partis politiques ou d'autres associations. Voilà ce que je voulais rappeler.

François-Georges Lavacquerie. – Notre Syndicat des correcteurs est CGT. La précision est d'importance. Nous faisons partie du Livre, même si celui-ci n'a plus la puissance de naguère. Si nous étions un syndicat des correcteurs sans appartenance, nous ne pèserions rien, nous ne bénéficierions pas du paritarisme. L'appartenance confédérale nous donne un certain poids. Après, on est un fan de Bernard Thibault ou pas, de sa coupe Beatles ou pas, mais c'est une autre affaire.

Annick Béjean. – La question de Monique me semble être de savoir si nous soutenons les positions de la confédération. Qui sont parfois un peu choquantes. Je serai minimaliste. Mais aujourd'hui, ce n'est pas avec ce centre que résident les interrogations, voire les problèmes. Jadis, oui. Avec l'inter Pologne par exemple. Là, l'affrontement était direct avec les admirateurs des pays de l'Est alors à la tête de l'organisation CGT. Nous n'étions à leurs yeux que des contempteurs du véritable socialisme. Des correcteurs allaient se promener à la Fête de *L'Humanité* avec leur badge Solidarnosc. C'était amusant mais cela reflétait un vrai antagonisme. Aujourd'hui, les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont des questions de stratégie au niveau de la fédération, la Filpac. Ce qui ne va pas toujours vers une propreté syndicale. Ces questions de stratégie provoquent des actes assez laids qui posent problème à l'intérieur des

entreprises. Ainsi, par rapport à ce qui vient d'être dit sur la nécessité de l'organisation dans les entreprises. Nous copions la CFDT et en plus avec du retard. Ainsi sur la question des sous, avec Cogetise, la centralisation s'accroît, affaiblissant les petits syndicats d'un côté et, de l'autre, obligeant notre fédération à tourner ses regards vers d'autres, pour déjà simplement une question de taille critique. Ne resteraient donc plus que des syndicats de grosses entreprises, ou des bureaucraties fédérales. Remarquons d'ailleurs que les syndicats de grosses entreprises ont été longtemps niés. Pour nous, cette logique est dommageable.

Dans le corporatisme du Livre, la logique c'était que l'on signait un accord pour une catégorie. Mais ce dernier était appliqué même dans les boîtes où il n'y avait pas la CGT. Or aujourd'hui, le travail se cantonne aux entreprises. Ceux qui obtiennent de bons accords, tant mieux pour eux, pour les autres tant pis. Des militants du secteur de la santé sont venus à la CGT parce que en désaccord avec leur ancienne confédération. Ils étaient ébaubis de constater que cette dernière avait les mêmes pratiques cédétistes. Je comprends ta question, mais chez les correcteurs nous sommes obligés de faire de la gymnastique. C'est compliqué. Aujourd'hui, il faut également parler un peu politique. Avec l'élection présidentielle, ainsi que certainement les législatives qui suivent, ceux qui se situent à la gauche du Parti socialiste ont et seront pour beaucoup séduits par les belles idées de M. Mélenchon. Elles étaient clairement exprimées, et en bon français, ce qui ne gâche rien. Mais il est clair qu'en cas de victoire de la gauche, il sera impossible de gauchiser François Hollande. Même avant d'être élu, il revient sur les retraites, sur l'euthanasie, sur la TVA des objets de luxe, pour prendre les sujets divers. Que sera dès lors le grand mouvement qu'annonce créer la gauche de la gauche ? Tout risque de retomber après le second tour, avec le retour

à la maison de beaucoup, plus préoccupés à préparer leurs grandes vacances qu'à revendiquer. Mais l'été passé, normalement, la balle est du côté des syndicats, afin d'agir.

Mais souvenons-nous, lorsque François Mitterrand a accédé au pouvoir, les syndicats sont restés muets. C'est terrifiant. Parce que, si de bons accords sont signés dans de grandes entreprises, le contexte de chaque filière les fragilisera inéluctablement. Serait-ce que lorsque la gauche est au pouvoir, ils se taisent ? Chaque question sociale à résoudre est devenue une simple question de budget. Que feront les syndicats face à cette mécanique ? Ainsi pour les retraites. Ma nature pourtant fort gaie me pousse au pessimisme mais ici, je crains de tout simplement constater une situation dramatique.

François-Georges Lavacquerie. – Sur le fait du silence des syndicats, il n'y aura pas d'état de grâce comme en 1981. De nombreux licenciements économiques se préparent, dont certains peuvent constituer des symboles. Ensuite, la crise économique visible dans toute l'Europe ne s'arrêtera pas. Les exemples de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, sont dans tous les esprits. Beaucoup craignant que cela nous pende au nez. Et cela dans une échéance de deux ou trois années. Je n'attends rien des politiques gouvernementales, pourtant, je m'attends à être déçu. Quelle sera le déterminant ?

Y aura-t-il en Europe un nouveau cours ou bien est-ce que ce sera une politique d'austérité ? Dont on voit les ravages, y compris d'un point de vue capitaliste à partir du moment où l'activité décline puisqu'il y a moins de consommateurs, d'acheteurs, créant un vortex avalant tout. Ces contradictions se trouvent devant nous, particulièrement dans le secteur de la presse, en difficulté, où le volume même du travail a été radicalement changé par les transformations

Des comptes rendus immédiats et parfois indigestes

Serge Surpin, de *L'Avenir des médias*, envoie des tweets tout en assistant à un colloque sur les médias organisé par un cabinet de conseil spécialisé dans le secteur des médias et des services numériques, NPA Conseil. Quatre débats ont lieu à la Maison de la chimie, à Paris, ce jour-là : « L'information sur les réseaux numériques : partout tout le temps » ; « Les nouvelles stratégies numériques de la radio et du secteur de la musique » ; « Recommandation, Social TV, TV connectée : la nouvelle expérience autour de l'audiovisuel et du cinéma » ; « Message et conversation : quelle communication dans le monde digital ? ». Il se veut le reporter de cette journée, ce qui donne un assemblage plus ou moins bien ficelé, immédiateté oblige.

Exemples

- « 9:48-26JuinSatmag Serge Surpin @sergesurpin#colloquenpa l'Équipe être lu en numérique ne rapporte pas grand-chose »
- « 9:50-26JuinSatmagSerge Surpin @sergesurpin #colloquenpa 40% du trafic de l'Équipe en numérique se fait sur mobile »
- « 9:59-26Juin12SergeSurpin@sergesurpin #colloquenpa Marmiton 100000 ex sur papier plus de 7 millions sur le Net »

technologiques, qui d'ailleurs continuent. Etre pessimiste n'est pas absurde.

Gérard Godfroy. – J'avais produit un texte sur la question des retraites dans *Cantonade* intitulé *Choses vues – Retour sur la « grève » aux JO contre la « réforme » des retraites*, dans lequel étaient critiquées certaines positions à la CGT qui s'opposaient aux nôtres. A l'époque, une attente de beaucoup existait : celle qu'un gouvernement de gauche vienne changer les réformes des retraites entreprises par le gouvernement Fillon. Qu'il y ait un retour à la retraite à soixante ans, contre ces réformes libérales. En fait, il n'y aura pas de retour en raison de l'ambiguïté du programme du Parti socialiste. Ambigu, puisqu'il s'agit de retourner au droit à la retraite à soixante ans, mais sans retour sur le nombre d'années nécessaires. Ce qui conduit à entériner de facto la réforme du gouvernement Fillon. A moins que la promesse initiale, celle du retour à la situation ante, soit tenue. Cela est peu probable quand on se souvient de Manuel Valls, qui était partisan de la réforme Fillon. Il avait provoqué un tollé au Parti socialiste, les syndicats avaient un peu hurlé, il faisait un peu tache. Il est aujourd'hui le directeur de campagne du candidat François Hollande. Il est donc parfaitement clair qu'ils ne reviendront jamais sur les retraites. On aura le droit de partir à la retraite de la même manière qu'on a le droit de se faire exploiter. C'est toujours un droit. Il y aura une négociation sur la pénibilité, elle est déjà engagée par la CGT, et butait sous Sarkozy, qui ne prenait que des mesures dilatoires. C'est ce que commençait à évoquer Marie-George Buffet quand nous nous étions réunis devant l'Assemblée nationale pour *France-Soir*. Une commission dilatoire est nommée afin que le sujet ne soit pas trop évoqué. Donc des négociations sur la pénibilité avec des responsables ayant peut-être intérêt dans un premier temps à lâcher du lest, mais il n'y aura aucun retour en arrière de la part des socialistes.

Par ailleurs, pour le sujet des syndicats qui ne font rien quand la gauche arrive : nous avons un exemple un peu différent, celui du gouvernement Zapatero. On a vu ce qui s'est passé en Espagne – où la crise est arrivée deux ans avant nous, ce qui, ramené à notre pays, veut dire qu'elle arrive dans pas très longtemps –, les syndicats l'ont bouclée avec l'arrivée au pouvoir de Zapatero. Les seuls mouvements qu'il y a eu ont été apolitiques ou transpolitiques, je ne sais pas comment on peut les qualifier : de mouvements citoyens, comme les Indignés ? Les syndicats ont continué à rester silencieux et Zapatero a sauté du fait que personne n'a rien entrepris. La droite est de nouveau au pouvoir. Conclusion : on ne peut pas compter sur les socialistes pour le retour sur cette loi, un peu sur les syndicats si nous, nous imposons aux syndicats ce retour et qu'ils l'imposent aux socialistes. Commençons par compter sur nous-mêmes. Je propose qu'il y ait une motion du Syndicat des correc-

teurs et des professions connexes qui demande pour le moins un retour à la situation ante sur la question des retraites. Motion que nous enverrions à François Hollande dès son élection.

Philippe Cols. – Puisque nous discutons de manière générale de la CGT, ce qui n'est jamais inutile : un syndicat, cela prend sa place de façon très éloignée des entreprises. Ce n'est pas uniquement une représentation des salariés au plus près. Un syndicat, cela donne aussi le droit d'entrer dans des instances, qu'elles soient ou non paritaires. Cela donne aussi le droit, hélas, de perdre sa représentativité dans ces dites instances. Un exemple. Il se trouve que l'organisme de gestion de la formation a évolué. L'Assurance formation des activités du spectacle (Afdas) a remplacé notre ancienne structure, Mediafor. Nous n'avons plus de représentation directe des correcteurs dans cette nouvelle institution. Dans le même sujet, il y a une représentation des correcteurs au sein de la nouvelle Mutuelle de la presse, du spectacle et de la communication. Des élections le 12 juin, importantes puisqu'elles réuniront des élus sur la nouvelle structure. Ils ne sont plus reconduits de manière provisoire. Les correcteurs ont un représentant. Au sein d'un syndicat, il est important d'être présent dans les instances. L'exemple de la réorganisation de la mutuelle montrant que la CGT a plus que sa place puisqu'elle sera la seule à avoir des élus au conseil d'administration face aux membres issus du patronat. Qui ne sont pas à la CGT... C'est une structure liée historiquement aux métiers du Livre.

Annick Béjean. – Je m'adresse aux actifs, aux jeunes actifs. Nous n'avons pas beaucoup de délégués à la mutuelle, cela donne l'impression d'un manque. Même si l'aridité du mandat est notable, je m'accroche et je finis par comprendre par-ci, par-là. Les mutuelles montent en importance en raison du devenir de la Sécurité sociale. D'où l'importance de leur mode de gestion, toujours en regard du mauvais état de la Sécu. Des sempiternelles questions comme celle des rouleurs, des salariés qui ne travaillent pas régulièrement, s'imposant même aujourd'hui avec la précarisation grandissante de beaucoup. Les correcteurs l'évoquent depuis au moins 1972 ! Et pas le début du commencement d'une solution ! C'est très grave avec l'évolution du monde du travail. Des personnes ne peuvent plus se soigner en France alors qu'elles sont jeunes et qu'elles travaillent.

Pour notre mutuelle, la question de son prix a été évoquée. Nous ferons le point en janvier. Une hausse des tarifs est à craindre. L'évolution du groupe Audiens, déjà par sa taille capitaliste, n'évoquant plus que des relations de client.

Voilà donc un ensemble de raisons pour que des nouveaux s'intéressent à la mutuelle. Nous publions dans le bulletin des anciens un texte du style « La mutuelle pour les nuls ». Nous pourrions continuer

sous la forme d'un stage sur la mutuelle. Afin qu'y participe la génération actuelle, puisque c'est de vous dont il s'agira.

Anne Hébrard. – Annick évoque la mutuelle de la presse. Pour d'autres, il n'est pas si simple d'avoir une mutuelle tout court. La loi dit que l'employeur doit proposer à chaque salarié une mutuelle. Ce n'est pas le cas partout. C'est pourquoi cinq correcteurs travailleurs à domicile (TAD) attaquent leur employeur, Gallimard, aux prud'hommes pour mutuelle discriminatoire puisqu'elle est spécifique aux TAD. D'autres maisons d'édition s'arrangent pour proposer des mutuelles très chères pour que les salariés la refusent. Dans les négociations paritaires de l'édition, en présence donc des autres confédérations, j'avais donné l'exemple de la mutuelle de la presse pour que l'édition fasse de même. Ce qui a été évoqué, c'est plutôt une mutuelle par entreprise ou spécifique pour les TAD. Cela aboutirait à ce que de petits groupes de salariés ne pourraient pas supporter les maladies de l'un d'entre eux. Ces personnes n'ont pas de mutuelle ou bien celle de leur conjoint.

Encore un mot sur Gallimard. La mutuelle TAD est beaucoup plus chère, deux correcteurs auraient eu 4 % d'augmentation pour cette élévation du coût. Celle-ci a fait passer la cotisation de 30 à 115 euros par mois. Une négociation annuelle obligatoire a abouti à une augmentation de salaire de 1,5 % pour tous, à l'exception des TAD, qui eux ne sont augmentés que de 1 %. Dans l'accord, signé par la DRH, il a été acté que cela constitue une mesure conservatoire contre eux en raison de la procédure qu'ils avaient engagée. S'ils gagnaient, l'entreprise devrait déboursier des sommes considérables. Pan sur les doigts, ils étaient moins augmentés que les autres ! Les syndicats présents auraient pu ne pas signer puisque de toute manière cela aurait été appliqué unilatéralement, mais ils l'ont fait : la CGT, la CFDT, en expliquant que leurs mandants sur site n'auraient pas compris qu'ils ne signent pas... Ces titulaires sur site bénéficient, eux, d'une augmentation la plus favorable possible, et les TAD qui sont chez eux, on leur a laissé des miettes pour les punir. Rappelons que la NAO est une négociation annuelle menée par les délégués syndicaux, une négociation obligatoire.

Une voix. – Mais quelle est la légalité à cela ? Les uns auront 1 % et les autres 4 % ?

Anne Hébrard. – C'est un accord entre les syndicats et la direction. Il est légal. Si les négociations n'aboutissaient pas, il y aurait ainsi un constat de désaccord. Les TAD ont demandé aux syndicats de ne pas signer. La CGT, la nôtre à travers le syndicat des cadres, ont fait valoir l'intérêt de ce qui était acquis, mais ils ont accepté de protester contre l'exclusion des TAD. Cet exemple afin de rappeler que notre syndicat recouvre différentes conventions collectives pour un

même métier. Le Livre, ainsi pour les *Journaux officiels*, les journalistes pour la presse et la convention de l'édition pour les travailleurs sur site ou à domicile. Avec à chaque fois une mutuelle différente.

François-Georges Lavacquerie. – Un point sur la mutuelle ou l'assurance. Même si des assurances rachètent des mutuelles, le principe mutualiste c'est que l'on cotise selon ses moyens et on est remboursé pour ce qu'on a. En assurance, c'est différent : on en a pour son argent et pas plus. D'où les restrictions pour l'entrée. Pour ceux qui sont à la mutuelle de la presse, MNPLC, en tant que rouleurs, une partie est payée par l'employeur de la presse quotidienne, le reste par le salarié. Un salarié de l'édition se retrouve écartelé s'il travaille pour plusieurs éditeurs, même régulièrement.

Anne Hébrard. – Le principe d'une mutuelle pour un mi-temps, c'est qu'on est remboursé intégralement. Ce qui peut poser problème, ce sont les indemnités journalières. Si on est malade une semaine et que l'on travaille deux jours par semaine chez un employeur, on touche des indemnités pour deux jours par semaine. Dès que l'on travaille chez un éditeur, celui-ci doit payer sa part employeur. Jusqu'au début de la retraite, où les salariés doivent savoir qu'ils auront désormais à payer les deux parts. Rappelons que depuis le début de l'année, la prévoyance est devenue obligatoire. Cela ne rentre pas dans les mœurs, même pour des quotidiens nationaux. Ainsi à *L'Equipe*, les pigistes, en fait des rouleurs, ne bénéficient pas de la mutuelle de l'entreprise – alors que c'est obligatoire. Une documentation a été remise aux élus du comité d'entreprise afin qu'ils posent la question.

Annick Béjean. – Des interventions ? Nous pouvons passer au vote sur le rapport d'activité et aux questions diverses. Contre ? Abstentions ? Pour ? Le rapport est adopté à l'unanimité des vingt présents, moins une abstention. Des questions diverses ?

Nathalie Della Corte. – Je travaille essentiellement pour la presse tant hebdomadaire que quotidienne. Une maison d'édition m'a fait passer un test et me propose de ne pas me salarier et que je me déclare en tant qu'auto-entrepreneuse. La personne avec qui je suis en contact m'affirme que tous les correcteurs travaillant pour eux le font avec ce statut. Je me suis renseignée auprès du syndicat et auprès de Pôle Emploi...

Une voix. – C'est une arnaque !

Nathalie Della Corte. – ... pour l'instant, je n'ai rien répondu. Que faire ? Personnellement, je ne veux pas travailler dans ces conditions.

Anne Hébrard. – Tu pourrais leur envoyer une lettre circonstanciée, mais cela n'irait pas plus loin...



Des informations non hiérarchisées

« 18:44-13Août12via web·Détails 150 millions de tweets envoyées pendant les JO deLondres 2012http://www.satmag.fr/affichage_module.php?no_theme=1&no_news=16307&id_mod=50&top=0e » « 23:09-1Juill 12HenriGibier@Hgibier Infographie Guardian: la carte des dépenses de santé dans le monde en % du PIB <http://bit.ly/OPODqg> »
 « Retweets8:01-28Juin12Gilles Klein @GillesKLEINLe NY Times prépare une version en chinois de son site (Financial Times) #medias »
 « 15:33-25Juin12Schmitt @FabienneSchmittBaisse des renouvellements de cartes de presse en 2011 : les #journalistes quittent la profession <http://bit.ly/OfMxjf> (étude) »
 « 7:23AM-25Juin12JFCouvrat @Dechiffrages@FabienneSchmitt A moins que ce soit la profession qui ait quitté les journalistes... »
 « 12:42-25Juin12SNJ @SNJ_nationalGroupe Hersant Média : catastrophe imminente ! - Syndicat national des journalistes <http://fb.me/1gWbE3xYP> »
 « 21:04-22Juin12 Henri Gibier@Hgibier 58% des détenteurs de smartphones ne tiennent pas une heure sans contrôler leur appareil #commetoutlemonde <http://bit.ly/PAJmkc> »
 « Retweet 23:37-22JuinHenri Gibier@HgibierLe NYT s'étonne de la résistance des libraires français aux assauts de l'ebook <http://nyti.ms/MMiLgn> »

Nathalie Della Corte. – Mais en m'appuyant sur quoi?

Anne Hébrard. – Tu peux reprendre la prise de position du ministère et les textes que nous avons publiés dans *Cantonade*, ils expliquent de manière très argumentée que c'est une arnaque parce qu'il est impossible de s'y retrouver à la fin, pour une personne qui doit vivre de son travail.

Pour l'instant, ce type de lettre ne porte pas de conséquence pour l'éditeur. De plus, il faut savoir que c'est un tout petit milieu et que ton intervention peut être connue par d'autres... Ce dont nous nous saisissons plutôt, c'est du cas d'une personne qui travaille sous ce statut d'auto-entrepreneur afin que nous puissions attaquer aux prud'hommes. Il faut faire avancer la loi. Avec un avocat pour l'argumentation, un syndicat comme soutien, des syndiqués présents dans la salle de l'audience, le tout pour obtenir une jurisprudence. Pour l'instant, nous n'avons rien. Nous savons que c'est illégal, nos arguments sont nombreux, mais lorsque les personnes poussées par la nécessité choisissent ce statut, rien n'est aujourd'hui possible.

Nathalie Della Corte. – Pôle Emploi m'a bien précisé que ce statut réduit les droits à l'assurance-chômage à laquelle on a déjà droit...

Une voix de rogomme. – Il n'y a pas de chômage avec Pôle Emploi.

Anne Hébrard. – Nous ne provoquerons pas les choses aux risques et périls des uns et des autres. C'est d'un cas déjà ficelé qu'il faut partir pour faire avancer le droit.

Monique Devauton. – Oui, mais comment faire en attendant ?

Anne Hébrard. – Eh bien, on attendra, qu'est-ce tu veux que je te dise ?

Monique Devauton. – Moi je comprends ce que tu veux dire, mais ce qui serait peut-être pas mal en tant que syndicat, ça serait qu'on fasse comme un petit kit, un petit kit d'argumentaires, qui soit assez simple; effectivement on peut aller piocher un peu partout les bribes de jurisprudence, de ce pourquoi on refuse, et ce qui serait pas mal ce serait de faire un petit truc assez simple, en disant point par point comment on fait pour dire non de façon ferme et tout à fait étayée.

Anne Hébrard. – Ça, on l'a déjà fait. Si, si. A chaque fois que quelqu'un a repéré une annonce de l'Asfired, on a répliqué. J'ai fait un message très argumenté avec la réponse ministérielle. On ne va pas non plus en faire dix kilomètres.

Monique Devauton. – Pour dire quand l'entreprise te propose : soyez auto-entrepreneur, tout le monde le fait...

Anne Hébrard. – La réponse est extrêmement claire : dans l'édition, le lecteur-correcteur – c'est dans la convention collective – est salarié, point final, il y a pas à en sortir. C'est un abus de l'employeur de l'employer en tant qu'auto-entrepreneur, c'est répréhensible. Il se trouve que, pour le moment, on n'a pas de cas pratique. Mais si on en a un, ça se passera comme pour les Agessa, c'est-à-dire que ce sont des gens qui n'ont pas, logiquement, à être devant les prud'hommes car il n'y a pas de contrat de travail, il n'y a pas de lien de subordination. Après, il faut

prouver ce lien de subordination. Comme pour les Agessa, quelqu'un qui est rémunéré en droits d'auteur, on prouve qu'en fait il n'est pas un auteur, c'est quelque chose d'illicite ; au passage, il perd ses droits à la retraite. A ce moment, on demande sa requalification d'auteur en salarié en CDI, ça se plaide aux prud'hommes et ça se gagne, c'est d'ailleurs pour ça que les grandes maisons d'édition ont arrêté les Agessa, car elles se faisaient choper dès que quelqu'un faisait un prud'hommes. Mais attention, beaucoup continuent de le faire, en profitant de la terreur exercée sur ceux qui ont besoin de travailler. Jean-Marc ici présent peut le dire, il arrive à la retraite et il lui manque des années de droits parce qu'il était rémunéré en Agessa. Les auto-entrepreneurs, ce sera la même chose. Mais pour le moment, ça ne fait que deux ou trois ans que ce statut existe, donc les gens ne se sont pas encore rendu compte des ravages que ça allait provoquer dans leur vie future... Déjà, ils ne cotisent pas au chômage, car ce sont des employeurs, la retraite ce sera peanuts, ce sera des bouts de carrière, et au final ils vont se retrouver avec moins deux ans, moins trois ans, moins six ans. On fabrique de futurs très pauvres.

Monique Devauton. – Justement, l'idée, ce serait de dire point par point comment faire pour dire non. Vous expliquez pourquoi.

Anne Hébrard. – Je viens de te le dire. Tu es relecteur-correcteur, tu es salarié, c'est la convention de l'édition.

Dans l'action juridique, qui vient tout le temps normalement après, car la loi se fait à coups de jurisprudence, là, c'est un peu l'inverse. Il y a une porte qui a été ouverte, dans une situation de crise, et en se passant de toute concertation ; il y a une partie du salariat qui glisse dans ce non-conventionnel, non-droit et non-retraite. Aujourd'hui, nous nous livrons à de l'information par rapport aux personnes, un ensemble de personnes qui ne sont pas au fait de manière globale, qui n'ont pas depuis des années suivi la chose. Maintenant, nous poursuivrons l'information au sujet de ce statut d'auto-entrepreneur. D'ailleurs, dans le rapport, c'était un des points par rapport au SNJ-CGT justement, de faire quelque chose de commun, une information pour montrer que ce n'est pas propre à un métier ou à un statut, que c'était une nouvelle manière de gérer le travail, qui est une chose publique. Et donc c'est un travail de longue haleine, et peut-être, comme tu dis, il y a un kit à faire pour qu'on puisse répondre dans la mesure de nos faibles moyens puisqu'on ne dit jamais : refusez, c'est dégueulasse, parce qu'on sait très bien qu'on a besoin de travailler. On doit passer par les fourches Caudines. Alors, peut-être, si on a un gouvernement de gauche, les socialistes, ils auront à répondre là-dessus. On voit mal ces personnes qui défendent un certain type de

population s'élever contre une individualisation des rapports de travail. En revanche, il y a peut-être des aménagements, des cadres à trouver. Ainsi par exemple, une des choses qu'on avait évoquées avec le SNJ-CGT, c'est la question des intermittents du spectacle, c'est-à-dire finalement, une sorte de statut qui a un côté défavorable et qui a un côté favorable.

Nous sommes, au niveau de la formation, comme le rappelait Philippe, aujourd'hui dans la même structure de collecte de fonds que les gens du spectacle, pour les mutuelles on est dans la même structure que les personnes du spectacle, donc il y a peut-être des pistes à explorer, en s'inspirant de leur statut, autour d'un type, non pas d'auto-entrepreneuriat, mais de travail individualisé.

Mais il faut faire très attention ici, parce qu'on nous a mis en garde avec l'exemple des négociations autour des pigistes. Certains syndicats, et la CGT n'est pas d'accord là-dessus, envisagent les pigistes comme une situation normale. D'une situation où le contrat à durée indéterminée est la base, la norme, on glisserait à ce que le pigiste soit la norme dans une profession. De la même manière que dans le spectacle, mais là avec les effets positifs en moins puisque l'intermittent du spectacle reste, lui, la pierre angulaire de la production – à part certains secteurs qui ne bougent pas, ainsi l'Opéra de Paris, et qui sont devenus tout petits aujourd'hui.

Nous, nous sommes face à l'auto-entrepreneuriat pour l'ensemble des professions des services. Ramené au secteur tout entier, on voit bien que c'est le même mouvement vers l'individualisation du contrat de travail auquel on assiste. Et là, on est en plein dans le pourquoi de notre volonté de s'associer à d'autres.

Une simple parenthèse : même le statut d'intermittent du spectacle est inscrit dans le temps, il doit être renégocié avant sa fin fixée dans l'accord syndicats-Etat-patrons à décembre 2013.

Annick Béjean. – Est-ce que quelqu'un veut intervenir pour les questions diverses ? Est-ce que quelqu'un a une autre question diverse ? Ou la même ? On ne s'en lasse pas. Ah, voilà notre survivant.

Jean-François Millot. – Je vais essayer d'être bref. Je voulais prendre part à la mission Bienvenue en Palestine organisée par la CAPJPO (Coordination des appels pour une paix juste au Proche-Orient). L'objectif était de rencontrer des pacifistes israéliens et des Palestiniens, de participer à la construction d'une école internationales à Bethléem et éventuellement à la rénovation de quelques puits. Il y avait grosso modo un millier de participants venant d'Europe et du Québec. J'étais parti avec un certain nombre de gens dimanche, tôt à l'aéroport de Roissy. Sur circulaire du ministère de l'Intérieur israélien communiquée à diverses compagnies – Air France, Lufthansa,

Alitalia, Austrian Airlines, Swissair, les compagnies belge et québécoise –, nous avons été déclarés personæ non gratae sur le territoire israélien. Comme je n'en ai pas l'air, je suis un dangereux extrémiste pro-palestinien qui veut me confronter aux forces de sécurité israéliennes et perturber l'ordre public sur le territoire israélien. En foi de quoi, mon vol a été annulé, jusqu'à ce jour non remboursé comme pour d'autres participants. Quelques-uns ont pu arriver à l'aéroport Ben-Gourion de Tel-Aviv, qui, je le rappelle, est l'unique accès pour aller en Palestine, vu que les aéroports palestiniens ont été détruits. Il y a une quarantaine de prisonniers français, canadiens et britanniques je crois ; les uns ont été presque immédiatement refoulés : ils en avaient assez des pressions, ils n'ont pas protesté lorsqu'on les a mis dans l'avion ; les autres ont subi des maltraitements psychologiques, des humiliations. Une Canadienne a été renvoyée avec ses bagages directement à Montréal, alors qu'on la renvoyait à Paris. Elle est repartie dans sa tenue de prisonnière, à savoir un pantalon de survêtement gris, un tee-shirt blanc et des tongs. Un autre, un Français, a été proprement tabassé à l'aéroport par les policiers israéliens, à savoir coups de pied, coups de poing sur le corps et le visage, à tel point qu'à son arrivée à la prison, le personnel médical de la prison a été choqué et l'a un peu soigné. Bref, il y en a peut-être trois ou quatre qui ont peut-être pu aller à Bethléem. On a continué toute la semaine des actions de protestation : occupation d'Air France, sketches le 17 avril dans les couloirs du métro pour la Journée des prisonniers palestiniens, pour montrer comment les soldats israéliens les maltraitaient. On a accompagné les Canadiens à leur ambassade, eux ont obtenu des résultats, et on a fini par une opération de boycott des investissements et de sanction dans un Carrefour à Saint-Denis, pour montrer tous les produits israéliens, provenant ou non des colonies, on ne sait pas, ça va des fruits aux lingettes pour bébés, aux fabrications de soda, j'en passe et des meilleures. On décide de ne pas lâcher l'affaire, voilà.

Annick Béjean. – Ça serait bien que tu nous fasses un petit papier pour le prochain *Cantonade*.

Jean-François Millot. – D'accord.

Annick Béjean. – Fais-nous un truc pour mettre les gens au courant. Mais c'est vrai qu'on en a beaucoup parlé dans la presse.

Jean-François Millot. – Oui, je voulais dire aussi que les pacifistes, ça me revient, les pacifistes israéliens qui devaient nous accueillir à l'aéroport Ben-Gourion ont soit été empêchés de venir, bloqués chez eux, soit maltraités par le public. Il faut bien se rappeler que le gouvernement israélien, ce serait un gouvernement Sarkozy-Le Pen ; Nétanyahou-Lieberman, c'est à peu près ça. On est dans une situation de guerre coloniale.

Annick Béjean. – Je suis à la Ligue des droits de l'homme, on a beaucoup d'informations là-dessus, et il semblerait, on n'en parle pas beaucoup dans la presse, mais il semblerait qu'il y a pas mal d'Israéliens pacifistes et non sionistes qui sont en prison. On n'en parle pas beaucoup, mais il y a des mouvements là-bas qui sont assez fréquents. Sur Internet, on trouve des trucs comme ça, à la Ligue des droits de l'homme on a souvent des informations là-dessus, mais sinon on n'en parle quasiment pas.

Monique Devauton. – Sur France-Culture, ils en ont parlé l'autre jour.

Annick Béjean. – Les Israéliens non sionistes et pacifistes sont très, très, très isolés. Parce qu'on n'en parle pas, voilà. Et ils sont partout coupés du monde. Evidemment, les Palestiniens c'est encore autre chose. Mais ces gens qui se battent à l'intérieur de leur propre pays... De temps en temps, on en reçoit un à la Ligue des droits de l'homme, il y en a plusieurs qui sont venus, c'est sympa.

Gérard Godfroy. – Mais il y a une grève de la faim de mille deux cents Palestiniens. Donc ils refusent toute nourriture depuis trois, quatre jours. La dernière fois, il y a eu cinq morts. C'est contemporanément à cette action.

Jean-François Millot. – Justement, ceux qui avaient la malchance de se retrouver en prison se sont déclarés solidaires des grévistes de la faim palestiniens, l'autre jour, le 17, jusqu'à ce qu'ils se fassent renvoyer dans leur pays d'origine.

Annick Béjean. – Il faut vous dire qu'avant, pour les jeunes, on était beaucoup plus nombreux que ça, à l'assemblée générale on arrivait, on était quatre-vingts, cent, et on avait une commission qu'on appelait internationale, qui marchait drôlement bien, particulièrement dirigée, comme c'était anarcho-syndicaliste, dirigée surtout vers ce qui se passait en Union soviétique, la Pologne, tout ça. On a aussi aidé des syndicats à se constituer, il y avait des Guadeloupéens, enfin il y a eu des trucs vraiment très sympas. Quand la commission internationale faisait des réunions, je peux vous assurer qu'il y avait du monde à la réunion, on pouvait compter jusqu'à cinquante ou soixante personnes à certaines réunions, je me souviens. Bon, on ne va pas jouer les anciens combattants, mais c'est pour vous dire qu'il y a eu une vie dans le syndicat. Pendant un moment, dans la Fédération de la presse, les différentes catégories professionnelles allaient souvent vers les imprimeries et le labeur afin de répondre à des appels à la solidarité, et c'est vrai qu'à ces moments, on donnait assez souvent un sacré coup de main. Je me souviens, il y a eu pas mal d'interventions, et ça c'était chouette. Bon, maintenant, étant donné l'appauvrissement du territoire syndical, ça ne se fait plus, mais il

y avait des mouvements de solidarité de la fédé très impressionnants, et c'était une mentalité plutôt sympa.

Jean-François Millot. – A titre d'exemple, je me souviens qu'il avait été collecté dans tous les casse-tins de presse et ailleurs, sur une action de solidarité, simultanément avec les travailleurs polonais de Solidarnosc, avec les ouvriers du Livre et les mineurs britanniques en Grande-Bretagne, et avec des syndicats du tiers-monde, je ne sais pas si c'était les syndicalistes paraguayens ou salvadoriens, la mémoire me fait défaut, mais enfin, on avait choisi simultanément les trois secteurs de la planète où il y avait des problèmes, et là, ça avait eu un certain retentissement.

Anne Hébrard. – Je dirais que c'est bien joli tout ça, mais d'abord c'est notre époque, ce sont d'autres personnes; et maintenant, quand on fait une action aux prud'hommes pour les TAD, on est cinq, voilà. Les gens ne s'intéressent même pas à leurs propres problèmes, alors, les problèmes des autres, tu m'excuseras. Oui, c'est de la nostalgie, il ne se passe rien. Sur la liste de l'édition, on est à peu près cent soixante pour le moment, on est plus d'une centaine de personnes sur la liste syndicale, ça fait, si je sais compter, deux cent soixante ou deux cent quatre-vingts personnes, je sais que quand on parle sur ces listes, c'est relayé sur d'autres listes et d'autres réseaux,... et on arrive à être cinq. Alors il y a un truc qui ne marche pas. Et ça concerne directement tout le monde puisque, par exemple, le prud'hommes contre Berger-Levrault portait sur les Agessa. Alors même si ça ne concerne pas directement les gens, c'est toujours intéressant d'aller soutenir quelqu'un aux prud'hommes; en plus on voit la prestation de notre avocat qui en général est extrêmement intéressante, c'est un très bon avocat, qui développe des arguments très intéressants, les gens ne perdent pas leur temps, ils apprennent beaucoup de choses. Ils ne viennent pas, après... Ça nous est même dommageable : le monde de l'édition étant petit, Berger-Levrault peut aller dire en ricanant à ses collègues : au Syndicat des correcteurs, il y avait cinq personnes, voilà. Donc les mecs se marrent.

Monique Devauton. – Tu ne crois pas que c'est parce qu'ils ne pouvaient pas venir ? C'était en pleine journée, non ?

Anne Hébrard. – Bon, alors, on va mettre un peu les choses au point. On fait les commissions de l'édition le samedi parce que les gens ne peuvent pas venir la semaine, OK, je viens le samedi, après je vais travailler jusqu'à minuit, et on verra tout à l'heure combien il y aura de personnes. Si on est dix, c'est le bout du monde. Après, quand on prévient des semaines à l'avance, personne ne vient car plus personne ne s'en souvient ; juste avant : ah bas, je n'ai pas pu me dégager. Alors je fais les deux, c'est dans *Cantonade*, je lance des appels sur les listes syndicales. Si les gens ne peuvent pas soustraire trois heures de

leur temps pour un problème qui les préoccupe au premier chef... C'est tout, point final. Point final !

Monique Devauton. – Oui, mais pour les TAD...

Anne Hébrard. – Les TAD ? Mais c'est leur problème, aux TAD ! On ne va pas demander aux mecs de la RATP de venir aux prud'hommes pour soutenir les TAD. Il faut arrêter de rêver, quand même. Les TAD, par définition, travaillent chez eux. S'ils ne travaillent pas trois heures dans la journée, ils se débrouilleront, ils travailleront trois heures le soir, ou le week-end. Comment on fait, quand on est militant quasiment à temps plein, comme moi et Zivo ? c'est pour notre pomme, c'est sur notre temps libre. C'est sans aucun regret, sinon on ne le ferait pas. Mais si les TAD ne peuvent pas, une fois tous les deux mois, libérer trois heures de leur temps pour s'occuper de leurs propres affaires, ils sont mal barrés. Et on a vu que ça s'était dégradé au fur et à mesure des actions. Une fois, le 21 mars 2009, de mémoire, on était cent vingt devant le Syndicat de l'édition, les gens se sont introduits dans les locaux, ont pris la parole, c'était extrêmement instructif pour les patrons, ça leur a foutu les chocottes. Si on avait poursuivi sur cette lancée... Après, ça a fait pschitt, il ne s'est plus jamais rien passé, on est venu une fois ou deux à dix ou à vingt peut-être. Si, pour la première audience Harlequin, la salle des prud'hommes était pleine, les gens ne l'ont pas regretté, c'était extrêmement instructif, et depuis, il ne se passe pas grand-chose.

Monique Devauton. – Je suis sur la liste édition, mais je ne suis pas TAD, c'est parce que ça m'intéresse. Tu crois qu'il y en a combien, des TAD, dans le syndicat ?

Anne Hébrard. – Dans le syndicat, il n'y en a pas beaucoup. Il y en aurait sept mille à huit mille en France. Sur notre liste, on arrive à regrouper cent soixante personnes, dont principalement des TAD. Ce n'est déjà pas beaucoup. C'est un début. Avant il n'y avait rien.

Monique Devauton. – Je te dis, je suis sur la liste, mais je ne suis pas TAD.

Anne Hébrard. – Mais j'y vais à chaque fois aux prud'hommes. Et je ne suis pas TAD non plus. C'est mon boulot, on va dire. Quand j'appelle sur une liste où il y a deux cents personnes, je sais que les gens jettent les mails à la poubelle et donc je fais court pour que chacun aille au bout de trois lignes, voilà, c'est la nouvelle forme de communication. Pour moi, la liste édition, c'était une antichambre à la syndicalisation. Déjà, il n'y a pas grand monde qui se syndique mais en plus, aujourd'hui, c'est la foule pour demander des conseils, du temps d'écoute, pour rédiger des lettres. Il nous semble que, quand on vous a donné un coup de main, il faut redonner aux autres, éventuellement en

commençant par se syndiquer, payer des cotisations, se tenir informé, transmettre l'information. Il n'y a même pas ce début... Maintenant, ça fait quatre ans que cette liste a été lancée, et le mandat au SNE va finir par être rempli, tant mieux. C'est un rapport de forces qu'il faut instaurer ; si on ne l'instaure pas, on peut gesticuler, il ne se passe rien. Si le mandat SNE n'est pas rempli, ce n'est pas compliqué, c'est l'Ufict-CGT qui tient le truc. L'Ufict-CGT, c'est les cadres, ils sont titulaires, ils sont bien contents de leur place, ils ne vont pas aller défendre le TAD qui bosse dans son coin, ça ne les intéresse pas, il faut les interpellier, les secouer. Il faut déjà secouer les gens de la CGT, ensuite il faut secouer les patrons. Si on ne fait pas les choses dans l'ordre, on n'y arrivera pas. Donc ça commence par venir assister aux actions, aux prud'hommes. Ensuite, je me répète, il faut remplir les mandats dans les entreprises, dans les réunions paritaires, à la mutuelle ou autres, que sais-je. Il faut se montrer, même si ça n'est pas très ordonné, se montrer, revendiquer, un message très simple : « Coucou, on est là, on veille à nos intérêts. » Si personne ne le fait, même de façon peu visible pour la notoriété ou la satisfaction de l'ego, en étant dix ou cinquante aux prud'hommes, il ne se passera rien. Et les gens continueront d'être auto-entrepreneurs obligatoirement, parce que de toute façon, ils n'auront pas le choix. S'ils veulent manger ce sera ça. Par exemple quand on a des Agessa, je peux argumenter face aux patrons. C'est un contrat de travail, on peut le démontrer.

On a vraiment intérêt à lutter contre ça. Parce que maintenant, aujourd'hui, ça n'est peut-être pas très grave, mais dans dix ans, dans vingt ans, tous ces gens qui n'acquiescent aucun droit à la retraite, ils feront quoi ? ils vont rejoindre les rangs du lumpenprolétariat et seront à la charge de la société. On est en train de fabriquer une classe de plus en plus grande de gens qui n'auront aucun revenu par eux-mêmes, qui n'auront cotisé à rien. Ce sera insupportable pour les générations futures. C'est à nous d'agir maintenant. C'est à nous d'agir quand on va en jugement, c'est aux gens d'agir, d'intervenir quand on leur demande de venir. C'est une prise de conscience collective, c'est à ça que sert un syndicat.

Annick Béjean. – C'est aussi un effort individuel.

Anne Hébrard. – C'est une réunion d'efforts individuels, un syndicat. Après, le syndicat peut fournir des moyens, être un porte-parole au sein de la CGT.

Dominique Caillé-Thiberge. – Comme je l'ai déjà dit, n'importe quelle association de consommateurs fait payer une adhésion.

Anne Hébrard. – C'est encore une fois un appel aux bonnes volontés, les autres bonnes volontés vont finir par s'user. Elles s'usent quand on s'en sert, celles-là.

Annick Béjean. – Il y a eu un problème pendant un moment, avec le Syndicat des correcteurs, pas seu-

lement le Syndicat des correcteurs, j'ai envie de dire le syndicat du Livre, qui était que, particulièrement dans la presse, pendant un moment dans l'édition, on n'était pas si mauvais que ça, où le syndiqué n'affrontait jamais le patron. Parce qu'il y avait un tampon, qui était le syndicat. Et c'était des gens choyés. Il n'y avait pas d'affrontement direct. Ils étaient protégés, choyés, toute la machine était prête, leurs salaires, tout était défendu, ils étaient complètement assistés. Maintenant, pour des tas de raisons, il y a une grande faiblesse du syndicat, de la fédération, des catégories, et maintenant les syndiqués se retrouvent à affronter directement le patron et on ne peut plus les prendre en charge. Il n'y a plus assez de force dans les syndicats, et le rapport de forces s'est tellement affaibli qu'on ne peut plus les prendre en charge. Mais, pendant un moment, c'étaient des enfants gâtés. Ils croyaient que tout leur était dû. Et maintenant, il faut aller au charbon, et si vous ne vous prenez pas en charge, personne ne vous prendra plus en charge. C'est-à-dire que c'est des efforts individuels qui doivent se collectiviser, il faut tout reconstruire. Pour des tas de raisons, tout s'écroule, mais il faut tout reconstruire. Il faut trouver l'énergie pour ça, ce n'est pas facile. Les gens ont l'impression d'être tout seuls. Oui, c'est vrai, quelque part on est tout seul. Et si on continue comme ça, on restera définitivement tout seul. Il y a des associations pour diverses choses, mais pour le boulot, je ne vois que le syndicat. Même si c'est imparfait, je ne vois que le syndicat. Je ne vois rien d'autre comme structure.

Monique Devauton. – Tu prêches des convaincus, quand même.

Annick Béjean. – Oui, je sais bien. Mais il ne s'agit pas d'être là, il s'agit d'être plus que là. C'est-à-dire, de se prendre soi-même en charge, et d'essayer de regrouper les autres. On ne peut pas qu'écouter et suivre. A un moment, il faut y aller. Même si on fait des conneries, il faut y aller.

Dominique Caillé-Thiberge. – Annick, la prochaine fois on te voit aux prud'hommes, alors ?

Annick Béjean. – Maintenant c'est de la rigolade, parce qu'après les élections, ils vont tous se lâcher. On va rejoindre l'Espagne. Je ne dis pas que Hollande n'est pas sincère, mais pendant les élections, la situation se dégrade. Ce sera encore pire que maintenant. Et même si Hollande était sincère, et je n'en crois par un mot, de toute façon, il n'a plus les moyens. S'il est toujours au service de l'Europe, de la structure européenne, de toute façon, il va nous faire payer la dette. Alors on va payer, on va payer. Ils sont en train de suspendre les licenciements actuellement, juste pour les élections, mais vous allez voir le raz-de-marée de licenciements qu'il va y avoir après les élections. Et le prochain président de la République, imaginons que ce soit François Hollande, il va falloir qu'il gère.

Gérard Godfroy. – D’où ce que je proposais sans trop y croire, une motion du Syndicat des correcteurs demandant au candidat Hollande et au président Hollande, si jamais il est élu, ce qui est probable, de revenir au statu quo ante au minimum, sur les retraites, avec continuation des discussions sur la pénibilité et retour au statu quo ante Sarkozy. Et comme de toute façon il ne pourra pas le faire, il va être bien embêté de justifier, car cela faisait partie de ses promesses électorales. Donc il s’agit de les mettre devant leurs promesses, on verra bien. Je demande que le syndicat propose une motion, parce que si on lâche sur les retraites, on lâche sur les licenciements, et si on lâche sur les licenciements, on lâche sur tout. Il faut voir qu’il y a déjà en ce moment des pressions sur Hollande du patronat, qui voudrait la suppression, à long terme, du contrat à durée indéterminée, et que tout le monde passe en CDD. On n’explique même pas ce que ça fera au niveau du calcul des retraites, et forcément du chômage, qu’ils ne voudront plus payer, puisqu’ils vont nous faire après le coup du trou noir de la Sécurité sociale, du trou noir du chômage, et re-Grèce, Espagne et compagne.

Anne Hébrard. – C’est une excellente initiative, et je te propose donc que tu écrives ce texte, que tu nous soumettras au comité syndical, nous le mettrons sur papier à en-tête et nous l’enverrons au prochain président de la République. Au nom du Syndicat des correcteurs CGT. C’est à chacun à se prendre un petit peu en main, de faire un peu du travail, c’est une chaîne, c’est un relais. Si tu as de bonnes idées, très bien.

Gérard Godfroy. – Ça risque d’être très court...

Anne Hébrard. – Plus c’est court et plus c’est percutant. Ça n’est pas la peine d’en faire des pages, on dit ce qu’on a à dire, ça tient aisément en quelques lignes, logiquement.

Annick Béjean. – Et on fait remonter à la fédé...

Anne Hébrard. – On fait remonter comme d’habitude. Je vous signale quand même qu’à chaque fois que le Syndicat des correcteurs, qui a assisté un salarié, a gagné aux prud’hommes, on a fait remonter à la fédé, et alors...

Béatrice Monnin. – Silence de mort ?

Anne Hébrard. – Silence de mort, oui. Alors Gersin blablate en long en large et en travers sa langue de bois habituelle, et quand on a une vraie décision concernant les salariés, aux oubliettes de l’histoire immédiatement. Ça n’est pas faute d’avoir écumé le listing des mails CGT.

François-Georges Lavacquerie. – On peut envoyer le texte effectivement signé du Syndicat des correcteurs CGT, mais je pense que parallèlement, il faut

voir si on ne peut pas impliquer le Livre dans cette affaire puisqu’ils ont gueulé beaucoup sur les retraites, et remonter pour que ce soit une démarche de la CGT. On peut toujours essayer.

Anne Hébrard. – C’était parfait ce qu’il a dit, il n’y a pas besoin d’en rajouter.

On peut faire un vaste plan général... Moi, l’histoire des élections et du président de la République, ce n’est pas ma tasse de thé. Je trouve absurde que le premier magistrat d’un Etat ou d’une collectivité soit une personne mais bon, c’est comme ça. Et donc il y a des millions de personnes qui sont favorables à François Hollande. Là, il s’agit de s’adresser à lui par rapport à une réalité qu’a décrite Gérard, ce n’est pas simplement de dire : retour à la retraite après 37,5 annuités ! D’ailleurs c’est la position, Gérard, de l’union départementale CGT de Paris. La position UD Paris, c’est retour à 37,5 ans, les 35 heures, etc. Là, je comprends, cette motion que tu proposes c’est que, de facto aujourd’hui, ne pas revenir sur cette réforme, c’est condamner des gens à la misère.

Gérard Godfroy. – Les gens qui n’auront pas les tranches seront au minimum vieillesse.

Anne Hébrard. – Ça ne veut pas dire que nous, on veut l’application du programme commun de 1981, mais que en 2012, 2015, 2020, voilà ce que ça signifiera d’accepter ce qu’ils ont accepté, voilà ce que cela impliquera pour des personnes de plus en plus nombreuses. Restons concrets.

Gérard Godfroy. – Donc il faut demander l’abrogation. L’abrogation comme loi scélérate.

Jean-François Millot. – Ça a tout à fait un sens, parce que si vous vous rappelez les manifestations au moment de la lutte contre la contre-réforme des retraites, on voyait les militants et les militantes socialistes s’afficher ostensiblement. Le signal était clair : votez pour nous et tout ira bien. La motion proposée par Gérard n’a pour but que de leur rappeler leur promesse à un moment où M. Hollande veut à la fois s’en prendre à la finance quand il est à Paris, et rassurer la City quand il est à Londres. Il y a un moment où il faut choisir.

Annick Béjean. – Quelqu’un a encore beaucoup d’amertume à déverser ? (*Brouhaha.*) On est déjà très en colère, on va être très en colère après les élections. Je ne sais pas si les syndicats vont vouloir ressortir dehors. Ça n’est pas demain qu’on va aller s’aérer à Bastille et République.

(*Brouhaha car il n’y plus de micro.*) Voilà, on peut lever la séance. Non, on ne vote pas la motion. Je pense que tout le monde est d’accord pour rappeler à M. Hollande de revenir sur la contre-réforme des retraites.

L’assemblée générale est close.

Rapport sur l'édition

La branche de l'édition aurait-elle connu des avancées? On peut se poser la question au vu des événements qui ont jalonné l'été. Un dixième avenant à la convention collective vient d'être signé – pas par la CGT. Le but était de négocier une mise à niveau des échelons de la grille des minima qui étaient en dessous du smic (douze sur vingt-sept!) et, éventuellement, de corriger le tassement de ladite grille (aucune perspective d'évolution). C'est un échec. Les négociations n'ont servi qu'à élaborer un écran de fumée épais et à prouver l'ingéniosité des employeurs des petites, moyennes et grandes entreprises éditoriales lorsqu'il s'agit de maintenir les salariés de la branche dans la précarité (invention de la notion de trois mois d'ancienneté dans une entreprise).

La lutte continue. Des correcteurs ont engagé des prud'hommes contre leur employeur. Sur la liste édition rendez-vous est chaque fois donné afin de soutenir les camarades, mais on ne voit pas toujours la foule des grands jours. C'est d'autant plus dommage que les correcteurs travailleurs à domicile ont une grande souplesse dans l'organisation de leur emploi du temps. C'est une arme qu'ils devraient mieux utiliser afin de montrer leur mobilisation et leur implication. Saluons tout de même ceux qui effectuent le déplacement, parfois de loin.

Enfin, une question se pose à la lecture d'un article du code du travail, qui semble faire des travailleurs à domicile des sous-salariés qui n'ont pas les mêmes droits que leurs camarades sur site.

Le 10^e avenant à la convention collective de l'édition

Le 10 juillet 2012, certains syndicats (rattachés à la CFE-CGC, à la CFDT et à la CFTC) ont signé le 10^e avenant à la convention collective de l'édition. Seuls les syndicats rattachés à la CGT ne l'ont pas signé.

Les raisons sont nombreuses : tassement de la grilles des salaires minima, augmentation insuffisante et, surtout, cette étrange invention : l'ancienneté avant trois mois. En résumé, les raisons pour lesquelles les syndicats CGT n'ont pas signé cet avenant

sont celles pour lesquelles les interlocuteurs sociaux avaient été convoqués. Rien n'a été réglé.

Si l'on examine la nouvelle grille proposée, les progrès sont presque louables (si bien évidemment on la compare à la précédente) : un correcteur, échelon E9, au 1^{er} septembre 2012, gagnerait avant un an d'ancienneté 1 504 euros brut. Le smic, au 1^{er} juillet 2012, est de 1 425,67 euros brut. Enfin au-dessus du smic? C'est compter sans cette nouvelle ancienneté avant trois mois appelée à faire des ravages. En effet, une grille séparée est fournie avec l'avenant, qui précise qu'avant trois mois l'échelon E9 est à 1 389 euros brut. Après examen des autres échelons, on constate que cela en laisse douze en dessous du smic. Ces fameux douze échelons qui avaient même ému la droite au pouvoir, qui étaient à l'origine de l'ouverture des négociations. La situation des préparateurs de copie n'est guère brillante non plus : ils peuvent prétendre à 1 866 euros brut avant un an d'ancienneté ; à 1 921 euros brut avant trois mois d'ancienneté. Ils font partie de ces échelons qui sont particulièrement défavorisés par le tassement de la grille. Il s'agit tout de même d'un salaire de cadre.

Pourtant, on pourrait se dire que, même si cela est indécent, trois mois sont vite passés. Mais cette grille est adaptée, malheureusement, au fonctionnement des maisons d'édition : l'exploitation massive des stages, du travail à domicile et des périodes d'essai. Parmi les correcteurs, la plupart du temps TAD, combien à l'heure actuelle peuvent prétendre avoir plus de trois mois d'ancienneté dans une petite, moyenne ou grande entreprise éditoriale? Et tous ces stagiaires, combien de temps restent-ils en moyenne, bien sûr sans avoir un statut de salarié?

Cela n'arrange guère non plus la situation des correcteurs travailleurs à domicile. Le tarif horaire est calculé sur la base de l'échelon E9 et, lorsqu'on sait quelle difficulté cela représente de nos jours d'arriver à trois mois d'ancienneté avec le même éditeur lorsqu'on est TAD, le tarif horaire est donc voué à rester bien bas.

Pis : cette ancienneté avant trois mois dans le cas des TAD est un vulgaire pare-feu, destiné à contenir

toute éventuelle revendication. Car il ne faut pas se leurrer : beaucoup d'éditeurs continuent en toute illégalité de faire appel au statut d'auto-entrepreneur – voire pour certains de rémunérer en Agessa, malgré les victoires récentes aux prud'hommes. Alors que faire : revendiquer le salariat à moins de 12 euros brut de l'heure, primes incluses (la base reste en dessous du smic), lorsqu'on a moins de trois mois d'ancienneté, cela afin d'éviter le statut d'auto-entrepreneur ? C'est là le piège de cette invention.

Toutefois, le ministère du travail acceptera-t-il d'étendre tous les éléments de cet avenant – dont cette ancienneté avant trois mois ?

Prud'hommes

Le 21 juin a eu lieu le départage aux prud'hommes entre sept correcteurs travailleurs à domicile contre Harlequin, qui les rémunère sans inclure les espaces dans le comptage des signes, ce qui les prive de 20 % de leur salaire, et donc de 20 % de leurs congés payés, participation et intéressement, 13^e mois et prime de 8,33 %. La décision des juges sera connue le 21 septembre.

Le 28 juin a eu lieu le bureau de jugement d'un correcteur contre Gallimard, qui impose à ses TAD une mutuelle discriminatoire cinq ou six fois plus chère que celle dont ils bénéficiaient jusqu'alors, et dont bénéficient toujours tous les autres salariés de Gallimard. Le bureau de jugement a été renvoyé au 6 décembre à 13 heures à l'industrie pour ce correcteur, les quatre autres TAD Gallimard passeront en bureau de jugement le 19 novembre à 13 heures à la section encadrement.

Le 17 septembre à 13 heures, c'est un correcteur qui attaque son employeur pour rémunération en Agessa à la section activités diverses, l'éditeur Berger-Levrault arguant qu'il est éditeur de logiciels.

Répetons-le : il est essentiel que les correcteurs TAD se mobilisent afin de soutenir leurs camarades, qu'ils viennent aux prud'hommes, qu'ils aient une présence physique, face aux employeurs, qu'ils soient plus qu'un numéro de téléphone ou une adresse de courriel que l'on contacte lorsqu'on a besoin de conseils.

L'article L. 1226-1 du code du travail

Voici le début de cet article : « Tout salarié ayant une année d'ancienneté dans l'entreprise bénéficie, en cas d'absence au travail justifiée par l'incapacité résultant de maladie ou d'accident constaté par certificat médical et contre-visite s'il y a lieu, d'une indemnité complémentaire à l'allocation journalière prévue

à l'article L. 321-1 du code de la sécurité sociale, à condition :

1° d'avoir justifié dans les quarante-huit heures de cette incapacité ;

2° d'être pris en charge par la sécurité sociale ;

3° d'être soigné sur le territoire français ou dans l'un des autres États membres de la Communauté européenne ou dans l'un des autres États partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salariés travaillant à domicile, aux salariés saisonniers, aux salariés intermittents et aux salariés temporaires. »

Les TAD paient-ils les mêmes niveaux de cotisations de sécurité sociale que les salariés sur site ? Si oui, il y a lieu à une question prioritaire de constitutionnalité.

Conclusion ?

Améliorations ? Sans doute pour certains salariés sur site qui ont plus de trois mois d'ancienneté, même si les niveaux de rémunération restent incroyablement bas. Mais les correcteurs, quels que soient leur statut et leur échelon, pâtissent dans leur ensemble de ce manque d'avancées : les correcteurs d'épreuves, car ils sont maintenant TAD pour la plupart – et donc le problème se pose en termes de revendication du salariat et non en termes d'amélioration du salariat ; les préparateurs de copie, car la faiblesse de l'augmentation les maintient dans ce milieu de grille, où ils sont les principales victimes d'un tassement qui annihile toute perspective d'évolution.

Conclusion : la situation des correcteurs ne s'est pas arrangée. La faute à qui ? A Galligrasseuil, sans doute, qui pèse de tout son poids afin que la convention reste une usine à gaz inintéressante, qui dissimule l'indigence des rémunérations dans la subtilité des formulations (voir le calcul du tarif horaire d'un correcteur TAD en annexe IV) et l'éparpillement des tableaux. Mais aussi au petit éditeur, souvent de gauche, avec son badge *la Princesse de Clèves*, le premier à appliquer cette invention génialement libérale – mais dont l'application est illégale dans ce cadre – du précédent gouvernement, qui fait payer aux ex-salariés les cotisations patronales : le statut d'auto-entrepreneur.

Conclusion : la branche de l'édition imposait des conditions de travail qui pouvaient, toutes proportions gardées, parfois faire penser à celles du XIX^e siècle. Cela est fini, qu'on se le dise ! La branche de l'édition vient, enfin, d'entrer dans le XX^e siècle.

..... Liberté d'expression, où il est possible de réécouter une émission de radio :

« Retweet3:06 PM-30Juill12 JEAN-MARIE CHARON@jmcharonEntre liberté d'expression et devoir d'information : les journalistes ont-ils tous les droits ? - France Culture : <http://bit.ly/OEuD8E> »

10^{ème} avenant à la Convention Collective Nationale de l'Édition du 14 juin 2000

Entre :

Le Syndicat National de l'Édition
115 boulevard Saint-Germain – 75006 Paris

d'une part,

et :

La Fédération de la culture et de la communication (CFE-CGC)
59-63 rue du Rocher – 75008 Paris

Le Syndicat national de l'édition, de la librairie et de la distribution (CFE-CGC)
59-63 rue du Rocher – 75008 Paris

La Fédération communication, conseil, culture (F3C-CFDT)
47/49 rue Simon Bolivar - 75019 Paris

Le Syndicat national livre-édition (CFDT)
85 rue Charlot – 75003 Paris

La Fédération française des syndicats de la communication écrite, graphique et audiovisuelle (CFTC)
5 avenue de la Porte de Clichy – 75017 Paris

Le Syndicat national du personnel de l'édition, de la librairie et des activités connexes (CFTC)
5 avenue de la Porte de Clichy – 75017 Paris

La Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication (FILPAC-CGT)
263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

L'Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens du livre et de la communication (CGT)
263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Le Syndicat national des employés de la presse et du livre et de la communication (SNEPL-CGT)
263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

La Fédération des employés et cadres (CGT-FO)
28 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris

Le Syndicat national de presse, d'édition et de publicité (SNPEP-FO)
131, rue Damrémont – 75018 Paris

Le Syndicat national des correcteurs et des métiers connexes (SNC-FO)
3 rue du Château d'Eau – 75481 Paris cedex 10

d'autre part

The bottom of the document features several handwritten signatures and initials. On the left, there is a large, stylized signature that appears to be 'R'. To its right, there are smaller initials, possibly 'R' and 'V'. Further right, there is a signature that looks like 'P' with an arrow pointing to it, and another signature that looks like 'B' with a circled '1' next to it.

Après concertation, les parties ont adopté les modifications suivantes à la Convention collective nationale de l'édition du 14 janvier 2000 :

Article I : Barèmes de salaires minima

Les salaires minima garantis prévus par la Convention collective nationale de l'édition sont revalorisés suivant les barèmes figurant aux tableaux en annexes au présent accord. Cette revalorisation produira des effets sur les salaires réels uniquement dans le cas où ceux-ci seraient inférieurs aux minima ainsi déterminés. La revalorisation interviendra au 1er septembre 2012. Les dispositions prévues en annexe de l'accord du 24 juin 2011 concernant les cadres de niveau C3 à C5 demeurent applicables au 1er janvier 2013.

Article II : Article 3 « BAREME DE SALAIRES MINIMA » de l'annexe I

Les valeurs chiffrées des salaires minima et leur date d'application présentes au 2° de l'article 3 « Barème de salaires minima » de l'annexe I sont modifiées comme suit, les autres dispositions de cet article demeurant inchangées :

Art. 3. —

Avant 3 mois d'activité dans l'entreprise, les niveaux de salaires minima ci-après sont applicables :

Au 1^{er} septembre 2012

Valeurs mensuelles

Cat.	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9
Minima en €	1 311	1 311	1 311	1 311	1 311	1 324	1 341	1 362	1 388

Valeurs annuelles

Cat.	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9
Minima en €	17 043	17 043	17 043	17 043	17 043	17 212	17 433	17 706	18 044

Article III : Article 3 « BAREME DE SALAIRES MINIMA » de l'annexe II

Les valeurs chiffrées des salaires minima et leur date d'application présentes au 2° de l'article 3 « Barème de salaires minima » de l'annexe II sont modifiées comme suit, les autres dispositions de cet article demeurant inchangées :

Art. 3. —

Avant 3 mois d'activité dans l'entreprise, les niveaux de salaires minima ci-après sont applicables :

Au 1^{er} septembre 2012

Valeurs mensuelles

T1	T2	T3	T4	AM1	AM2	AM3	AM4	C1 A	C1 B	C2 A	C2 B	C2 C	C3 A	C3 B	C3 C	C4	C5
1 411	1 533	1 650	1 700	1 392	1 419	1 551	1 657	1 722	1 784	1 921	2 054	2 192	2 326	2 605	2 740	2 776	2 914

Valeurs annuelles

T1	T2	T3	T4	AM1	AM2	AM3	AM4	C1 A	C1 B	C2 A	C2 B	C2 C	C3 A	C3 B	C3 C	C4	C5
18343	19929	21450	22100	18096	18447	20163	21541	22386	23192	24973	26702	28496	30238	33865	35620	36088	37882



Article IV : Autres dispositions

Les parties conviennent que la grille avant 3 mois dans sa configuration actuelle n'a pas vocation à subsister. Elles s'entendent pour négocier dès septembre 2012 les conditions pour remédier à cette situation et retrouver la cohérence avec les structures des grilles de la convention collective nationale de l'édition du 14 janvier 2000 et ses avenants à compter de 2013.

Article V : Durée - Révision - Dénonciation - Dépôt

Le présent accord obéit aux mêmes dispositions en matière de durée, de dénonciation et de révision que la convention collective (article 2 de la convention collective nationale de l'édition).

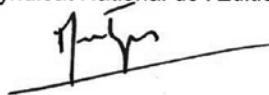
Conformément aux dispositions des articles L.2231-6, D. 2231-2 et D.2231-3 du Code du Travail, le présent accord sera déposé en deux exemplaires, dont une version sur support papier signée des parties et une version sur support électronique par la partie la plus diligente auprès des services centraux du ministre chargé du travail. La partie la plus diligente remet également un exemplaire de l'accord au greffe du conseil de prud'hommes du lieu de conclusion. En outre, un exemplaire sera établi pour chaque partie.

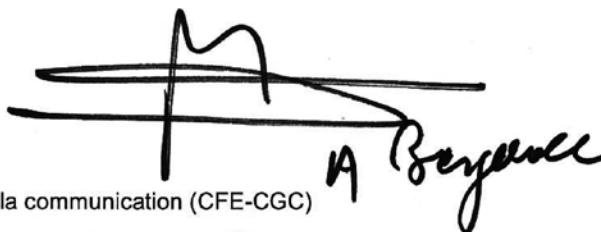
Le présent accord prendra effet à compter de sa signature pour les entreprises ayant donné leur mandat au Syndicat National de l'Edition pour agir et à compter de la date de son extension, sans effet rétroactif, pour toutes les entreprises de la branche de l'édition.

En même temps que le dépôt effectué dans les conditions ci-dessus définies, les parties signataires s'engagent à effectuer les démarches nécessaires pour en obtenir l'extension.

Fait à Paris, le 10 juillet 2012

Le Syndicat National de l'Edition





La Fédération de la culture et de la communication (CFE-CGC)

V. CHANSON



Le Syndicat national de l'édition, de la librairie et de la distribution (CFE-CGC)

V. CHANSON



La Fédération Communication, Conseil, Culture (F3C-CFDT)

H. PROSPER



Le Syndicat national Livre-Edition (CFDT)

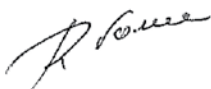
H. PROSPER



 3



La Fédération française des syndicats de la communication écrite, graphique et audiovisuelle (CFTC)



Le Syndicat national du personnel de l'édition, de la librairie et des activités connexes (CFTC)

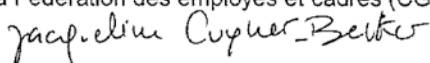


La Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication (FILPAC-CGT)

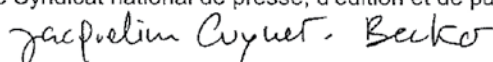
L'Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens du livre et de la communication (CGT)

Le Syndicat national des employés de la presse et du livre et de la communication (SNEPL-CGT)

La Fédération des employés et cadres (CGT-FO)




Le Syndicat national de presse, d'édition et de publicité (SNPEP-FO)




Le Syndicat national des correcteurs et des métiers connexes (SNC-FO)

..... Des journalistes médias qui communiquent entre eux sur un même sujet, ici la déconfiture de Groupe Hersant Média, se montrent à la fois collaboratifs – une “tweet attitude” – et restent concurrents – métier oblige :

« Retweets14:40-27Juin12Anne Feitz@afeitzCommuniqué de GHM: Rossel rompt les négociations de rapprochement avec #Hersant »

« Retweets14:58-27Juin12Anne Feitz @afeitz Communiqué de Rossel à l'instant, qui confirme son retrait... »

« 15:15-27Juin12rosselin @rosselin@afeitz Tu devrais me suivre, tu aurais l'info avant le communiqué :-) »

« 15:19-27Juin12Anne Feitz @afeitz @rosselin Désolée, je te suis, mais il m'arrive de travailler et de ne pas avoir les yeux rivés sur Twitter... #meaculpa »

« 15:21-27Juin12Xavier Ternisien @xternisien@afeitz @rosselin L'info que Le Monde a donné hier ? »

« 15:22-27Juin12Anne Feitz @afeitz@xternisien @rosselin Non, c'était dans Les Echos lundi... L'info de ce jour, c'est le communiqué officiel !!! »

« 15:25-27Juin12Xavier Ternisien@xternisien@afeitz@rosselin ;-) »

BAREMES MINIMA AU 1^{er} SEPTEMBRE 2012 AVEC MINIMA D'ANCIENNETE

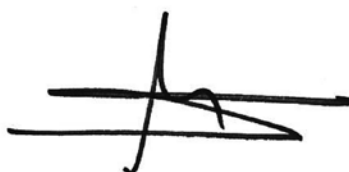
MINIMA MENSUELS

Cat.	Minima après 3 mois et avant 1 an d'ancienneté	Minima après 1 an d'ancienneté	Minima après 5 ans d'ancienneté +3% sur les minima après 1 an	Minima après 10 ans d'ancienneté +5,5% sur les minima après 1 an	Minima après 15 ans d'ancienneté + 8% sur les minima après 1 an
E1	1 426	1 433	1 476	1 512	1 548
E2	1 426	1 433	1 476	1 512	1 548
E3	1 426	1 433	1 476	1 512	1 548
E4	1 426	1 433	1 476	1 512	1 548
E5	1 426	1 433	1 476	1 512	1 548
E6	1 436	1 443	1 487	1 523	1 559
E7	1 454	1 462	1 506	1 543	1 579
E8	1 476	1 484	1 529	1 566	1 603
E9	1 504	1 512	1 558	1 596	1 633
T1	1 529	1 538	1 585	1 623	1 662
T2	1 660	1 670	1 721	1 762	1 804
T3	1 788	1 797	1 851	1 896	1 941
T4	1 842	1 876	1 933	1 980	2 027
AM1	1 508	1 517	1 563	1 601	1 639
AM2	1 538	1 546	1 593	1 632	1 670
AM3	1 681	1 690	1 741	1 783	1 826
AM4	1 796	1 806	1 861	1 906	1 951
C1 A	1 866	1 936	1 995	2 043	2 091
C1 B	1 963	2 033	2 094	2 145	2 196
C2 A	2 113	2 188	2 254	2 309	2 364
C2 B	2 259	2 339	2 410	2 468	2 527
C2 C	2 412	2 497	2 572	2 635	2 697
C3 A	2 521	2 619	2 698	2 764	2 829
C3 B	2 822	2 932	3 020	3 094	
C3 C	2 969	3 084	3 177	3 254	
C4	3 008	3 125			
C5	3 157	3 280			

NOTA 2 — (article 2 des annexes 1 et 2)

Un salarié ne peut avoir gagné au cours de l'année moins que le cumul des salaires minima de la catégorie à laquelle il appartient, multiplié par 13 et divisé par 12. Dans le cas d'une année incomplète, la garantie sera constituée au prorata par le cumul des minima de la période, multiplié par 13 et divisé par 12.

La garantie des appointements annuels bénéficie, au prorata de leur temps de présence dans l'entreprise, aux seuls agents justifiant d'au moins trois mois d'activité dans cette entreprise.




5

20/ K

BAREMES MINIMA AU 1^{er} SEPTEMBRE 2012 AVEC MINIMA D'ANCIENNETE

MINIMA ANNUELS

Cat.	Minima après 3 mois et avant 1 an d'ancienneté	Minima après 1 an d'ancienneté	Minima après 5 ans d'ancienneté +3% sur les minima après 1 an	Minima après 10 ans d'ancienneté +5,5% sur les minima après 1 an	Minima après 15 ans d'ancienneté + 8% sur les minima après 1 an
E1	18 538	18 629	19 188	19 656	20 124
E2	18 538	18 629	19 188	19 656	20 124
E3	18 538	18 629	19 188	19 656	20 124
E4	18 538	18 629	19 188	19 656	20 124
E5	18 538	18 629	19 188	19 656	20 124
E6	18 668	18 759	19 331	19 799	20 267
E7	18 902	19 006	19 578	20 059	20 527
E8	19 188	19 292	19 877	20 358	20 839
E9	19 552	19 656	20 254	20 748	21 229
T1	19 877	19 994	20 605	21 099	21 606
T2	21 580	21 710	22 373	22 906	23 452
T3	23 244	23 361	24 063	24 648	25 233
T4	23 946	24 388	25 129	25 740	26 351
AM1	19 604	19 721	20 319	20 813	21 307
AM2	19 994	20 098	20 709	21 216	21 710
AM3	21 853	21 970	22 633	23 179	23 738
AM4	23 348	23 478	24 193	24 778	25 363
C1 A	24 258	25 168	25 935	26 559	27 183
C1 B	25 519	26 429	27 222	27 885	28 548
C2 A	27 469	28 444	29 302	30 017	30 732
C2 B	29 367	30 407	31 330	32 084	32 851
C2 C	31 356	32 461	33 436	34 255	35 061
C3 A	32 773	34 047	35 074	35 932	36 777
C3 B	36 686	38 116	39 260	40 222	
C3 C	38 597	40 092	41 301	42 302	
C4	39 104	40 625			
C5	41 041	42 640			

NOTA 1 — (article 2 des annexes 1 et 2)

Le salaire brut réel comparé au barème est constitué par l'ensemble des éléments de rémunération, fixes ou variables, tels qu'ils sont reconnus par l'administration fiscale, au titre des traitements et salaires, à l'exception

- des primes de langue et de sous-sol prévues à la convention collective ;
- des primes à caractère exceptionnel liées à des conditions particulières, exceptionnelles ou inhabituelles d'exercice des fonctions, et qui cessent d'être payées lorsque des conditions prennent fin, sans que leur durée puisse excéder trois mois ;
- des primes résultant des accords de participation et d'intéressement ;
- des majorations de salaires pour heures supplémentaires et pour le travail du dimanche et des jours fériés, ainsi que leur incidence sur les congés payés ;
- des remboursements de frais ;
- des primes de transport ;
- de l'indemnité de fin de contrat à durée déterminée.

Les salaires minima garantis correspondent à une activité à temps plein, soit 35 heures hebdomadaires, ou son équivalent mensuel ou annuel. Des valeurs sont réduites au prorata temporis en cas de survenance en cours d'année ou en cours de mois d'une entrée en fonction, en cas d'activité à temps partiel, en cas de départ de l'entreprise ou de suspension du contrat de travail.



Compte rendu de la commission mixte de l'édition du mardi 11 septembre 2012

Les interlocuteurs sociaux de l'édition se sont retrouvés le 11 septembre 2012 en commission mixte avec l'ordre du jour suivant :

- examen du rapport de branche;
- négociations sur la structure de la grille et les salaires minimaux.

Cette réunion intervenait dans le contexte d'une négociation autour de la grille des salaires, qui a abouti il y a quelques semaines à la signature par certains syndicats de salariés et le Syndicat national de l'édition (SNE) du dixième avenant à la convention collective de l'édition.

Les syndicats de salariés, au cours de cette réunion, étaient d'accord sur un certain nombre de points, parmi lesquels :

- suppression de la grille avant trois mois d'ancienneté;
- nécessité de dynamiser la grille et d'éviter le tassement (peu de différence entre certains échelons : quelle est alors leur utilité, quand cette grille en comporte beaucoup trop?);
- urgence de rétablir l'attractivité d'un secteur qui compte sur son seul prestige passé pour attirer des travailleurs, ce qui commence par un travail de fond sur la grille des minima.

Le SNE est malheureusement arrivé sans aucune proposition écrite – ce qui a été regretté par l'ensemble des syndicats de salariés – et l'attitude de ses représentants a, la plupart du temps, consisté à repousser les propositions de ses interlocuteurs. Des groupes de travail vont toutefois être constitués et il va être fait appel à des experts extérieurs afin d'examiner la question des minima.

Propositions et remarques de la CGT

L'urgence est de **relever les minima**. Il faut faire démarrer le premier niveau de la grille nettement **au-dessus du Smic afin d'éviter tout tassement**. Il a été souligné que le Smic est de 1 425,67 € mensuels brut pour une semaine de 35 heures depuis le 1^{er} juillet 2012; or, du fait de la structure de la branche de l'édition et de l'implantation des éditeurs, la plupart des salariés vivent à Paris – ville dans laquelle une telle somme est insuffisante pour vivre. **Il est nécessaire de reporter cette revalorisation sur tous les niveaux de la grille**, afin de respecter les écarts hiérarchiques de celle-ci et qu'elle soit attractive et cohérente.

Il faut donc revendiquer qu'**aucun personnel de l'encadrement ne perçoive un salaire inférieur au plafond de la Sécurité sociale, qui est de 3 031** □.

La CGT réclame le **retrait de la grille avant trois mois d'ancienneté**, qui est discriminatoire.

Les classifications AM1, AM2, AM3 et T1, T2, T3 et T4 demeureront mais seraient fusionnées dans une même grille de salaires.

Il faut refondre la grille des classifications et l'articuler avec celle des minima.

Remarques du Syndicat des correcteurs et des professions connexes CGT

Notre syndicat a fait deux remarques, qui concernaient les deux points de l'ordre du jour.

Structure de la grille et salaires minimaux

Deux phénomènes se conjuguent, qui risquent de porter préjudice au secteur de l'édition dans son ensemble et à ses savoir-faire.

Premier phénomène : les correcteurs formés de nos jours possèdent la maîtrise des logiciels de mise en page et de correction orthographique. S'ils en ont la possibilité, ils préfèrent délaisser l'édition et sa grille étique pour travailler en pige dans la presse magazine – ils occupent le plus souvent des postes de secrétaire de rédaction, car ils possèdent les connaissances informatiques requises – ou dans la communication, voire pour la télévision, puisque de nombreux jeux utilisent les savoir-faire de préparateur de copie afin de vérifier les réponses à des quiz (*Qui veut gagner des millions?* a ouvert la voie, l'exemple a fait rire jaune). L'édition n'est plus le cadre d'un plan de carrière épanouissant, elle fournit des travaux sporadiques financièrement inintéressants – voire dangereux, puisque le statut d'auto-entrepreneur, illégal et omniprésent, peut bloquer le versement des indemnités chômage pour lesquelles un salarié a cotisé. Le syndicat a constaté des cas de correcteurs pigistes en presse magazine qui préféreraient refuser de la préparation de copie à 12 € de l'heure *en statut d'auto-entrepreneur* (donc, répétons-le, illégal), car les indemnités chômage calculées sur leurs piges étaient plus élevées que l'aumône distribuée par nos prestigieux éditeurs. C'est ce qu'on appelle marcher sur la tête. Un secteur est véritablement en danger lorsqu'il fait fuir ses savoir-faire en ne les rémunérant pas assez et qu'il devient plus intéressant de ne rien faire afin de bénéficier de l'assurance-chômage ! Cette grille de minima n'est pas suspendue dans le vide : d'autres existent à côté, plus intéressantes (communication, presse), et même les correcteurs amoureux de littérature, lorsqu'ils ont le choix, préféreront souvent une mission dans la communication plutôt que de perdre leur temps et leur forces sur un beau texte (saluons au passage les pratiques de ce secteur sous-estimé, qui, la plupart

du temps, rémunère en salaire – et bien –, même si, comme partout, des excès apparaissent).

Second phénomène : la préparation de copie tend à disparaître dans l'édition ou plus exactement à se présenter sous forme de préparation de copie déguisée (c'est-à-dire un texte mis en page, présenté comme une correction en premières épreuves sans copie et donc comme un travail rémunéré à ce tarif). Il semble actuellement financièrement intéressant pour les employeurs de négliger cette étape, mais cela n'est pas la volonté de tous les éditeurs. Les amoureux de la belle ouvrage vont pâtir d'une politique de rentabilité aveugle, qui consiste à réduire les coûts. La conséquence directe est que le savoir risque de se perdre, les savoir-faire vont migrer vers d'autres secteurs, certains risquent tout bonnement de cesser d'exister.

Examen du rapport de branche

Le rapport de branche a été commandé par le SNE, qui a transmis un questionnaire à ses adhérents. Les syndicats de salariés ont rapporté une première incohérence, qui a été relevée par *Livres hebdo* : l'effectif des salariés de l'édition a augmenté par rapport à l'étude précédente, alors que le nombre de départs est supérieur au nombre d'embauches. La CGT a aussi fait remarquer que la distribution n'était pas intégrée à ce rapport, alors que beaucoup de ses entreprises appliquent la convention collective de l'édition.

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes a interrogé le SNE sur la méthodologie appliquée lors de l'enquête. En effet, un tableau, en page 5 du rapport de branche, donne les effectifs des travailleurs à domicile (TAD) en les répartissant entre

CDD et CDI. Or, en tout cas pour les correcteurs, la plupart des TAD sont dorénavant rémunérés en droits d'auteur ou se voient imposer le statut d'auto-entrepreneur. Les adhérents du SNE qui ont répondu à ce questionnaire les ont-ils comptés à tort dans les effectifs sous contrat de travail ou ont-ils donné les vrais chiffres, auquel cas la grande majorité de l'effectif des correcteurs travailleurs à domicile n'apparaîtrait pas dans cette étude ?

Le SNE a tenu à souligner l'illégalité de la rémunération en droits d'auteur (sans se prononcer sur le statut d'auto-entrepreneur) et a répondu que ses adhérents avaient compté les CDI et les CDD. Le Syndicat des correcteurs en a donc conclu que les TAD étaient parmi les grands oubliés de cette étude, tout en saluant le respect de la parité au travers de la préparation de copie à 12 € de l'heure en statut d'auto-entrepreneur – unisexe.

Les rencontres vont continuer dans les semaines qui viennent entre les interlocuteurs sociaux afin de continuer de discuter de la grille des minima et de la suppression de l'ancienneté avant trois mois. Toutefois, et le rapport de branche en est la parfaite illustration, les avancées les plus franches ne seront pas forcément suivies d'effet dans le cas des travailleurs à domicile : on discute d'une grille de minima que beaucoup d'éditeurs n'ont pas l'intention de leur appliquer ; Agessa et statut d'auto-entrepreneur contaminent certaines professions.

La précarité dans la branche de l'édition est moins due à la maigreur des salaires qu'à la volonté d'évacuer du salariat toute une catégorie de travailleurs. Où l'on reparle de la distinction très idéologique entre *cotisations* et *charges* sociales.

Travailleurs à domicile en équivalents temps plein sur l'exercice

2011 Tous participants	CDI			CDD			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employés	41,3	123,0	164	4,7	14,7	19	46	138	184
AM / T	15,1	39,8	55	0,0	1,1	1	15	41	56
Cadres	15,2	57,5	73	6,4	26,6	33	22	84	106
TOTAL	72	220	292	11	42	53	83	263	345

Source : Rapport social de la branche de l'Édition (SNE).



Twitter, média pour la publicité

Twitter utilise la présentation publique des messages afin de proposer aux publicitaires d'utiliser ce réseau avec des méthodes de ciblage d'une audience toujours plus large. Depuis la fin août, ses modalités de ciblage n'utilisent plus seulement le passage obligé entre « followers » et « followés ». Elles offrent une palette de choix composée par les combinaisons entre 350 centres d'intérêt pour tous les messages. De plus, un recoupement entre des listes de clients fournies par les vendeurs et les noms de ces twittos est également disponible. Cela permet aux clients d'évaluer précisément l'intérêt de l'offre publicitaire.

Votre école

Formacom est toujours là et continue d'assurer des formations de qualité, reconnues dans la branche du livre. Patricia Nerre, pendant les deux ans de son mandat de présidente, a permis à notre école de passer un cap difficile. La situation est meilleure, aujourd'hui, mais elle réclame toujours l'investissement et l'attention de tous les membres de l'association.

Un arrêté du 10 août 2012, paru au *Journal officiel*, vient de renouveler l'inscription de la certification lecteur-correcteur au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Cette inscription est importante pour les futurs stagiaires, pour les correcteurs qui ont obtenu le titre, mais peut-être plus encore pour ceux qui ne sont pas passés par la formation de lecteur-correcteur, qui sont des correcteurs professionnels et qui voudraient faire reconnaître leur savoir-faire grâce à la validation des acquis de l'expérience (VAE – l'examen comporte deux mises en situation professionnelle).

Ainsi, Formacom répond à sa vocation première, qui est d'assurer la transmission d'un savoir, d'un savoir-faire, d'une culture et d'une vision du métier. Elle fut et reste la réponse du Syndicat des correcteurs et des professions connexes à trois des objectifs qui figurent dans l'article premier des statuts, qui sont :

« g) de promouvoir la formation à l'exercice de la profession ;

h) de s'attacher au perfectionnement professionnel de ses adhérents ;

[...]

j) d'obtenir que le contrôle de la qualité des textes soit assuré par les professionnels de la correction. »

La formation à l'exercice de la profession

Formacom répond à cet objectif et forme des professionnels. Certains camarades s'en sont émus et s'inquiètent d'une saturation du marché de l'emploi. Qu'ils se rassurent. Certes, pour certains stagiaires, c'est la découverte du métier de correcteur. Mais pour beaucoup, aussi, il s'agit d'une étape et d'un perfectionnement qu'il ont jugés nécessaires, car ils ont déjà corrigé des ouvrages (ils sont arrivés à la correction pour la plupart parce qu'ils étaient « bons en fran-

çais », mais n'ont pas eu la chance d'être nourrissonnés). Nombre de stagiaires étaient donc déjà sur le marché de l'emploi de correcteur, ils y retournent avec un bagage professionnel et des connaissances en droit du travail qui leur permettent non seulement de s'installer dans un métier, mais aussi d'en assurer la défense, car ils connaissent désormais le caractère illégal des rémunérations en droits d'auteur ou en statut d'auto-entrepreneur. En cela, le stage lecteur-correcteur satisfait pleinement au point j des objectifs du syndicat. Autre point, lorsque ces lecteurs-correcteurs se retrouvent sur le marché de l'emploi, du fait de leur connaissance des logiciels de mise en page ou de correction, ils sont aptes à assurer des tâches de plus en plus demandées dans la presse magazine, qui sinon sont accomplies par des secrétaires de rédaction, en plus de la correction. Le stage aide ainsi à assurer le maintien de la profession dans les rédactions. Mais l'école n'oublie pas non plus les correcteurs, passés par Formacom ou nourrissonnés à l'ancienne, qui ont parfois besoin d'un perfectionnement, le plus souvent du fait de l'évolution du métier.

Le perfectionnement professionnel : nouvelles technologies et VAE

Formacom est en mesure d'aider au perfectionnement des correcteurs professionnels de deux manières. Tout d'abord en leur proposant des stages courts qui leur permettent de s'adapter aux évolutions, le plus souvent informatiques, du métier (InDesign ou QuarkXPress [pour la correction sur pages montées], ProLexis, Word [pour la préparation de copie à l'écran], etc.), mais aussi en proposant une VAE. L'intérêt d'une VAE pour des correcteurs professionnels est de faire reconnaître leur savoir-faire, de bénéficier d'un certificat professionnel inscrit au RNCP et de profiter de la réputation de Formacom dans leur contacts avec les employeurs. Cette inscription au RNCP est d'autant plus importante que le certificat professionnel servira souvent de socle à des formations ultérieures (droit individuel à la formation). Arrive en effet toujours une étape dans l'élaboration d'un projet professionnel où seront examinés la pertinence de la démarche et les bénéfices escomptés.

Le certificat professionnel est la garantie du sérieux dudit projet. En cela, Formacom est en accord avec le point g des objectifs du syndicat.

Un outil qui doit être préservé

Formacom, en répondant à certains des buts du syndicat, est avant tout un outil : celui des correcteurs – afin de se former, d'évoluer et d'assurer la préservation d'une culture et de savoir-faire. Exemple : on rencontre de moins en moins de préparation de copie dans l'édition, mais l'école continue de transmettre les techniques de cette étape pourtant essentielle de la préparation éditoriale. Que faire ? Baisser les bras et se dire que c'est l'évolution naturelle du commerce de la littérature... plus de préparation de copie ? ou faire sien un des objectifs du syndicat, qui est « de faire reconnaître,

comme d'intérêt général, la nécessité du contrôle de la qualité des textes dans les industries de la communication » ? Optons pour la seconde attitude et maintenons élevée l'exigence de savoir-faire des correcteurs, soutenons que la préparation de copie est une étape essentielle et indispensable de la préparation éditoriale.

Pour ces raisons, l'école doit perdurer, continuer de répondre à nos objectifs en formant des professionnels compétents et reconnus.

Les soutiens doivent venir non seulement des membres de l'association Formacom, mais aussi des membres du Syndicat des correcteurs et des professions connexes, car l'école épouse parfaitement ses buts. Appelons cela un mariage de raison.

Christophe Versailles,
président de Formacom

Vos formations

Vous pourrez trouver sur le site de l'école (www.formacom.net) toutes les formations qui sont habituellement dispensées et les détails. En outre, de nouvelles formations sont proposées dès septembre, afin de permettre aux correcteurs et aux professionnels du livre de s'adapter aux évolutions des métiers.

La correction spécifique

Ces stages s'adressent à des correcteurs et des réviseurs professionnels qui souhaitent se perfectionner.

- Édition et révision sur le Web – 5 jours
- Préparation de copie – 4 jours
- Correction de poésie – 1 journée
- Translittération – 1 journée
- Correction de cartographies et infographies – 1 journée
- La recherche sur Internet – 2 jours
- Création et gestion des tables des matières et des index – 2 jours

Les stages informatiques

- Word (niveau 1 : 5 jours, niveau 2 : 4 jours)
- XPress (niveaux 1 et 2 : 5 jours)
- InDesign (niveaux 1 et 2 : 5 jours)
- Prolexis : 2 jours

Les nouvelles formations

- Adapter une publication au format électronique ePub

Porter un ouvrage (livre ou magazine) sur les liseuses, les smartphones et les tablettes électroniques.

- Migration de Word 2003 vers la version 2007 ou 2010

Récupérer ses documents et apprendre les nouvelles fonctions du logiciel.

- Migration d'Excel 2003 vers la version 2007 ou 2010

Récupérer ses documents et apprendre les nouvelles fonctions du logiciel.

Les formations pour l'édition

- Perfectionnement Word pour la mise en page en édition

Pour les metteurs en page, maquetistes, secrétaires d'édition. Connaître les fonctions spécifiques de Word.

- Perfectionnement InDesign pour la mise en page en édition

Pour les metteurs en page, maquetistes, secrétaires d'édition. Connaître les fonctions spécifiques d'InDesign.

- Perfectionnement des maquetistes d'édition

Connaître les fonctions de Word et d'InDesign qui s'appliquent au livre, comprendre les règles et les signes typographiques, s'adapter aux contraintes de fabrication.

Validation des compétences

VAE – Certification Formacom

Informations et secrétariat :

De 14 heures à 16 heures du lundi au vendredi.

19, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves, 93500 Pantin

Tél. : 01 56 96 07 20 – fax : 01 56 96 07 21

Courriel : secretariat@formacom.net

Lectures



Un camp d'internement républicain

Il s'agissait d'une ancienne colonie de vacances. D'une petite ville de province, dont le patronyme rappelait la victoire française de Lodi, en Lombardie, en 1796. Une colonie « française » dans cette Algérie de 1848. Ce fut là que l'administration de la République parqua des centaines de « Français d'Algérie » – des Pieds-Noirs – qui militaient pour l'indépendance de leur pays. Pour l'avènement d'une démocratie en Algérie.

La nôtre, de démocratie, les emprisonna arbitrairement – administrativement. Cet acte de tyrannie se déroula d'avril 1955 à octobre 1960.

Un livre raconte. À partir d'archives que les « autorités » françaises n'ont pas détruites ni confisquées. À partir de témoignages que Nathalie Funès, journaliste au *Nouvel Observateur* et auteure de *Mon oncle d'Algérie*, a recueillis.

Le Camp de Lodi, aux éditions Stock, est précieux car ces « anciens » instituteurs, ouvriers, journalistes, avocats, maires, dockers, étudiants, militants du Parti communiste algérien, syndicalistes, anarchistes, souvent anciens résistants et combattants de la France libre, témoignent chacun d'un engagement qui existait bien dans l'Algérie française.

À Lodi, Henri Alleg retrouve ses camarades du journal *L'Alger républicain* – dont notre camarade Jean-Pierre Saïd – et décide de rédiger *La Question*. Il y raconte comment les forces armées françaises arrêtent, torturent, terrorisent... grâce à l'administratif.

En effet, le vote des pouvoirs spéciaux en 1956 par une Assemblée nationale à majorité socialiste permet de justifier par une « atteinte à la sécurité et à l'ordre public » leur propre incompétence et leur cruauté. Il suffit de désigner par le terme de « suspect » une personne pour ne pas avoir de comptes à rendre. Lodi ne constitue qu'une petite partie des camps d'internement algériens, aux conditions « meilleures » comparées aux autres, mais, par son inhumanité même, il qualifie déjà l'Algérie d'alors. Ses vagues d'arrestations, à coups de « lettres de cachet », selon Nathalie Funès, sont autant d'étapes dans la spirale de violence de cette guerre qui alors ne disait pas son nom. Le livre suit les parcours de plusieurs internés. Seuls deux sont restés en Algérie. Car, après l'indépendance, pour la quasi-totalité, ce fut de nouveau l'arbitraire. Le nouveau Code de la nationalité exigeait « deux ascendants de la lignée paternelle nés en Algérie sous statut musulman » et le coup d'État de 1965 signifia tout simplement arrestations et expulsions vers la France.

Lodi a repris son nom d'avant décembre 1848, Draa-Esmar, la « colline des joncs ». À 4 km de là, de l'autre côté du djebel Nador, se trouvait le monastère des moines de Tibhirine, un domaine acheté à la commune de Lodi en 1938. La violence s'y déchaîna une fois de plus en 1996... Aujourd'hui, Draa-Esmar est un coin de campagne à côté de Médéa.

Le Camp de Lodi, Nathalie Funès, éditions Stock, 19 €.

Pour l'amour des mots

Un trimestriel consacré à l'orthographe vient de naître et se trouve en kiosque. Les *Timbrés de l'orthographe* annoncent la couleur dès la une de leur premier numéro « à lire sans faute » puisque consacré à la langue française comme « matière première d'information ».

Pour 4,90 euros, sur une centaine de pages, on y trouve des « trucs et astuces pour ne plus faire de fautes », des jeux, des lexiques (dont un ici consacré aux expressions animalières).

Certes, cette publication peut être prise comme le nouvel avatar vieuxconnesque où pullulent des mots aussi obscurs qu'inusités. Où, à des listes infernales de conseils, se mêle un goût prononcé pour le masochisme

quant à l'utilisation de notre langue commune (*). Mais, outre qu'elle a le mérite d'exister, elle n'en est qu'à ses débuts et il est à souhaiter que ce travail s'étoffe, prenne effectivement sa place dans la diffusion de la connaissance des contraintes de l'écriture pour un large public.

Un regret : en page 3, dans l'ours, nulle indication d'un correcteur quant à la fabrication (et une belle coquille puisque Stéphane Chabenat porte le titre de... directrice de la publication et de la rédaction – avec capitales initiales en prime).

(*) « Oui, l'orthographe nous joue des mauvais tours, la grammaire nous maltraite et la conjugaison adore nous torturer : mais pourvu que cela dure ! », conclusion de l'éditorial du premier numéro...

11 juillet 2012

à Jean

Te voilà donc, depuis ce matin, le matin d'un si craintif été, sous la terre du cimetière parisien de Pantin. Ce fut simple, des fleurs sans apprêt, sans tulipes ni anémones non plus, car elles sont d'une autre saison. Craintif mais implacable, c'est l'été qui t'a emporté.

Le cassetin du *Monde* version rue des Italiens, il est là comme si c'était hier. Parmi les correcteurs, je t'entends encore, Jean Crespi (ou « Crespi » tout court, comme nous aimions t'appeler), ton esprit délié, l'humour pétillant, le balancement du jeu avec les mots qui aimait se conclure, provisoirement, en vaste rire. Ce balancement du comédien de théâtre que tu fus aussi, avant, passé par la Rue Blanche.

Alors qu'on commémore l'indépendance de l'Algérie, il me plaît de savoir que tu fus de ceux qui refusèrent d'aller là-bas porter des armes dans cette « guerre sans nom ». Oh, tu n'en parlais guère comme si la moindre des choses avait été de dire « non », rien d'autre. Jean n'avait pas été à proprement parler déserteur, mais plutôt objecteur : « Il n'était pas parti pour l'Algérie », raconte l'historienne, qui fut de tes proches, Annette Wieviorka. « Il a été condamné à un an de prison, qu'il a fait, et privé de ses droits civiques. » C'est aux Baumettes de Marseille que la Grande Muette casseuse te boucla. « Nous savions vaguement qu'il avait refusé d'aller en Algérie (il n'en parlait pas). »



« Je n'ai jamais été un héros. Juste un petit pied-rouge ». Tu ironisais face à Catherine Simon, journaliste au *Monde*, qui consacra un livre aux « années pieds-rouges ». C'est ainsi qu'on nomma ceux qui partaient s'installer en Algérie après l'indépendance, « pour sortir du monde un peu gris de la métropole », disais-tu. Pied-rouge tu fus... alors correcteur

tu devins, en 1962, à *El Moudjahid*, *Alger républicain*, *Révolution africaine* (revue fondée par Jacques Vergès et Mohammed Harbi) jusqu'au 5, rue des Italiens, Paris 9^e.

Titillement de ce métier ? Parions que oui « L'écrivain n'est pas celui qui ne fait pas de fautes de français, c'est, dit Proust (*Lettre à Madame Straus*), celui qui "attaque la langue" », disais-tu dans une tribune envoyée au *Monde* voilà quelques années (lien « abonnés »). Cette guerre-là, oui, elle te plaisait, et quand tu soutins à Saint-Denis ta thèse sur Queneau (Raymond Queneau, romans à entendre et à voir), quel plaisir de te voir subjugué l'auditoire par tes inspirations de langage !

...Et aussi ce souvenir d'une soirée à Paris dans une petite salle du 18^e, ton arrondissement fétiche où, en compagnie, tu lisais des nouvelles, les tiennes.

Tu en écrivis d'autres encore, les lisant, me dit-on, au micro d'une radio des Cévennes...

...Allez, Jean, rien que pour nous, on t'écoute !

Martine

SOMMAIRE

Vie syndicale

Bulletin d'adhésion	3
Propositions de radiation	4
Nouvelles admissions	4
Annulations de radiation	4
Meeting national Reims 5 juillet 2012	5
Lettre à François Hollande	8
Twitter	10

Rapports

Rapport d'activité	12
Comptes rendus des comités syndicaux	15
Comptes rendus des Comités inter du Livre parisien	18

Assemblées générales

AG du 12 mars 1949	19
AG du 21 avril 2012	22

Edition

Rapport	37
10 ^e avenant à la convention collective de l'édition	39
Compte rendu de la commission mixte de l'édition du mardi 11 septembre 2012	45

Formacom

Votre école	47
Vos stages	48

Chroniques

Un camp d'internement républicain	49
Pour l'amour des mots	49

Disparitions

Jean Crespi	50
Jérôme Baudry	51
Claude Desobry	51

Jérôme Baudry

Jérôme Baudry nous a quittés le 10 août dernier d'un malaise cardiaque.

Il venait d'avoir 50 ans (le 4 août exactement). Il partait juste en vacances.

On pouvait voir ici, à la rédaction du JO, sa manière d'agir, Jérôme défendait corps et âme notre métier, nos effectifs, nos travaux, les délégués, d'une nature peut-être discrète mais il était tellement droit et juste !

Des amis m'ont dit à l'annonce de son décès : « C'était un modèle pour moi. »

Pour ceux qui en doutent, fin 2009, nous avons tous signé un courrier destiné à la direction Dila, écrit par Jérôme, en voici un extrait :

« ... Alors que les effectifs correcteurs sont extrêmement 'serrés' à la rédaction, particulièrement sur le bouclage du 'Lois et décrets', et que cette situation demande des efforts de flexibilité aux salariés, alors qu'une charge de travail supplémentaire importante (décrets AOC) alourdit la tâche des correcteurs, alors que la mise en place de la NPPE est encore repoussée sans que les raisons de ces retards soient énoncées clairement, alors que, dans une atmosphère de culpabilisation et de suspicion, des heures supplémentaires sont demandées, dans un contexte de plan social, alors que ces difficultés et tensions ont récemment entraîné un arrêt maladie et que, dans le même temps, a été initiée une démarche sur les risques psychosociaux dans l'entreprise (DJO-DDF-SACIJO), alors que, malgré tout, le 'Lois et décrets' est publié quotidiennement :

- nous voulons dire fermement qu'à travers ces deux courriers ce ne sont pas seulement les correcteurs de la SACIJO qui sont attaqués, mais tous les salariés de la SACIJO, sa direction et la SACIJO elle-même ;
- nous affirmons notre volonté de travailler dans un climat de responsabilité, apaisé, dans un esprit de respect mutuel, où le dialogue a sa place ;
- nous souhaitons, en liaison avec nos représentants et notre direction, avoir une discussion franche et constructive sur l'ensemble de ces sujets, afin de pouvoir nous concentrer sur l'essentiel, assurer la production des travaux confiés à la SACIJO, notamment celle du 'Lois et décrets', mission de service public ;
- nous demandons que soient exposées clairement, dans le cadre de la 'mutualisation', la question du rôle et les prérogatives de chacun, dans la perspective de la modernisation du service... »

Suite à ce courrier, nous avons eu un rendez-vous avec la direction, nous avons obtenu un piétonnage, alors qu'il était impossible de le faire avant janvier 2013, et nous avons réussi à garder nos 4 équivalents temps plein, ce qui était inespéré (on ne devait en garder qu'un !).

Malgré tout, Jérôme, au-delà de tes engagements tant politiques que syndicaux, nos pensées accompagnent aussi ta famille dans cette douleur, parce que nous laisser tomber aussi jeune, quelle tristesse !

Tu nous manques !

Comme tu disais dans tes courriers :

« Bien à toi ! »

Tes amis et collègues du JO



Claude Desobry nous a quittés

Beaucoup d'entre vous ne le connaissaient pas. C'était le premier de nos adhérents.

Je dis premier, car il fut non seulement le premier à adhérer, mais aussi toujours le premier à régler sa cotisation annuelle.

A Formacom, bien qu'il n'occupât aucune fonction officielle, il m'a guidée dans ma prise en main de la comptabilité associative.

En 1981, lors de mon arrivée, il était trésorier et il a assuré cette fonction jusqu'à la fin de Coforma.

Si je devais le décrire, je dirais que c'était un homme cultivé, discret, réservé, fidèle et dévoué à notre président de l'époque.

Il n'a jamais compté ses heures ni les efforts qu'il a fournis pour notre école. Merci Claude.

Bon souvenir à Monique, sa compagne.

Salut confraternel.

Jocelyne Ginestet-Raillard

Syndicat des correcteurs et des professions connexes • **FILPAC CGT**

Directrice-gérante : Anne Hébrard – ISSN 1148-2583

Bourse du travail – 3, rue du Château-d'Eau – 75010 Paris

Téléphone : 01 44 84 50 81 – Télécopie : 01 44 84 50 72

Courriel : correcteurscgt@yahoo.fr – <http://www.correcteurs.org/>

223

1990 : demande d'un temps partiel reçue au placement du syndicat de la part d'un piéton du Figaro.

